



ALPHA M.O.S.
Société anonyme au capital de 833.809,40 €
Siège : 20 avenue Didier Daurat – 31400 TOULOUSE
RCS 389 274 846 TOULOUSE

DOCUMENT DE REFERENCE

2012/2013

Le présent Document de Référence intègre les comptes des exercices clos le 30 septembre 2011, le 30 septembre 2012 et le 30 septembre 2013 et les comptes consolidés semestriels au 31 mars 2014.

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 02 octobre 2014 sous le numéro R.14-061. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1 I du Code Monétaire et Financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ».

Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais auprès de ALPHA M.O.S. 20 avenue Didier Daurat – 31400 TOULOUSE (www.alpha-mos.com) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	7
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.3 POLITIQUE D’INFORMATION	8
CHAPITRE II – CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	9
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES.....	9
2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	9
2.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	10
CHAPITRE III – INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	11
CHAPITRE IV – FACTEURS DE RISQUE	123
4.1 RISQUES LIES A LA CONTINUITE D’EXPLOITATION	13
4.2 RISQUES LIES A LA DETENTION DU TITRE	18
4.3 RISQUES JURIDIQUES	20
4.4 AUTRES RISQUES OPERATIONNELS	21
4.5 FAITS EXCEPTIONNELS - LITIGES	21
4.6 ASSURANCES.....	22
CHAPITRE V – INFORMATIONS CONCERNANT L’EMETTEUR	25
CHAPITRE VI – APERCU DES ACTIVITES	29
CHAPITRE VII – ORGANIGRAMME.....	43
CHAPITRE VIII – PROPRIETE IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS.....	45
CHAPITRE IX – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT - EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2013	47
CHAPITRE X - TRESORERIE ET CAPITAUX	55
CHAPITRE XI - RECHERCHE & DEVELOPPEMENT - BREVETS ET LICENCES.....	57
CHAPITRE XII - INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	63
CHAPITRE XIII - PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU RESULTAT.....	67
CHAPITRE XIV - ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE.....	69
CHAPITRE XV - REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	73
CHAPITRE XVI - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	79
CHAPITRE XVII - SALAIRES.....	101
CHAPITRE XVIII - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	103
CHAPITRE XIX - OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	105
CHAPITRE XX - INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	111
CHAPITRE XXI - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	255
CHAPITRE XXII - CONTRATS IMPORTANTS	265
CHAPITRE XXIII – INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D’EXPERTS ET DECLARATIONS D’INTERET	267
CHAPITRE XXIV – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	268
CHAPITRE XXV – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	269

NOTA

Dans ce document, la société Alpha M.O.S. est dénommée « **ALPHA M.O.S.** » ou la « **Société** ». Le « **Groupe** » désigne Alpha M.O.S. et ses filiales figurant au Chapitre VII - « Organigramme ».

CHAPITRE I - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1 Responsable du document de référence

M. Jean-Christophe Mifsud, Président-Directeur Général d'ALPHA M.O.S.

1.2 Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent des observations figurant en pages 244, 245 et 247 du présent document visant à attirer l'attention du lecteur les éléments suivants :

Annexe aux Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Septembre 2012 :

- *Note 1 « Faits majeurs de l'exercice » qui précise l'impact des demandes de rectification du Crédit Impôt Recherche (C.I.R.) au titre des exercices 2009 à 2011*
- *Note 2 « Continuité d'exploitation » justifiant l'application du principe de continuité d'exploitation*
- *Paragraphe 5 de la Note 4 « principes et méthodes comptables » qui expose le reclassement de produits pilotes et de prototypes du poste stocks à celui d'immobilisations*

Annexe aux Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Septembre 2013 :

- *« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3 de l'annexe ainsi que sur les notes 2 « Evénements postérieurs à la clôture », 14 « Clients et comptes rattachés » et 36 « Gestion des risques » se rapportant au contrat Perséides. »*

Annexe aux Comptes semestriels consolidés pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014 :

- *« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3 de l'annexe ».*

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation. »

Le 2 octobre 2014

M. Jean-Christophe MIFSUD

Président-Directeur Général

1.3 Politique d'Information

Jean-Christophe MIFSUD

Président - Directeur Général

ALPHA M.O.S.

20, avenue Didier Daurat - 31400 Toulouse France

Tél. : 33 (0)5 62 47 53 80 Fax : 33 (0)5 61 54 56 15

finance@alpha-mos.com

Yannick AUTHIE

Responsable Administratif et Financier Groupe

ALPHA M.O.S.

20, avenue Didier Daurat - 31400 Toulouse France

Tél. : 33 (0)5 62 47 53 80 Fax : 33 (0)5 61 54 56 15

finance@alpha-mos.com

CHAPITRE II – CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Le Compans – Immeuble B
1 place Alfonse Jourdain
BP 98536
31685 Toulouse Cedex 6
Représentée par Mme Stéphanie Mounès

Date de première nomination : 30 mars 2004

Date de renouvellement : 12 février 2010

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Euraudit

Résidence Cap Wilson
81, boulevard Carnot
31000 Toulouse

Représentée par M. Julien Duffau

Date de première nomination : 28 mars 2011

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Ernst & Young et Autres et Euraudit sont respectivement membres des Compagnies régionales des Commissaires aux Comptes de Versailles et de Toulouse.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Auditex

11, place Alphonse Jourdain
31000 Toulouse

Date de première nomination : 30 mars 2007

Date de renouvellement : 12 février 2010

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

M. Jean-Claude Hébrard

81, boulevard Carnot
31000 Toulouse

Date de première nomination : 28 mars 2011

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Auditex et M. Jean-Claude Hébrard sont membres de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse.

2.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires hors taxes des Commissaires aux Comptes du Groupe correspondant aux prestations effectuées en 2011/12 et 2012/2013.

En euros	Ernst & Young		Euraudit	
Honoraires	2012/13	2011/12	2012/13	2011/12
• Audit	47.500	41.080	20.500	16.400
Commissariat aux comptes				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés :				
Société Mère et consolidé	34.000	27.470	20.500	16.400
Revue des filiales	11.000	8.610		
Autres prestations	2.500	5.000		
• Autres prestations	Néant	Néant	Néant	Néant
• Autres prestations rendues par les réseaux	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	47.500	41.080	20.500	16.400

Pour l'exercice 2011/12, une prestation spécifique de revue informatique a été réalisée compte tenu du changement du système d'information opéré par la Société durant l'exercice.

Une mission particulière liée à la certification d'un projet de Document de référence (qui n'a pas abouti suite à la mise en redressement judiciaire) a été engagée à la fin de l'exercice 2012/2013 pour un montant de respectivement 9.000 euros et 7.000 euros.

CHAPITRE III – INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

<i>En normes IFRS – En K€</i>	2010-11	2011-2012	2012-2013	2013-2014 6 mois
BILAN CONSOLIDE				
Capitaux propres	4 013	1 523	-314	- 1 494
Trésorerie	1 439	564	857	507
Endettement bancaire (1)	530	2 241	2 266	1 905
Actifs courants (hors trésorerie)	5 059	5 272	3 234	3 168
Dettes courantes (hors endettement bancaire) (2)	3 714	3 636	3 563	4 451
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE				
Chiffre d'affaires	9 926	8 589	8 871	3 573
Charges de personnel	4 541	4 912	4 287	2 224
Résultat opérationnel	- 730	- 2 426	- 1 970	- 1 168
Résultat net part du groupe	- 763	- 2 462	- 2 159	- 1 195
VARIATION DE TRESORERIE SUR LA PERIODE dont :	+ 182	-878	+ 297	-349
Activités opérationnelles (Exploitation)	-532	-2 259	+ 232	+ 168
Opérations d'investissement	-631	-426	-363	-109
Opérations de financement	+1 345	+ 1 807	+ 428	-408
AUTRES				
Nombre de salariés (moyenne)	75	78	76,5	68
Nombre d'actions (fin de période)	3 905 147	3 905 517	4 169 047	4 169 047
Résultat par action	- 0,22 €	-0,63 €	-0,53 €	-0,29 €

- 1) L'endettement bancaire correspond à la somme des passifs financiers à long terme et à court terme figurant au bilan SANS déduction de la trésorerie.
- 2) Les dettes courantes comprennent les passifs courants non financiers, intégrant les fournisseurs et les autres dettes de toute nature et comptes de régularisation Passif.

CHAPITRE IV – FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques peuvent exister, non identifiés à la date du présent document ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

4.1 Risques liés à la continuité d'exploitation

4.1.1 Risques liés à la procédure de redressement judiciaire

En date du 29 novembre 2013, la société ALPHA MOS S.A. a procédé à la déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse qui, en date du 10 décembre 2013, a ouvert une procédure de redressement judiciaire avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

Cette décision a été rendue nécessaire par :

- l'impossibilité de concrétiser un projet d'augmentation de capital destinée à reconstituer les fonds propres et la trésorerie de la société qui avait été engagé à partir du 2^{ème} trimestre 2013,
- l'impossibilité de mobiliser la créance de CIR afférent à l'année civile 2012 auprès d'établissements financiers,
- La réclamation par Thales Communication & Security, à titre conservatoire d'une créance de pénalités de retard (voir notamment § XXII).

A titre d'information, le montant du passif déclaré à la cessation des paiements, dont l'exigibilité est suspendue, s'élevait à 3,38 M€.

Au cours de la première période d'observation, la Société a, sous le contrôle du Tribunal et de l'Administrateur judiciaire :

- Procédé à la résiliation d'un certain nombre de contrats afin de réduire les coûts de fonctionnement
- Procédé à la réduction de ses effectifs, en France par la conjonction du non-remplacement de salariés démissionnaires et par le licenciement de 8 collaborateurs, procédure autorisée par le Juge-Commissaire, et en Chine par le licenciement de 5 collaborateurs
- Résilié le contrat avec Thales et engagé des négociations aux fins de formaliser les conséquences de cette résiliation
- Engagé la recherche d'investisseurs désireux de souscrire à une augmentation de capital permettant de reconstituer les capitaux propres de la Société et de sécuriser un plan de redressement
- Préparé l'élaboration d'un plan de redressement par voie de continuation
- Procédé au contrôle des créances produites
- Réorganisé son activité en arrêtant la commercialisation de certaines lignes de produits à marge réduite

Au vu des résultats obtenus et des perspectives présentées par la Société, pouvant laisser envisager l'éventualité d'un plan de continuation, le Tribunal de Commerce de Toulouse a prolongé la période d'observation pour une période de 6 mois par jugement du 17 juin 2014.

En date du 19 septembre 2014, le Tribunal de Commerce de Toulouse a décidé la continuation de l'entreprise et arrêté le plan de redressement de la Société dans les conditions suivantes :

- 1/ Paiement de la créance super privilégiée et des créances inférieures à 300 € dès l'homologation du plan
- 2/ Poursuite des contrats de location en cours selon les échéances contractuelles
- 3/ Intégration des créances à échoir des contrats de prêt et de financement dans le passif à rembourser
- 4/ Paiement de 100 % du passif sur 9 ans (en 9 échéances annuelles progressives)
- 5/ Engagement de la société DMS de réaliser une augmentation de capital de 6 Millions d'€ avec maintien des fonds dans Alpha MOS durant la durée du plan et engagement des actionnaires historiques de réaliser une augmentation de capital de 300.000 €
- 6/ Inaliénabilité du fonds de commerce durant toute la période du plan
- 7/Absence de distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan
- 8/ Nomination de la SCP Caviglioli Baron Fourquié comme Commissaire à l'exécution du plan.

La Société doit donc :

- a) réaliser les opérations d'augmentation de capital prévues par le plan de continuation
- b) tenir les engagements souscrits au titre dudit plan, notamment pour l'apurement du passif, faute de quoi le plan pourrait être résolu par le Tribunal ce qui entraînerait la mise en liquidation judiciaire.

Il résulte de cette situation une incertitude sur la continuité d'exploitation.

4.1.2 Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité.

Le Groupe ne dispose pas à la date du présent Prospectus d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses besoins de trésorerie et aux échéances de sa dette bancaire au cours des douze prochains mois.

En effet, le Groupe estime que son besoin de financement à ce jour et pour les douze prochains mois, en tenant compte de ses obligations au titre du plan de continuation, s'élève à environ 9 millions d'euros, et se décompose comme suit :

- 6M€ au titre des charges opérationnelles (dont 3,9M€ de charges salariales, 250K€ d'études et marketing, 1,5M€ de loyers, et 400K€ pour renforcer les équipes);
- 1M€ au titre du financement de son activité courante (stocks et besoin de trésorerie) ;
- 500K€ de frais liés à l'Opération ;
- 650K€ au titre du remboursement de créances (dont 125K€ au titre du passif échu, 175K€ au titre des créances à échoir et 350K€ au titre du remboursement de l'AGS) ;
- 800K€ au titre des investissements à réaliser (pour moitié sur l'activité historique et pour le solde pour des investissements sur les micro-capteurs).

Compte tenu des flux de trésorerie bruts devant être dégagés par l'activité, évalués à environ 6,3 millions d'euros, et des besoins bruts de trésorerie estimés ci-dessus à 9 millions d'euros sur les 12 prochains mois, le besoin de financement net s'élève à environ 2,7 millions d'euros sur les 12 prochains mois.

Avec la prise en compte de la réalisation de l'Opération, combinant l'Augmentation de Capital Réservée et l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, soit un montant minimum total de 6,3 millions d'euros, la Société atteste que son fonds de roulement net sera suffisant pour faire face à ses échéances de trésorerie au cours des douze prochains mois, y compris dans l'hypothèse d'une absence d'homologation par le Tribunal de Commerce de Toulouse du protocole conclu avec Thales.

Il convient de préciser que la Société bénéficiant d'un plan de continuation, le défaut, le cas échéant, d'exécution des obligations du plan de continuation (comme le paiement des échéances) peut entraîner le prononcé par le Tribunal de Commerce de la résolution du plan. Si la Société est en état de cessation des paiements avant que la résolution du plan ait été prononcée, le Tribunal de Commerce devra prononcer la résolution du plan de continuation et la liquidation judiciaire de la Société.

INFORMATIONS SUR LA TRESORERIE DISPONIBLE AU 31 MARS 2014 ET AU 31 JUILLET 2014

La trésorerie disponible était la suivante. Elle n'est pas soumise à restriction. En France, les paiements s'effectuaient sous signature de l'Administrateur judiciaire jusqu'au jugement d'homologation du plan.

Contrepartie en K€	31/03/2014	31/07/2014
France (Euros)	215	302
Etats-Unis (USD)	100	42
Japon (JPY)	168	388
Chine (RMB)	25	52
Total	508	784

La Société et ses filiales ne bénéficient d'aucune autorisation de découvert ou autre concours de quelque sorte que ce soit.

INFORMATIONS SUR LES CREANCES MOBILISEES AU TITRE DU CONTRAT D'AFFACTURAGE

En K€	31/03/2014	31/07/2014
Créances mobilisées au titre du contrat	100	418
Dépôt de garantie	29	63
Financement net	71	355

Il est rappelé que les créances cédées au titre du contrat ne sont pas garanties et que les impayés éventuels (temporaires ou définitifs) sont à la charge de la Société. En conséquence, les créances cédées sont retraitées dans les comptes consolidés et figurent dans le Poste client, la quote-part financée étant classée dans les concours financiers court terme.

INFORMATION SUR LES PASSIFS (en K€)

a) Echéancier des passifs financiers au 31 juillet 2014

Total des passifs financiers au 31 juillet 2014 (actualisés conformément aux IFRS)

	A moins d'un an	A plus d'un an	
Passifs financiers France	713	1.010	1.723
Passifs financiers Japon	58	126	184
	771	1.136	1.907

Pour la France, les passifs à moins d'un an intègrent les échéances non réglées entre le jugement d'ouverture et le 31 juillet 2014, ainsi que les échéances dues sur les 12 mois suivants en considérant les conditions contractuelles d'origine. L'impact de l'actualisation est de 67 K€ sur les dettes à plus d'un an.

Il ressort du Jugement du 19 septembre 2014 que l'ensemble du passif financier France (hors passif financier Japon) est soumis à l'apurement à 100 % sur 9 ans en 9 échéances annuelles progressives :

Total Passif financier	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	6 à 9 ans
1.723	72	537	1.113

Ces montants sont intégrés dans l'échéancier général détaillé ci-dessous.

b) Echéancier du passif au titre du Plan de continuation

Il est rappelé que le passif déclaré d'une part concerne exclusivement la société-mère Alpha MOS SA de droit français et d'autre part, constitue une information historique à la date du Jugement d'ouverture qui a été modifié depuis lors, notamment par des rejets ou contestations de certaines créances déclarées à titre provisionnel, contentieux, ou soldées par exécution de clause de réserve de propriété.

CREANCES PRODUITES PAR LES CREANCIERS 7.832

Dont Passif non définitif de la procédure 4.128 Contesté
(URSSAF, Thales, litiges et ajustements, clauses de réserve ...)

PASSIF DEFINITIF 3.703

Dont Superpriviliégié 350
Priviliégié 569
Chirographaire 824
A échoir 1.960

Le jugement d'homologation du plan de continuation a entraîné le rééchelonnement des passifs financiers à échoir sur la durée du plan.

MODALITES D'APUREMENT (SUR LA BASE DU PASSIF DEFINITIF ET DES REPONSES DES CREANCIERS ET DU JUGEMENT DU TC AU 19 SEPTEMBRE 2014 HORS COMPLEMENTS EVENTUELS AGS ET HORS ADMISSION ULTERIEURE DE CREANCES CONTESTEES

PAIEMENT A MOINS D'UN AN : 619

Les paiements comprennent la créance super-priviliégiée et privilégiée de l'AGS, les créances de moins de 300 € et 4 % du montant des autres créances admises (priviliégiées et chirographaires) y compris les passifs financiers d'origine rééchelonnés.

A moins de 3 mois	199
Entre 3 et 6 mois	154
Entre 6 mois et 1 an	266
Entre 1 et 5 ans	914
A plus de 5 ans	2.170

4.1.3 *Risque lié à l'annulation du contrat avec la société Thales*

En novembre 2008, la Société a conclu un contrat d'étude et de prestation avec Thales Security Systems SAS (TSS) en qualité de sous-traitant de cette dernière, pour un projet de la Direction Générale de l'Armement.

Compte tenu de la complexité technique du projet et d'imprévus survenus au cours du déroulement des 2 tranches conditionnelles, le projet a pris du retard par rapport au planning originel.

Le 13 novembre 2013, Thales a notifié à la Société, à titre provisoire, des pénalités de retard pour un montant de 1.266.426,67 euros. La Société a contesté sur le fond et sur la forme le bien-fondé et le quantum de la réclamation provisionnelle de Thales. Nonobstant ces contestations, elle a constitué au

titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013, une provision pour risque de 205.611 euros, outre la provision pour perte à terminaison constituée en application des règles comptables relatives aux contrats à l'avancement.

En date du 31 janvier 2014, dans le cadre de la période d'observation, l'Administrateur Judiciaire de la Société a signifié à Thales la résiliation du contrat de sous-traitance en application de l'article L.622-13 du Code de Commerce.

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire, Thales a déclaré une créance d'un montant total de 2,96 millions d'euros, laquelle a été contestée par la Société par l'intermédiaire de son mandataire judiciaire.

Afin de mettre fin au différend opposant Thales et Alpha Mos concernant l'exécution et la résiliation du contrat Perseides, un accord a été conclu entre les parties, lequel est soumis à l'autorisation de transiger donnée par le juge-commissaire, qui pourrait intervenir le 10 octobre 2014. En l'absence d'homologation de cet accord, la créance restera inscrite au passif tout en étant contestée, et Alpha M.O.S. restera propriétaire de l'intégralité des matériels, documents et logiciels qui n'ont pas été livrés et réceptionnés par Thales et qu'elle a conçus, développés et réalisés pour Thales dans le cadre de l'exécution du contrat Perséides.

Compte tenu des opérations enregistrées dans les comptes de la Société, l'homologation de ce protocole n'aurait pas d'impact sur la trésorerie et aurait un impact positif de 622 K€ sur les capitaux propres.

En l'absence d'homologation et en cas de validation de l'intégralité des réclamations de Thales (par la voie d'une procédure contentieuse qui serait engagée à cet effet), l'impact sur les capitaux propres serait négatif de 2.356 K€. L'impact sur la trésorerie serait au maximum du montant de la réclamation, étant précisé que la créance ainsi arrêtée viendrait augmenter le passif devant être remboursé par la Société dans la cadre de la poursuite de son activité, selon l'échéancier arrêté par le Tribunal.

4.1.4 Risque lié aux incertitudes sur le carnet de commandes résultant de la situation financière de la Société.

L'annonce de l'ouverture d'une procédure de Redressement judiciaire a entraîné une difficulté accrue à convaincre les prospects, variable selon les zones géographiques.

En Europe, et notamment en France, la Société a perdu l'accès aux marchés publics. Ceci impacte particulièrement le secteur Environnement.

Au Japon et sur la zone Amériques, la situation juridique de l'entreprise n'a pas eu d'impact. Les filiales locales en contact avec les prospects et clients demeurent en effet *in bonis*.

L'activité en Chine est historiquement réalisée avec des clients publics ou para-publics qui sont réticents à contracter avec des entreprises en difficulté. De ce fait, l'activité a été fortement affectée. La Société a réduit en conséquence de manière importante l'effectif de sa filiale locale (cf Chapitre XVII).

L'ouverture de la procédure de Redressement judiciaire n'a entraîné aucune annulation de commande de la part de clients.

Le carnet de commandes a été retraité à compter du 1^{er} janvier 2014 pour tenir compte de la résiliation du contrat Thales. Le solde à facturer a été retiré.

Enfin, la Société a cessé progressivement de commercialiser à partir du 1^{er} trimestre 2014 plusieurs lignes de produits de laboratoire (activité de négoce de produits non fabriqués par Alpha-Mos) à faible

marge afin de recentrer l'activité commerciale et support technique sur les produits/métiers de la Société, compte tenu notamment de la réduction des ressources humaines disponibles. Cette refocalisation génère un impact sur le chiffre d'affaires et le carnet de commandes.

4.1.5 Risque lié aux zones géographiques dans lesquelles la Société exerce son activité

La Société exerce son activité, directement ou via ses filiales, sur plusieurs zones géographiques.

En Europe, la Société développe son activité nonobstant la croissance faible, voire nulle, du PIB compte tenu du caractère hyper-spécialisé de ses produits. Ainsi elle a réussi depuis 2013 à développer ses ventes en Allemagne et au Royaume-Uni. Le marché français demeure atone.

Aux Etats-Unis, la Société bénéficie d'un climat économique favorable et de la reprise des investissements industriels.

Au Japon, les paramètres macro-économiques ralentissent les investissements. Cette situation difficile est aggravée par l'évolution du Yen par rapport à l'Euro qui a dégradé la compétitivité des produits de la Société. Toutefois, le marché japonais demeure le principal pour la Société.

Au regard des actions commerciales et de prospection engagées depuis l'automne 2013, la Société a été confrontée à 2 risques pays :

- En Argentine, le développement des relations avec un revendeur local est obéré par la situation de change qui rend difficile les importations
- En Russie, l'évolution de la situation en Ukraine a retardé la conclusion d'un contrat d'équipement qui aurait constitué la première installation sur ce marché.

4.1.3 Risque de rentabilité

Le Groupe et la Société ont subi depuis plusieurs exercices des pertes liées à ses frais de recherche et développement, à une insuffisance d'activité au regard des coûts de structure et à des coûts exceptionnels.

Il n'existe aucune garantie que la Société puisse rétablir durablement un résultat bénéficiaire.

La situation de pertes récurrentes rend nécessaire le renforcement régulier de ses fonds propres par le recours à des appels de fonds auprès de tiers investisseurs.

Or il n'existe à ce jour aucune garantie de souscription prévue à cet effet et aucune garantie que la Société pourra réaliser les augmentations de capital éventuellement nécessaires.

4.2 Risques liés à la détention du titre

4.2.1 Risque de liquidité du titre

En date du 18 novembre 2013, la cotation de l'action Alpha MOS sur le Compartiment C de EuroNext Paris a été suspendue à la demande de la Société.

Cette suspension a été maintenue depuis la déclaration de cessation des paiements et l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire ci-avant détaillés.

Suite au Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse du 19 Septembre 2014 homologant le plan de continuation, la Société a demandé la reprise de la cotation qui est intervenue le 24 septembre 2014 .

Il existe un risque que les actionnaires ne puissent céder leurs titres en l'absence de contrepartie, compte tenu de la situation particulière dans laquelle se trouve la Société.

Depuis le 31 décembre 2013, il a été mis fin au contrat de liquidité existant avec la Société de bourse Portzamparc.

Il n'existe donc à ce jour aucun contrat de liquidité.

Toutefois, l'Assemblée générale du 28 mars 2014 a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer sur ses propres titres qui est nécessaire pour la mise en place d'un contrat de liquidité (10^{ème} résolution).

Il existe un risque que la Société, disposant de cette autorisation, ne soit pas en mesure de trouver un Prestataire de Service d'Investissement pour mettre en place un contrat de liquidité ou qu'elle ne puisse mettre à la disposition d'un tel Prestataire un niveau de liquidité nécessaire et suffisant à l'exécution du mandat.

Dans le cas où la Société conclurait un nouveau contrat de liquidité, il existe un risque que celui-ci ne puisse assurer la liquidité de l'ensemble des actionnaires compte tenu des limites d'intervention applicables.

La répartition du capital à la date du présent document figure au Chapitre XVIII.

Il est rappelé que depuis la résiliation du contrat de liquidité, la Société détient 32.198 actions propres, privées de droit de vote.

4.2.2 Risque lié à la volatilité des cours de l'action

Les marchés financiers, et plus particulièrement le compartiment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, se caractérisent par leur volatilité.

Le cours de l'action ALPHA M.O.S. a été très volatile par le passé. Dans le futur, le cours pourrait continuer à être sujet à des fluctuations importantes, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur la capacité de celle-ci à lever de nouveaux capitaux.

Sur les 5 dernières années (Août 2009/Juillet 2014), le cours de l'action a évolué entre un plus haut de 4,15 € (30 octobre 2009) et un plus bas de 0,95 € (10 août 2012).

Au cours de l'exercice 2012/2013, l'action Alpha MOS a évolué comme suit :

Cours au 30 septembre 2012	1,05 €	
Cours au 30 septembre 2013	1,18 €	
Plus haut	1,60 €	29 novembre 2012
Plus bas	0,99 €	Plusieurs séances de l'exercice
Nombre de titres échangés	655.602 pour un total de 949.899 €	

Sur cet exercice, dans le cadre du contrat de liquidité, la société de bourse Portzamparc a procédé à l'achat de 81.940 titres et à la vente de 82.497 titres.

Le cours s'établissait à 1,08 € avant la suspension de cotation (au 15 novembre 2013).

Depuis la reprise de la cotation, l'évolution du cours a été la suivante :

Date	24/09/14	25/09/14	26/09/14
Dernier	0.47(c)	0.59(c)	0.60 (c)
Volume	114 884	30 853	11 644
Ouverture	0.50	0.52	0.60

Date	24/09/14	25/09/14	26/09/14
+ Haut	0.73	0.61	0.60
+ Bas	0.45	0.52	0.53

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Risques liés à la conformité aux lois et règlements

Le Groupe, de par sa taille et la faiblesse de ses moyens, et du fait de la procédure de redressement judiciaire dans laquelle il est engagé depuis le 10 décembre 2013, risque de ne pas être en mesure de se conformer à l'ensemble de ses obligations légales, en dépit des mesures prises par ALPHA M.O.S. à l'effet de se conformer aux lois et règlements applicables à ses activités, notamment par le recours à des conseils.

Ainsi :

- La Société n'a pas été en mesure d'arrêter et de publier les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 et les comptes du 1^{er} semestre de l'exercice 2013/2014 dans les délais légaux (respectivement 4 mois et 2 mois). Après avoir préalablement informé l'Autorité des marchés financiers de cette situation, elle a satisfait à ses obligations respectivement le 14 février 2014 et le 1^{er} juillet 2014.
- La Société a mis à disposition avec retard, depuis l'ouverture du redressement judiciaire, sur son site web et chez un diffuseur autorisé diverses informations obligatoires (évolution des droits de vote, compte rendu de l'Assemblée Générale)
- La Société n'a pas rédigé et diffusé les informations en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale prévues par le Code Monétaire et Financier
- La Société ne remplit plus les exigences posées par le Code MiddleNext en matière de gouvernance depuis la réduction de Conseil d'Administration à 3 membres à la suite de l'Assemblée Générale du 28 mars 2014.
- La Société ne remplit pas les exigences posées par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration depuis l'Assemblée Générale du 28 mars 2014.

Par ailleurs, une modification ou un renforcement de certaines dispositions réglementaires, tant en France qu'à l'étranger, pourraient entraîner pour le Groupe des coûts ou des investissements complémentaires et affecter négativement sa capacité à exercer ses activités dans les conditions actuelles ainsi que sa rentabilité.

4.3.2 Risques liés à des aides publiques dont le Crédit Impôt Recherche

Compte tenu de son activité de Recherche et Développement, la Société fait appel et bénéficie à diverses mesures destinées à favoriser la Recherche et développement, telles que le régime fiscal du Crédit Impôt Recherche, subventions CIFRE, subventions dans le cadre de projets coopératifs de R&D (Voir Chapitre XI).

Dans le cadre de certaines aides publiques consenties et de certains projets, les bailleurs de fonds peuvent solliciter la justification des dépenses éligibles au financement. Il existe un risque que certaines dépenses retenues par la Société soient contestées et que les bailleurs de fonds sollicitent des remboursements totaux ou partiels de certaines subventions attribuées.

Dans ce domaine, la Société est confrontée à un risque spécifique relevant du pouvoir d'interprétation de l'administration fiscale.

En effet, la Société bénéficie de la mesure fiscale du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), qui a pour but de permettre aux entreprises de faire baisser le coût net de leurs opérations de recherche et développement. Toutefois, le caractère technique et scientifique des projets de dépenses de recherche présentés par ALPHA M.O.S. n'est pas à l'abri d'être remis en cause par l'administration fiscale lors d'un contrôle futur.

Il est à noter que le Contrôle fiscal qui s'est achevé au mois de novembre 2013 et a porté sur les exercices clos jusqu'au 30 septembre 2012 n'a pas remis en cause le bénéfice du Crédit Impôt Recherche pour la période contrôlée.

Par ailleurs, compte tenu de la situation de redressement judiciaire de la Société, il existe un risque que la Société ne puisse bénéficier à l'avenir de certains financements existants, ou que lesdits financements soient limités par rapport aux besoins de la Société.

4.3.3 Risques liés à la propriété intellectuelle

En matière de propriété intellectuelle, le Groupe a déposé de nombreux brevets aux Etats-Unis et en Europe. De même, certains des logos et marques utilisés par le Groupe ont été déposés en France et dans divers pays étrangers. La liste des brevets appartenant à la Société figure en section 11.2 du présent document de référence.

Toutefois, le Groupe pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers de ses brevets, marques, de sa technologie ou de son savoir-faire. Le Groupe est également exposé au risque d'actions éventuelles de tiers à l'encontre d'ALPHA M.O.S. pour contrefaçon de leurs droits de propriété intellectuelle.

A ce jour, la Société n'a jamais été impliquée dans un litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers.

4.4 Autres risques opérationnels

Dans l'exercice de son activité, la Société est exposée à un ensemble de risques opérationnels courants, financiers ou non financiers, notamment liés à ses produits, à ses cocontractants, aux évolutions technologiques

Les risques de nature financière (liquidité, taux d'intérêt, taux de change, crédit) sont détaillés au §2 du Rapport du Président sur la préparation des travaux du Conseil et le contrôle interne et en Note 36 à l'annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2014 (voir § XX 20.1.).

Les risques de nature non financière sont détaillés au §2 du Rapport du Président sur la préparation des travaux du Conseil (Chapitre XVI - §16.5).

4.5 Faits exceptionnels - Litiges

La Société est impliquée dans un certain nombre de litiges, généralement liés à ses activités courantes.

- Il existe 2 litiges avec des anciens salariés, l'un en France, l'autre aux Etats-Unis.
- La Société a fait l'objet d'une procédure de contrôle fiscal du mois de juin au mois de novembre 2013. Un redressement de TVA de 6.937 € (7.546 € avec pénalités) a été notifié à la Société qui ne l'a pas contesté. Les conséquences ont été enregistrées dans les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

- Le litige avec la société Thales concernant l'exécution et la résiliation du contrat Perséides est détaillé au Chapitre XXII.
- Le Groupe est engagé dans une procédure relative à la détermination du montant d'une commission afférente à une prestation de services réalisée en 2011 par un prestataire suisse. Les parties étant en désaccord sur l'application d'une clause du contrat, et faute d'accord amiable, le demandeur suisse a engagé en juin 2013 une procédure d'arbitrage soumise au droit suisse aux fins de voir sa créance reconnue. La demande est de 110.000 CHF. La procédure a été suspendue compte tenu du redressement judiciaire. Le créancier a déclaré une créance provisionnelle qui est contestée. La Société avait constitué une provision de 10.000 €.

Par ailleurs, le Groupe a estimé que certains projets dans lesquels il est engagé pourraient amener des tiers à présenter des demandes à son encontre sur divers fondement. Sans reconnaître le bien-fondé d'éventuelles réclamations, le Groupe a estimé nécessaire de comptabiliser des provisions à ce titre.

Au 31 mars 2014, la provision pour risques sur litiges en cours s'élève à 428.000 €.

Après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, la direction de la Société estime qu'il n'existe aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société au-delà des montants provisionnés dans ses comptes.

4.6 Assurances

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques qui peuvent être assurés à des taux raisonnables. Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

Les contrats d'assurance principaux sont souscrits par Alpha MOS S.A. et sont détaillés ci-dessous.

Nature	Garanties	Prime annuelle
Multirisques biens immobiliers loués et biens mobiliers et informatiques présents dans les locaux garantis (incendie, événements climatiques, vols, catastrophes naturelles, pertes d'exploitation)	Incendie et garanties annexes 2.146.589 € Perte d'exploitation 3.863.571 €	11.347 € (2012/13)
Responsabilité Civile (responsabilité civile d'exploitation et après livraison, défense pénale et recours)	8.000.000 €	16.714 € (2012/13)
Bris de machine Informatique	100.000 € et frais supplémentaires engagés suite à sinistre garanti	709 € (2012/13)
Flotte de véhicules	Tous risques	5.231 € (2012/13) (9 véhicules)
Préposés en mission (Véhicules et RC Circulation des salariés en mission)		724 € (2012/13) prime calculée en fonction du nombre de kms remboursés

		aux salariés concernés
Marchandises transportées	200.000 € <i>par transport</i>	7.960 € (2012/13)
Rapatriement/Frais de santé (missions à l'étranger)		1.212 € (2012/13)
RC Mandataires sociaux		5.330 € (2012/13)
Complémentaire Santé Mutuelle	Soins médicaux Ensemble du personnel de la Société	
Garantie Sociale Chef d'entreprise (Gan Vie)		7.200,96 €.

Un contrat de retraite complémentaire Art. 83 mis en place par la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009, à destination du collège des Cadres Dirigeants de la Société, a été résilié en octobre 2013. La Société cotisait depuis le 1^{er} octobre 2010 à hauteur de 8% de la rémunération brute des intéressés.

Par ailleurs, chaque filiale souscrit des contrats couvrant les risques locaux.

Alpha MOS KK a souscrit un contrat de responsabilité civile et un contrat d'assurance automobile, ainsi qu'une assurance pour départ à la retraite. La charge globale annuelle de ces 3 polices est de 1.188.736 JPY.

Alpha MOS America Inc a souscrit un contrat de responsabilité civile et un contrat d'assurance automobile, ainsi qu'une police Workers compensation (équivalent aux indemnités journalières et frais médicaux en cas d'accident du travail). La charge globale annuelle de ces 3 polices est de 10.320 USD.

CHAPITRE V – INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société

La dénomination sociale de la Société est « Alpha M.O.S. ».

Le siège social est situé : 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse, France.

Le numéro de téléphone du siège social est le : 33 (0)5 62 47 53 80.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 389 274 846.

Le numéro Siret de la Société est le 38927484600028.

5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 1^{er} décembre 1992.

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce, sauf les cas de dissolution ou de prorogation prévus aux présentes.

5.1.4 Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

5.1.5 Exercice social (Article 24 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

5.1.6 Historique

- | | |
|------|---|
| 1993 | <ul style="list-style-type: none">• Création d'ALPHA M.O.S. par Jean-Christophe Mifsud.• La Société développe ses premiers produits à partir de capteurs MOS (<i>Metal Oxide Sensors</i>). |
| 1995 | <ul style="list-style-type: none">• Lancement des nez électroniques FOX 3000 et FOX 4000 (respectivement 12 et 18 capteurs).• Dépôt d'un brevet sur les nez électroniques fondé sur l'utilisation de plusieurs technologies de capteurs.• Mise en place progressive d'un réseau commercial en Europe et Asie. |
| 1996 | <ul style="list-style-type: none">• Création d'Alpha M.O.S. America Inc.• Renforcement du réseau de distribution, avec au total plus de 20 partenaires qui étendent le réseau de ventes au Brésil et dans le Sud-Est asiatique. |
| 1998 | <ul style="list-style-type: none">• Introduction sur le Nouveau Marché à la Bourse de Paris.• Lancement de Kronos, spectromètre de masse permettant l'identification de composés spécifiques. |

1999	• Lancement de la gamme Prométhéeus, nez électronique associant des capteurs électroniques et un spectromètre de masse.
2000	• Lancement de la langue électronique Astrée, instrument de mesure des composés organiques non volatils responsables du goût.
2001/2002	• Lancement de la gamme Gemini, outil de mesure de contrôle qualité de la conformité d'une empreinte olfactive.
2002/2003	• Développement de l'activité dans le secteur pharmaceutique.
2005	• Lancement d'un nouveau nez électronique, Héraclès, qui associe un chromatographe ultra flash à un nouveau système de traitement de données.
2007/2008	• Développement de la RQ Box, application environnementale de mesure de l'air extérieur et intérieur. • Acquisition de la société Périchrom, spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation des chromatographes en phase gazeuse.
2008/2009	• Reprise des actifs de la société coréenne Smartech, spécialisée dans les micro-capteurs gaz.
2009/2010	• Développement et lancement de l'œil électronique.
2010/2011	• Transformation du bureau de représentation implanté en Chine en filiale détenue à 100% par la Société.
2011/2012	Lancement du nez Héraclès 2 Reprise des actifs de la société suisse SmartNose
2012/2013	Participation aux projets de recherche Open Food et Object's World Contrat avec France Brevets
2013/2014	Ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire avec Période d'observation jusqu'au 10 juin 2014, renouvelée jusqu'au 10 décembre 2014 Restructuration de l'activité (Réduction des effectifs) Homologation d'un plan de continuation (septembre 2014)

5.2. Investissements

Les investissements du Groupe sont essentiellement constituées par :

- L'activation de certains projets de R&D éligibles aux critères IAS38
- L'acquisition de matériel informatique et de production
- L'augmentation de dépôts de garantie

Compte tenu de l'organisation du Groupe, les investissements sont principalement réalisés en France.

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

- Informations relatives aux principaux investissements réalisés au cours du semestre clos le 31 mars 2014 (1^{er} semestre de l'exercice clos le 30 Septembre 2014)

Le tableau ci-dessous résume les investissements et désinvestissements réalisés par le Groupe au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2013/2014 :

Valeurs brutes (en K€)	30/09/2013	Augmentations	Diminutions	31/03/2014
Immobilisations incorporelles	1 395	82	29	1 448
Immobilisations corporelles	1 385	9	9	1 385
Immobilisations financières	200	39	21	219

- Informations relatives aux principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013

Le tableau ci-dessous résume les investissements et désinvestissements réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2012/2013 :

Valeurs brutes (en K€)	30/09/2012	Augmentations	Diminutions	30/09/2013
Immobilisations incorporelles	1 253	233	91	1 395
Immobilisations corporelles	1 716	89	421	1 385
Immobilisations financières	159	56	15	200

- Informations relatives aux principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012

Le tableau ci-dessous résume les investissements et désinvestissements réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2011/2012 :

Valeurs brutes (en K€)	30/09/2011	Augmentations	Diminutions	30/09/2012
Immobilisations incorporelles	1 173	223	143	1 253
Immobilisations corporelles	1 400	341	25	1 716
Immobilisations financières	164	26	31	159

- Informations relatives aux principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011

Le tableau ci-dessous résume les investissements et désinvestissements réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2010/2011 :

Valeurs brutes (en K€)	30/09/2010	Augmentations	Diminutions	30/09/2011
Immobilisations incorporelles	806	479	112	1 173
Immobilisations corporelles	1 327	128	55	1 400
Immobilisations financières	118	48	2	164

Commentaires sur les natures d'investissement réalisés

Immobilisations incorporelles

Sur l'ensemble des périodes sous revue, la variation des immobilisations incorporelles provient principalement de l'activation de certains projets de développement suivis par le service R&D en fonction des critères énumérés dans la norme IAS 38.

Au titre de l'exercice 2012/2013, les frais de R&D immobilisés sur l'exercice au titre des projets Object World et OptiCook avaient fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour le montant total immobilisé sur l'exercice soit 125 K€.

Au 1^{er} semestre de l'exercice 2013/2014, compte tenu des difficultés économiques persistantes de la société, il a été décidé de ne pas activer les dépenses de R&D sur ces deux projets réalisées sur la période.

Immobilisations corporelles

Sur l'ensemble des périodes sous revue, la variation des immobilisations corporelles est principalement liée à la mise à niveau des systèmes informatiques et de la maintenance de l'outil industriel.

Investissements en immobilisations financières

Sur l'ensemble des périodes sous revue, l'augmentation des investissements en immobilisations financières provient essentiellement du versement de nouveaux dépôts et cautions monétaires.

5.2.2 Investissements en cours et investissements futurs

Il n'existe aucun investissement significatif en cours et à ce jour il n'existe aucun investissement significatif que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.

CHAPITRE VI – APERCU DES ACTIVITES

6.1. Présentation générale de l'activité d'Alpha M.O.S.

ALPHA M.O.S. conçoit, fabrique et commercialise des instruments et solutions d'analyse sensorielle par empreinte chimique à destination de divers secteurs, tels que l'agroalimentaire, la pharmacie/parfumerie-cosmétique, l'environnement, l'emballage et la défense. La Société développe plus spécifiquement des technologies de détection qui numérisent les sens humains et fournissent une empreinte chimique, olfactive, gustative ou visuelle d'un produit. Plusieurs de ses développements ont fait l'objet de brevets.

L'activité d'ALPHA M.O.S. consiste ainsi essentiellement à :

- livrer une mesure instrumentale de l'empreinte d'odeur, de goût ou d'empreinte visuelle ou de composition chimique des produits ;
- fournir des outils de décision à divers acteurs, et notamment aux départements de R&D, Contrôle Qualité, Marketing, Affaires Réglementaires et Assurance Qualité afin de permettre une plus grande sécurité et qualité alimentaires, ainsi qu'une plus grande qualité et sécurité de l'air.

6.2. L'offre de produits et services

ALPHA M.O.S. propose une gamme complète de solutions comprenant des [analyseurs](#) (dénommés selon le cas Nez Electronique, Langue Electronique et Œil Electronique), des services d'[analyse chimique](#) ou [sensorielle](#) en laboratoire, les logiciels associés, ainsi que des prestations de services sur ces équipements (installation, maintenance sur site ou en atelier).

Par ailleurs, ALPHA M.O.S. peut développer des [solutions industrielles sur mesure](#).

L'offre de produits et services proposée par le Groupe comprend donc deux grandes catégories :

- les instruments et les consommables associés,
- les services d'accompagnement (maintenance et analyse, formation, installation).

6.2.1 Les instruments et consommables associés

6.2.1.1 Modalités de fonctionnement

Les instruments développés par le Groupe identifient et quantifient l'empreinte olfactive, gustative ou visuelle d'un produit (solide, liquide ou gazeux) et les différents attributs sensoriels associés à celui-ci (comme le niveau d'amertume, l'intensité de l'épicé, le floral, l'odeur de moisi ou de plastique ...) ou son niveau de contamination (adultération chimique ou biologique, naturelle, accidentelle ou volontaire). A partir des analyses effectuées, une carte olfactive ou gustative est établie, permettant de positionner les empreintes aromatiques et gustatives les unes par rapport aux autres. Cette cartographie est essentiellement utilisée pour déterminer l'origine, la qualité, l'âge ou la pureté d'un aliment ou d'un produit. Ces instruments permettent aussi d'étudier le comportement d'un produit dans le temps (stabilité/évolution) et donc sa durée de vie.

Après une phase d'apprentissage, les instruments conçus, fabriqués et commercialisés par ALPHA M.O.S. procèdent de façon analogue, et avec la même rapidité, au cerveau humain : un ensemble de capteurs qui remplacent les récepteurs du nez, de la langue ou de l'œil, détectent selon les cas, odeurs, saveurs, couleurs ou formes (phase d'acquisition), et les transmettent à un instrument qui les analyse et les compare à une norme ou un modèle préalablement défini (phase d'analyse). Ce processus permet d'objectiver les mesures sensorielles en les corrélant à des données chimiques (pour le goût ou l'odeur) ou des données physiques (couleurs et formes) pour la vision.

L'acquisition de l'information se fait :

- soit par des capteurs, généralement à base d'oxyde de métal MOS (*Metal Oxide Sensors*), chauffés et dont la résistance est modifiée selon les molécules rencontrées ;
- soit par des capteurs liquides, utilisant entre autres, la technologie ISFET (*Ion Selective Fields Transducers*) qui vont mesurer la différence de potentiel entre une électrode de référence et plusieurs électrodes de mesure, sensibles aux différents attributs du goût (salé, sucré, amer, umami, ... mais aussi aux sous-attributs comme l'épicé et l'astringent) ;
- soit avec un chromatographe flash ou ultra flash dont les chromatogrammes fournis vont être lus comme une signature ou une empreinte « digitale » par les logiciels spécifiquement développés par ALPHA M.O.S., associés à une base de données (Arochembase) contenant plus de 44.000 molécules et 2.000 descripteurs olfactifs.

L'analyse logicielle des signaux est basée sur des algorithmes d'I.A. (Intelligence Artificielle), permettant :

- de corriger et analyser la mesure (traitement des données) ;
- d'analyser et reconnaître l'empreinte à partir d'une base de données.

Le traitement de l'information acquise est réalisé par le logiciel Alpha SOFT développé par ALPHA M.O.S.. Ce logiciel fait l'objet d'une description détaillée à la section 6.3 du présent document de référence.

6.2.1.2 Présentation de la gamme des instruments du Groupe

La gamme des instruments proposés par la Société se décline en quatre familles :

Les nez électroniques

Les nez électroniques détectent et mesurent les composés organiques volatiles odorants ou non. Le Groupe commercialise cinq nez électroniques différents :

Fox, nez électronique basé sur la technologie des capteurs gaz. Ce produit est utilisé pour le développement de nouveaux produits et dans le contrôle qualité, en laboratoire comme en usine. Il permet notamment de réaliser des analyses d'origine, de provenance ou d'âge;

Gémini, utilisé dans le contrôle qualité, en laboratoire comme en usine. Ce produit permet notamment de réaliser des mesures de polymères et solvants (pour les intérieurs de véhicules par exemple) ou encore de réaliser des vérifications de conformité, en particulier sur les huiles, graisses, laits et cosmétiques;

Héraclès et Ulys, utilisés dans le contrôle qualité, en laboratoire comme en usine. Ces produits sont notamment utilisés dans les analyses de composés à base de solvants, les analyses environnementales, ainsi que dans l'identification de molécules, grâce au couplage avec le logiciel Arochembase. Ils se positionnent aussi sur le marché de la chromatographie gazeuse, mais avec des performances élevées en terme de vitesse (temps d'analyse inférieur à la minute) et de sensibilité (une dizaine de ppb (partie par milliard) pour certaines molécules);

RQ Box, technologie essentiellement utilisée pour effectuer des mesures environnementales de l'air en extérieur, et plus spécifiquement en vue de mesurer de manière dynamique l'évolution des odeurs dégagées par un site industriel. Cette solution permet une réduction des coûts de traitement des mauvaises odeurs dans une proportion de 75% par rapport au panel sensoriel en réduisant la fréquence nécessaire et une réduction de 40% des coûts d'exploitation notamment par la diminution de l'usage de produits permettant de couvrir les mauvaises odeurs. RQ Box est le seul produit certifié (ADEME) en France.

- **Les instruments de chromatographie gazeuse**

Le Groupe commercialise des instruments de chromatographie gazeuse :

Chromatographe en phase gazeuse PR2100, utilisé pour la R&D, aussi bien par des laboratoires universitaires que par des entreprises, mais également pour la formulation et le développement de produit, le contrôle qualité et le suivi de procédé.

Comme indiqué précédemment **l'Héraclès et l'Ulys** peuvent aussi être utilisés comme Chromatographes en phase gazeuse.

Ces technologies ont été développées par le Groupe consécutivement à l'acquisition de la société Périchrom, en 2008.

Les applications de chromatographie en phase gazeuse couvrent, notamment, les analyses d'alcool et de solvants organiques, de pétrole brut et d'essence, de gaz naturel et de gaz de raffinerie. Elles permettent une identification des produits à l'origine d'un défaut.

Deux logiciels ont été développés par la Société afin de permettre des analyses simplifiées et standardisées :

SymDis : est un logiciel de distillation simulée qui permet d'affiner les paramètres de distillation en fonction des caractéristiques du pétrole brut en simulant cette distillation par une analyse chromatographique.

Arochembase : Ce logiciel permet d'identifier les molécules grâce à la méthodologie des indices de Kovats. Il permet en outre de corréler les molécules, si elles sont odorantes, avec un attribut olfactif. Disponible en 7 langues, ce logiciel fonctionne avec l'Héraclès et l'Ulys.

Les langues électroniques

Les langues électroniques analysent les échantillons liquides, tels que les bières, sodas, jus de fruits, thés, ainsi que des produits mis en solutions après mastication, comme des saucisses ou des biscuits. Le Groupe commercialise deux produits de ce type. L'un est plus particulièrement destiné à l'agro-alimentaire pour l'évaluation objective des goûts, tandis que le second permet à l'industrie pharmaceutique de mesurer les formulations orales et placebos.

Astrée, langue électronique permettant le développement des applications en R&D ainsi qu'en développement de méthode. Cet instrument est essentiellement utilisé dans la mesure des cinq goûts principaux (salé, sucré, amer, acide, umami) mais aussi des sous-attributs comme l'astringent, l'épicé ...

Il permet aussi d'effectuer la comparaison de goût de plusieurs produits de même type, ainsi que le développement de nouveaux produits. Cette langue électronique permet également de tester des drogues pharmaceutiques qui n'ont jamais été testées sur l'homme pour des raisons de sécurité. Elle permet ainsi de mesurer l'efficacité du masquage du goût du médicament ou de développer des placebos qui ont le même goût que le médicament à évaluer, notamment dans des campagnes d'évaluation d'efficacité de médicament en double aveugle.

- **L'œil électronique**

Le Groupe a lancé en mai 2010 le premier œil électronique au monde, **Iris Visual Analyser**, utilisé dans le contrôle qualité en production, pour l'analyse visuelle et sensorielle de produits

agroalimentaires. L'œil électronique analyse les aliments complexes (pizzas, cookies, plats cuisinés,...) en digitalisant les différentes couleurs et formes présentes dans ceux-ci, puis en les corrélant avec des attributs sensoriels vérifiant non seulement la présence en nature et en quantité des divers ingrédients, mais également les données sensorielles visuelles comme le coté « *épicé, frais, croustillant, appétissant ...* ».

L'instrument combine une caméra CCD haute définition avec des logiciels performants de traitement d'image et d'analyse sensorielle, développés par Alpha M.O.S. Le traitement de données, quant à lui, allie les mesures issues des nez et des langues électroniques afin de se rapprocher davantage des sensations humaines dans leur globalité.

ALPHA M.O.S. estime que la qualité en terme de vitesse et de sensibilité des instruments constitue un élément important de différenciation par rapport à la concurrence.

6.2.1.3 Les consommables associés

Alpha M.O.S. commercialise des consommables sous forme de capteurs, de verrerie et de diverses petites pièces d'usures (filtres, tubes ...) ainsi que des kits de calibration.

6.2.2 Les services

6.2.2.1 Les Laboratoires

ALPHA M.O.S. propose, via ses Laboratoires (France, Chine, Japon, Etats-Unis), des prestations d'analyses sur mesure.

Les Laboratoires d'ALPHA M.O.S. assurent deux fonctions principales :

- un *show-room* de la technologie ALPHA M.O.S., lequel sert de support en avant-vente pour des démonstrations à des prospects ;
- une plate-forme d'analyses chimiques et sensorielles au profit de clients :

Analyses chimiques	Analyses sensorielles
Préparation et extraction d'échantillons, analyse par empreinte ou par séparation des composés, en vue de procéder aux opérations suivantes : ▪ Comparaison chimique de plusieurs formulations d'un nouveau produit. ▪ Évaluation de l'influence ou de l'efficacité d'un procédé. ▪ Sélection d'un fournisseur selon la conformité chimique. ▪ Quantification de composés chimiques. ▪ Suivi de vieillissement.	Pour les services de R&D, Marketing et Contrôle Qualité, en vue de leur permettre de procéder aux opérations suivantes : ▪ Comparaison sensorielle de plusieurs formulations d'un nouveau produit. ▪ <i>Benchmarking</i> / comparaison aux produits concurrents. ▪ Evaluation de placebo au goût identique. ▪ Evaluation du niveau d'amertume. ▪ Quantification d'attributs sensoriels d'odeur / goût. ▪ Présélection de formulations avant les tests consommateurs. ▪ Evaluation de l'influence du procédé sur les attributs sensoriels. ▪ Sélection des fournisseurs suivant l'arôme / le goût.

6.2.2.2 Le Support technique

ALPHA M.O.S. offre également, via son « Support Technique », des services de maintenance sur les instruments d'analyse que le Groupe commercialise, de la location de matériels, ainsi que des services d'installation des produits commercialisés et de formation à leur utilisation.

Le Support Technique intervient en avant-vente et en après-vente dans les domaines suivants :

- conseil sur la technique analytique la plus adaptée ;
- étude de faisabilité et tests au Laboratoire Alpha M.O.S. ;
- mise en place et optimisation des méthodes analytiques ;
- démonstration
- installation et formation technique ;
- formation et support applicatif ;
- assistance technique et notes techniques ;
- vente de contrats de maintenance ;
- fourniture de consommables et de pièces détachées ;
- réparation.

ALPHA M.O.S. couvre en Support Technique l'ensemble des territoires sur lesquels les équipements sont installés : Europe, Etats-Unis, Chine et Japon, avec ses propres équipes. Les autres territoires sont couverts par ses partenaires ou distributeurs qui sont formés par ALPHA M.O.S..

6.2.3 Produits et services en cours de développement

En 2009, ALPHA M.O.S. a conclu un contrat de sous-traitance avec le groupe Thales à l'effet de définir, concevoir et réaliser des analyseurs transportables pour le compte de la Direction Générale de l'Armement. Ce projet a été stoppé au mois de Janvier 2014. L'impact sur les comptes sociaux est détaillé aux chapitres 4.1.3 et XXII.

Depuis 2010, ALPHA M.O.S. développe, en coopération avec certains laboratoires du C.N.R.S., des microcapteurs gaz.

Sur la base de cette technologie, la Société mène depuis cette date des développements applicatifs dans le cadre de contrats spécifiques avec des industriels ou dans le cadre de contrats de recherche coopérative.

6.3 Développement d'outils informatiques

ALPHA M.O.S. a développé son propre logiciel, « AlphaSoft ». Ce logiciel permet de :

- piloter les nez électroniques, langues électroniques et chromatographes en phase gazeuse;
- réaliser l'acquisition des mesures;
- effectuer le traitement de données

Le logiciel « AlphaSoft » utilise l'analyse statistique multi-variée, des réseaux de neurones ou de la logique floue et la chimiométrie pour acquérir, traiter et interpréter les mesures des nez électroniques, langues électroniques et œil électronique afin de se rapprocher de la perception holistique des consommateurs.

ALPHA M.O.S. estime que son logiciel constitue un avantage concurrentiel déterminant fondé sur :

- (i) la pérennité des mesures et des banques de données

Le logiciel de la Société corrige les données issues des capteurs en tenant compte du fait que la sensibilité de chaque capteur ou des colonnes diminue de manière non linéaire dans le temps en fonction des conditions d'exploitation et des molécules mesurées.

ALPHA M.O.S. obtient ainsi des données fiables avec des mesures constantes malgré cette dégradation des capteurs (la durée de vie des capteurs ALPHA M.O.S. est de 2 ans versus quelques semaines pour les cellules humaines olfactives). Cette réversibilité permet à la Société et à ses clients d'établir des bases de données stables dans le temps et véritablement interoperables (d'un site à l'autre, ou entre un client et fournisseur).

(ii) l'analyse des données

Les réponses des capteurs sont mesurées pendant un intervalle de temps donné, puis sont analysées par traitement statistique pour une analyse qualitative ou quantitative. Le logiciel fournit des analyses dans une interface ergonomique.

ALPHA M.O.S. a par ailleurs développé une base de données unique au monde « ArochemBase » qui recense 44.000 composés dont 2.000 avec des attributs sensoriels.

Enfin, les logiciels sont construits pour permettre une fusion des données en provenance de différents instruments (nez, langue et œil) afin d'avoir une approche holistique de la qualité sensorielle du produit.

6.4 Distribution des produits et services

ALPHA M.O.S. distribue son offre de produits et de services via :

- une distribution intégrée organisée par marché géographique : Amérique, Europe/Reste du monde, Asie hors Japon, Japon pour tous les produits propriétaires qui sont accompagnés par un support technique géographique dédié intégré à la Division Services ;
- un « Laboratoire » inclus dans la division Services qui répond à la demande d'analyses provenant de tous les marchés ;
- une division marché Environnement qui a été créée en 2009 (qui vend essentiellement des nez électroniques RQ Box) ;
- une division Solutions Analytiques dédiées aux marchés Français et Européen pour les produits de la gamme Périchrom et divers produits distribués. Ces produits sont également accompagnés d'un support technique sur chaque marché servi par ALPHA M.O.S..

6.5 Principaux marchés sur lesquels opère le Groupe

Les différentes gammes d'équipements développés et commercialisés par ALPHA MOS peuvent être utilisés dans de nombreux domaines d'activités tels que décrits ci-après. Il s'agit souvent de marchés de niche. Compte tenu de la variété des domaines d'utilisation, du fait que les équipements peuvent se substituer à des équipements ou à des méthodes traditionnels d'analyse, ou, au contraire, peuvent être utilisés dans des domaines actuellement non couverts par les fournisseurs de matériels d'analyse, de la couverture géographique internationale des marchés, ALPHA MOS ne dispose pas d'éléments permettant de quantifier précisément les marchés concernés et ne dispose pas des ressources financières et humaines pour procéder à une telle analyse.

6.5.1 Marchés par types de produits

Le Groupe intervient principalement sur le marché de l'instrumentation analytique, lequel est divisé en trois sous marchés :

- le marché de l'instrumentation analytique en laboratoire,
- le marché des analyseurs de process, et
- le marché de l'instrumentation diagnostic clinique ou médical.

Chaque sous marché se caractérise par la présence d'un petit nombre de sociétés concentrant 90% du marché. Ces sociétés sont essentiellement des leaders américains. Le Groupe se positionne historiquement sur le segment de l'instrumentation analytique en laboratoire.

Le marché des instruments de mesures sensorielles est soutenu par :

- le développement des technologies

Hardware : l'amélioration des sensibilités, de la robustesse et de la sélectivité des systèmes de capteurs ainsi que la miniaturisation permet d'élargir le champ des applications potentielles, notamment pour des applications dispersées industrielles (suivi de champs pétrolifères, suivi de sites à risque ou de la pollution des villes) ou pour des applications grand public, comme l'automobile, l'électroménager ou la téléphonie mobile.

Software : la capitalisation sur des bases de données ainsi que l'amélioration de l'ergonomie des logiciels est un vecteur de croissance du marché afin de simplifier les interfaces homme/ machine pour le marché du contrôle qualité.

- la baisse des prix

L'évolution technologique récente a pour corollaire une diminution des prix, élargissant le domaine d'applications potentielles (exemple : domotique).

- l'évolution réglementaire

La réglementation environnementale est un levier de développement commercial pour ALPHA M.O.S. La Société réalise des actions de lobbying afin d'accompagner le développement réglementaire dans l'environnement permettant de renforcer la sécurité des sites d'exploitation tout en améliorant la rentabilité, particulièrement dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la qualité de l'air.

- l'adoption par des grandes sociétés

Après le début des années 2000, marqué par des échecs du développement de nez électroniques pour un grand nombre de start-up (Aromascan, Neutronics, Cyrano Sciences...), le marché des instruments de mesures sensorielles bénéficie aujourd'hui de la renommée induite par des grands comptes « early-users » et par les nombreuses publications / communications scientifiques qui ont été effectuées. Il existe aujourd'hui plus de 1.000 publications scientifiques internationales basées sur les équipements ALPHA M.O.S..

- les accidents industriels

Plusieurs accidents industriels récents dans le secteur agroalimentaire amènent les fabricants à mettre en œuvre une politique de gestion des risques, source de croissance pour le secteur des mesures sensorielles en contrôle qualité, (Coca Cola en Europe, Perrier et l'accident du Benzène, Kellogs et la qualité de l'emballage ...).

Sur le plan géographique, les marchés à plus fort potentiel technologique restent la Chine, les Etats-Unis, l'Inde et le Japon. Ces pays demeurent prioritaires pour ALPHA M.O.S., étant précisé que, malgré un environnement macro-économique toujours délicat, l'Europe montre des signes d'intérêt croissant pour les solutions d'ALPHA MOS.

Le Groupe continue à privilégier les deux secteurs les plus porteurs pour ses produits, soit l'agro-alimentaire et l'environnement

6.5.1.1 Marché de l'instrumentation analytique en laboratoire

Le marché de l'instrumentation de laboratoire pèse environ 20 milliards de dollars (estimation société) et est dominé par une dizaine d'acteurs, principalement américains, qui possèdent des chiffres d'affaires supérieurs à 1 milliard de dollars. Ces grands groupes, comme Thermo USA (10 milliards de dollars), Agilent USA (2,5 milliards de dollars), Perkin Elmer USA, Waters USA, Bruker (Allemagne), Shimadzu (Japon), ... représentent plus de 80 % du marché.

Ce marché est très vaste en terme d'applications et couvre les besoins d'analyse de la pharmacie, de l'environnement, de l'agroalimentaire et de la pétrochimie avec des technologies très diversifiées allant de la préparation de l'échantillon à l'analyse de ceux-ci, en phase liquide, solide ou gazeuse.

6.5.1.2 Marché des analyseurs de process

Le marché de l'instrumentation de contrôle en ligne de procédé représente aussi un chiffre d'affaires d'environ 20 milliards de dollars (estimation société) et est dominé par une dizaine d'acteurs, dont l'origine géographique est plus diverse mais dont les principaux acteurs réalisent également des chiffres d'affaires supérieurs à 1 milliard de dollars. Ces grands groupes, comme GE (USA), ABB (Allemagne), SIEMENS, PHILIPS, TELEDYNE, SMITHS Industry et THALES représentent plus de 80% du marché.

Ce marché est moins vaste en termes d'applications et couvre les besoins d'analyse en ligne de la pharmacie, de l'environnement, et de la pétrochimie avec des technologies très diversifiées allant de la préparation de l'échantillon à son analyse, en phase liquide, solide ou gazeuse.

6.5.1.3 Marché de l'instrumentation diagnostic clinique ou médical

Le marché du diagnostic médical représente aussi un chiffre d'affaires d'environ 20 milliards de dollars (estimation société) et est dominé par quelques acteurs comme GE, PHILIPS, 3M, BIOMERIEUX et BECTON DICKINSON, qui dominent l'ensemble du marché.

Ce marché couvre les besoins de diagnostics médicaux hospitaliers principalement.

6.5.2 Marchés par secteurs d'activité

Le principal marché historique de la Société est le secteur de l'agroalimentaire et de l'emballage.

A ce jour, ALPHA M.O.S. a commercialisé environ 800 nez et 160 langues électroniques à destination de ces secteurs, dont :

- 600 pour des applications de R&D telles que la mise au point de processus de fabrication ou la comparaison avec des produits concurrents ;
- 350 pour le contrôle qualité, afin de vérifier en continu le respect d'une norme sensorielle (goût ou odeur), notamment pour l'analyse des odeurs de plastiques dans les eaux minérales.

Les technologies développées par ALPHA M.O.S. ont aujourd'hui un champ d'application qui s'étend à de nombreux secteurs. Ces technologies sont essentiellement utilisées au sein des secteurs d'activité suivants :

- **Agroalimentaire et emballage**

Après avoir commercialisé des instruments auprès des centres de R&D de nombreux industriels de l'agroalimentaire, ALPHA M.O.S. a démontré l'intérêt de ses produits en contrôle qualité, notamment pour la vérification de la conformité, la mesure de la fraîcheur des matières premières comme la viande et les poissons, la détermination de l'origine des produits, l'adultération accidentelle ou

volontaire des produits, l'identification des produits dangereux (pesticides, allergènes,...), ou encore pour le suivi de processus de fermentation.

De nombreuses applications ont aussi été développées pour la mesure de contamination bactérienne, de moisissures et de toxines avec les nez électroniques, notamment par la mesure des métabolites volatiles générés par la croissance d'organismes vivants.

- **Environnement**

Dans le domaine de l'environnement, les technologies développées par ALPHA M.O.S. sont principalement utilisées dans le cadre de la mesure d'émissions d'odeurs polluantes ou dangereuses. ALPHA M.O.S. a en effet mis au point une solution innovante de suivi de la pollution environnementale constituée de capteurs de type station météo et d'un pilotage logiciel centralisé.

D'autres utilisations des technologies d'ALPHA M.O.S. existent également en matière environnementale. Les produits du Groupe permettent en particulier l'identification et la hiérarchisation des sources d'odeurs, l'amélioration de la gestion de la production d'odeurs, le suivi de la qualité de l'air intérieur, ou encore la communication avec le voisinage ou avec les autorités locales et gouvernementales. Le retour sur investissement est assuré par la capacité du RQ Box de contrôler les process en ligne en fonction des mesures et donc de piloter des filtres biologiques, des stations de brumisation ou autres systèmes de purification, tout en prédisant l'impact des odeurs sur le voisinage par une modélisation du panache de dispersion.

- **Défense/Sécurité**

Certains instruments commercialisés par Alpha M.O.S. peuvent trouver application dans le secteur de la défense et de la sécurité, notamment pour la détection de gaz, de matériaux explosifs et de drogues.

- **Industrie pharmaceutique et cosmétique**

Les produits d'Alpha M.O.S. aident l'industrie pharmaceutique et des cosmétiques :

- (i) dans le domaine de la R&D : à mesurer l'amertume des principes actifs, masquer le goût ou l'odeur du principe actif (notamment dans les sirops, effervescents, poudres et émulsions), développer des placebos qui ont le même goût que le médicament, mesurer les arômes et comparer des produits avec la concurrence,
- (ii) dans le domaine industriel : à assurer la stabilité du goût au niveau de la chaîne de production,
- (iii) dans le domaine de la cosmétique : à s'assurer de l'efficacité d'un déodorant, de la substantivité d'un parfum, de la qualité d'une crème faciale sans odeur. Les nez électroniques sont aussi largement utilisés pour le contrôle qualité de produits cosmétiques comme les extraits végétaux, les surfactants ou les huiles.

- **Diagnostic médical**

Traditionnellement, le diagnostic moléculaire est basé sur des prélèvements (éventuellement mis en culture) testés à l'aide d'instruments utilisant des technologies d'optique ou de fluorescence. Les tests ainsi réalisés sont onéreux en raison de l'équipement requis et du niveau de formation des intervenants (environnement de laboratoire).

Les technologies des nez électroniques permettent de développer des instruments de diagnostic externes fournissant un résultat immédiat, sans intrusion et avec un coût de revient faible, par l'intermédiaire de l'analyse d'haleine, d'urine ou de la peau.

Les applications mises au point par ALPHA M.O.S. sur le marché du médical sont principalement utilisées dans le cadre de la détection de certains cancers (cancer du poumon, ...), de l'analyse d'haleine, visant à diagnostiquer le diabète ou la maladie de Chron, ainsi que dans la détection des infections urinaires.

Ces applications sont installées sur des sites pilotes et obtiennent des résultats positifs.

- **Industrie**

ALPHA M.O.S. commercialise en particulier un nez électronique utilisé dans l'analyse en ligne de procédés, de cuisson, de fermentation, de mélange, ou de torréfaction. A court terme, il vise à pénétrer sur le marché de la détection du vieillissement des transformateurs d'électricité.

- **Appareils domestiques grand public**

Depuis 2010, ALPHA M.O.S. a investi des montants importants dans le développement et la mise au point de micro-capteurs gaz, notamment basés sur des technologies MEMS, qui ont fait l'objet du dépôt de 3 brevets.

Ces micro-capteurs ont une taille très réduite (moins de 1 mm²) et possèdent une flexibilité d'utilisation qui permettent des applications multiples à faible coût. Ces caractéristiques permettent d'envisager des développements importants notamment dans le domaine du grand public, comme les diffuseurs de parfums, la mesure de la qualité de l'air à l'intérieur des véhicules, dans les appareils domestiques intelligents (four intelligents détecteurs de cuisson, réfrigérateurs intelligents, détectant, entre autres, les odeurs de pourrissement) ou dans la téléphonie mobile. Ces brevets font l'objet de contrats détaillés au chapitre 11.2.

6.6 Environnement concurrentiel

ALPHA M.O.S. est positionné sur les principaux marchés des applications sensorielles, avec une focalisation sur l'agroalimentaire et l'environnement. Les acteurs de ses marchés se répartissent en trois catégories :

- les grandes sociétés de l'instrumentation scientifique ;
- les groupes dont les tailles importantes permettent des évolutions sur des marchés verticaux ;
- les *start-up* spécialisées sur un segment de marché.

Compte tenu de la variété des domaines d'utilisation, du fait que les équipements peuvent se substituer à des équipements ou à des méthodes traditionnels d'analyse, ou, au contraire, peuvent être utilisés dans des domaines actuellement non couverts par les fournisseurs de matériels d'analyse, de la couverture géographique internationale des marchés, ALPHA MOS ne dispose pas d'éléments permettant de documenter précisément la concurrence et ne dispose pas des ressources financières et humaines pour procéder à une telle analyse.

Pour la même raison, il n'est pas possible de fournir une évaluation des parts de marché de la Société.

6.6.1 Les grandes sociétés de l'instrumentation scientifique

Le marché de l'instrumentation scientifique (appareils dédiés aux analyses physiques et chimiques) compte plusieurs sociétés internationales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard de dollars.

Ces groupes commercialisent des gammes d'instruments, telles que des chromatographes à gaz ou des spectromètres de masse. Certains d'entre eux, dont notamment le groupe japonais Shimadzu, ont développé des nez ou langues électroniques comme un complément de ligne de produit de

fonctionnalité supplémentaire de leurs appareils.

6.6.2 Les groupes spécialistes sur des marchés verticaux

Des groupes importants sont spécialisés dans le matériel pour des marchés verticaux. Certains proposent des équipements de production pour l'emballage, d'autres offrent des équipements pour la détection de produits nocifs dans le domaine de la sécurité alimentaire ou aux frontières.

Certaines de ces sociétés proposent des nez électroniques, avec un niveau technologique moindre que celui des solutions Alpha M.O.S. Cependant, cette approche dédiée à des applications, permettant la livraison de systèmes clef en main, représente un des objectifs majeurs de la Société, visant à livrer des solutions plutôt que des instruments et cela particulièrement à des groupes qui possèdent la taille critique (nombre d'usines ou de fournisseurs à contrôler) suffisante pour justifier les coûts de développement.

ALPHA M.O.S. s'est donc attaché à développer avec plusieurs grands groupes dans le domaine de l'agro-alimentaire, des applications « verticales » visant à une diffusion large d'instruments de nez électroniques dédiés à une ou plusieurs applications spécialisées et dont la banque de données est développée pour un client donné.

6.6.3 Les start-up spécialisées sur un segment de marché

ALPHA M.O.S. a identifié une dizaine de sociétés de petite taille développant des instruments de mesures sensorielles dédiés à des marchés spécifiques.

Plusieurs d'entre elles cherchent à mettre au point un nez électronique capable de détecter des maladies (cancer, diabète,...).

D'autres commercialisent des solutions plus ou moins éprouvées dans le domaine de l'environnement (air intérieur ou air extérieur).

ALPHA M.O.S. considère qu'elle détient une avance technologique importante par rapport à ces sociétés, notamment dans le domaine des capteurs qui possèdent des sélectivités accrues, ainsi que dans le domaine du traitement du signal, permettant d'une part une fusion des données et, d'autre part, une capacité à maintenir la validité des banques de données dans le temps.

Les technologies développées par ALPHA M.O.S. présentent un certain nombre d'avantages compétitifs par rapport aux solutions existantes (panels sensoriels et instruments analytiques), parmi lesquels :

- un coût 10 fois moindre que celui des panels humains et 4 fois moindre que les instruments de laboratoire, car la vitesse d'analyse est beaucoup plus rapide et le personnel utilisant ces instruments est moins qualifié (dans le domaine des micro-capteurs, la réduction du prix pourra atteindre un facteur 1000);
- une mesure de l'empreinte sensorielle quantifiée et reproductible avec des applications R&D et en contrôle qualité;
- une meilleure fiabilité et transférabilité des mesures sensorielles digitales comparées aux mesures sensorielles humaines avec une base de données d'empreinte olfactive ou gustative digitale de plus de 44.000 molécules et de 2.000 attributs sensoriels;
- la détection rapide de certaines molécules utiles pour la gestion du risque de sécurité alimentaire ;
- une interface utilisateur en contrôle qualité compréhensible par un opérateur de production.

6.7 Environnement réglementaire

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, ALPHA M.O.S. a initié un processus afin de standardiser la méthode de corrélation entre des analyses instrumentales et des analyses sensorielles. Cela a généré la création d'un groupe de travail dans le cadre des A.S.T.M. aux Etats-Unis. L'ASTM (*American Society for Testing and Material*) rédige des standards internationaux pour les matériels, produits, systèmes et services. Ses standards sont particulièrement reconnus dans les secteurs de l'instrumentation ainsi que dans les méthodes sensorielles .

Une collaboration s'est établie avec l'IFSH (*Institute for Food Safety and Health*), laboratoire associé au FDA, basé à Chicago. Les Etats-Unis souhaitent en effet développer des outils à la portée de l'industrie agro-alimentaire en termes de facilité d'utilisation, de vitesse d'analyse et de sensibilité, afin de permettre la mise en place des étapes de contrôle qualité et de sécurité dès l'entrée des matières premières dans les usines. Une telle approche permettrait de créer un filet de sécurité afin d'identifier non seulement la qualité et l'origine des produits, mais aussi les fraudes. L'objectif de la collaboration avec l'IFSH est de mettre en place des banques de données pour 9 produits différents, parmi les plus susceptibles de faire l'objet d'adultération, notamment l'huile d'olive.

France

En France, les installations classées de type équarrisseur, traitement des cadavres et des déchets animaliers sont tenues de mesurer les unités d'odeur (U.O) définies par arrêté.

Les installations de compostage ou de stabilisation biologique aérobie sont soumises aux nouvelles règles techniques fixées par l'arrêté du 22 avril 2008 obligeant les exploitants à mesurer le débit d'odeur des principales sources odorantes à une certaine périodicité, éventuellement réduite si un nez électronique est utilisé.

Chine

La Chine est en phase de standardisation de ses méthodes de travail, des équipements utilisés et des produits fabriqués tant pour le marché domestique que pour l'exportation. Aussi, ALPHA M.O.S. a signé en juin 2007, un accord de collaboration avec l'Agence Nationale Chinoise des Normes et Standards (« CNIS », *Chinese National Institute of Standardization*). Le CNIS, directement placé sous la tutelle du ministère de l'industrie en Chine, a pour mission d'établir, de valider et de mettre en place des méthodologies de contrôle dans tous les domaines qui touchent le consommateur et l'industrie. Celui-ci utilise notamment les instruments d'ALPHA M.O.S. Les grands axes de développement de standards s'organiseront autour des matières premières de l'agroalimentaire comme la viande, le poisson, le riz ou les jus de fruits mais aussi autour de produits plus spécifiquement chinois comme le thé.

6.8 Clientèle

Au cours de l'exercice 2012/2013, ALPHA M.O.S comptait plus de 400 clients, dont environ 30 générant pour la Société un chiffre d'affaires individuel supérieur à 50.000 €.

6.9 Répartition des revenus du Groupe par type d'activité et de marché

Répartition du chiffre d'affaires par entité juridique

Au 30 septembre 2013, le chiffre d'affaires contributif consolidé du Groupe s'élève à 8.871 K€. A cette même date, le chiffre d'affaires du Groupe par entité juridique se répartit comme suit :

	En K€	En %
Alpha M.O.S. SA	6 357	60,6
Alpha M.O.S. America Inc.	1 250	11,9
Alpha M.O.S. UK Ltd	0	0
Alpha M.O.S. Japan KK	2 715	25,9
Alpha M.O.S China	164	1,6
Total	10.486	100%

La filiale anglaise, ALPHA M.O.S. UK, est dépourvue d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000, les ventes sur ce territoire étant traitées en direct depuis la France.

La filiale chinoise assure sur la période de démarrage essentiellement des prestations de services. Les ventes d'instruments sur la zone ont été réalisées par la maison mère ce qui explique le faible niveau apparent de chiffre d'affaires sur la période.

La différence entre le chiffre d'affaires consolidé et la somme des ventes par entité juridique s'explique par les flux internes entre sociétés du Groupe, éliminés en consolidation.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

	2010 / 2011	2011 / 2012	2012/ 2013	31/03/2014
Instruments Alpha M.O.S.	4 367	3 385	3 381	1 209
Instruments Distribués	1 694	1 460	1 911	793
Consommables et Pièces Détachées	1 690	1 653	1 792	625
Services	1 232	1 469	1 510	840
Ingénierie	679	459	213	69
Divers	264	163	64	37
	9 927	8 588	8 871	3 573

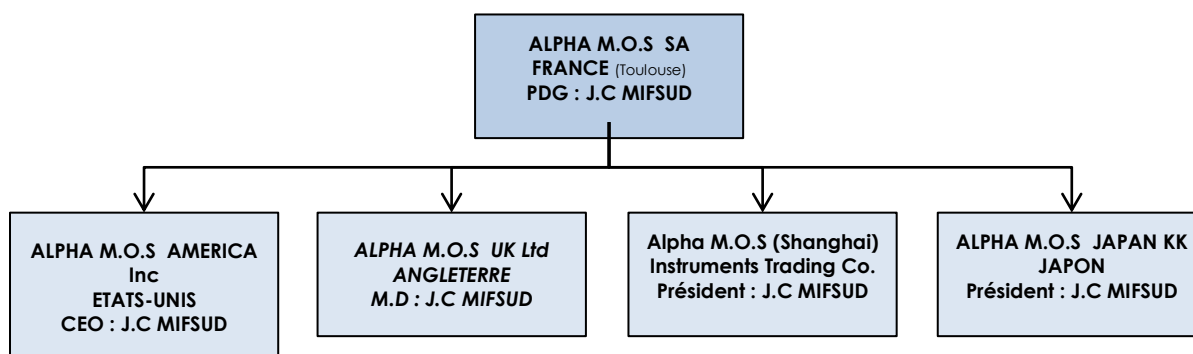
Répartition du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique (en milliers d'euros)

	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	31/03/2014
Europe	3 048	3 169	3 309	1 103
Asie	4 951	3 718	4 271	1 624
Amérique	1 881	1 568	1 216	844
Reste du Monde	47	132	75	2
	9 927	8 588	8 871	3 573

	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	31/03/2014
Europe	31 %	37 %	37 %	31 %
Asie	50 %	43 %	48 %	45 %
Amérique	19 %	18 %	14 %	24 %
Reste du Monde	0 %	2 %	1 %	0 %
	100 %	100 %	100 %	100 %

CHAPITRE VII – ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme juridique du Groupe (au 31 juillet 2014)



Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des filiales et participations de la Société ALPHA M.O.S. à la date du 31 juillet 2014. Le lecteur est invité à se référer à la Note 5 de l'Annexe au 31 mars 2014 et à la Note 5 de l'Annexe au 30 septembre 2013.

Raison sociale	Forme	Lieu du siège social	Détention	Contrôle
Alpha M.O.S. France	SA	Toulouse	Société mère	Société mère
Alpha M.O.S. America	Inc.	Maryland	100 %	100 %
Alpha M.O.S. UK	Ltd	Coventry	100 %	100 %
Alpha M.O.S (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE	Shanghai	100 %	100 %
Alpha M.O.S. Japan	KK	Tokyo	100 %	100 %

La filiale anglaise, Alpha M.O.S. UK, en sommeil, est dépourvue d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000, les ventes sur ce territoire étant traitées en direct depuis la France.

Aucun dividende n'a été versé par les sociétés du Groupe à la Société mère ALPHA M.O.S.

La Société Alpha M.O.S. exerce une double activité de holding et de société opérationnelle.

Les relations opérationnelles et financières entre les sociétés du Groupe sont décrites au chapitre XIX du présent document de référence, qui présente également le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

7.2 Organigramme fonctionnel du Groupe par service au 30 juin 2014

S'agissant de la description de l'activité de chacune des entités du Groupe, voir Chapitre VI – *Aperçu des activités*.

S'agissant des mandats exercés par les dirigeants de la société mère dans les filiales, voir Chapitre XIV – *Organes d'administration, de direction et de surveillance*.

CHAPITRE VIII – PROPRIETE IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Principales immobilisations corporelles

Le Groupe ne détient aucun immeuble en pleine propriété. Les locaux utilisés par les sociétés du Groupe sont occupés au titre de baux commerciaux, régis par les réglementations applicables localement :

- Toulouse (France) Bureaux et locaux de laboratoire et de production
- Tokyo (Japon) Bureaux intégrant un laboratoire
- Hanover (Etats-Unis) Bureaux intégrant un laboratoire
- Shanghai (Chine) Bureaux

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2013/2014, dans le cadre du plan d'économies destiné à rétablir la rentabilité, Alpha MOS S.A. a mis fin au bail de l'un des locaux de Toulouse et a regroupé l'ensemble de ses effectifs sur un local unique (bureaux/Laboratoires et activité).

En Chine, sur la même période, la filiale a déménagé son activité vers des bureaux plus petits et a fermé le laboratoire.

Le Groupe détient un certain nombre d'immobilisations corporelles, constituées de matériel informatique, mobilier de bureaux, installations diverses, pour une valeur brute de 1.385.000 € et une valeur nette après amortissement de 237.000 € au 31 mars 2014.

L'activité de production des équipements est entièrement réalisée à Toulouse. Elle consiste en l'assemblage de sous-ensembles élémentaires fabriqués par sous-traitants (électronique, fluide, châssis mécaniques, ...) qui ne nécessite pas d'outillage lourds. L'équipement du site de production est constitué d'établis de montage et de bancs de tests (comportant passeurs, compresseurs, ordinateurs). Un atelier de fabrication manuelle de capteurs liquides utilise des équipements de séchage et de test dédiés.

La capacité de production annuelle maximale de la Société, à périmètre humain et technique identique à celui existant au jour du présent document est estimée à 70 nez électroniques, 20 langues électroniques, 10 yeux électroniques et 40 modules Environnement.

A titre de comparaison, la production réalisée a été la suivante :

	Exercice 2012/13	Exercice 2013/14
Nez Electronique	28	43
Langues Electroniques	20	13
Œil Electronique	8	8
Modules Environnement	36	19

8.2 Impact environnemental

L'activité de la Société, tant en France que dans le cadre de l'exploitation de ses trois filiales à l'étranger, n'a aucune incidence sur la consommation de ressources ou le rejet de toutes substances susceptibles d'affecter l'environnement ou de porter atteinte à l'équilibre biologique.

Il est cependant important de préciser l'existence d'un risque inhérent aux détecteurs radioactifs. ALPHA MOS a en effet absorbé sa filiale Périchrom qui était habilitée jusqu'en 2007 à commercialiser des équipements contenant des piles nucléaires à très faible énergie intégrées. A ce titre, ALPHA MOS est soumise à une obligation de reprise des sources ayant été commercialisées par Périchrom. ALPHA MOS fait procéder à ces opérations par un sous-traitant spécialisé.

La Société est confrontée depuis l'exercice 2012/2013 à des difficultés financières qui se sont notamment traduites par des difficultés de trésorerie. Elle a donc été amenée à limiter ses charges d'exploitation, et notamment les recours à des intervenants externes. La réalisation d'un Rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale nécessite la mise en place d'indicateurs et de processus de collecte et d'analyse des informations qui impliquent, pour une entreprise de la taille de la Société, le recours à des conseils extérieurs, experts de ces domaines. En conséquence de ses contraintes financières, la Société n'a pas été en mesure de recourir à de tels conseils. L'organisation de la Société n'a pas permis de libérer des ressources au sein des équipes internes pour réaliser partiellement ces travaux.

La Société s'engage à se conformer aux obligations en la matière pour la publication des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

**CHAPITRE IX - EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT – EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2013**

9.1 Chiffre d'affaires et compte de résultat consolidés

L'activité et le résultat du Groupe pour l'exercice clos au 30 septembre 2013 sont reflétés dans les tableaux ci-dessous (en milliers d'euros), avec en comparatif les chiffres correspondants pour les exercices clos au 30 septembre 2012 et au 30 septembre 2011.

La situation au 31 mars 2014 et les tendances depuis le 30 septembre 2013 sont exposées au Chapitre XII du présent document.

<i>En K€</i>	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011
	Net	Net	Net
Produits des activités ordinaires	8 871	8 589	9 926
Autres produits des activités courantes	393	985	296
Achats consommés	-2 768	-3 048	-2 875
Charges de personnel	- 4 287	-4 912	-4 541
Autres charges externes	- 2 882	-3 221	-3 292
Impôts et taxes	- 119	-176	-147
Dotation aux amortissements et provisions	- 1 283	-592	-120
Résultat opérationnel courant	- 2 074	-2 375	-753
Autres produits et charges opérationnels	104	-51	23
Résultat opérationnel	- 1 970	-2 426	-730
Résultat financier	- 112	14	0
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	- 2 082	-2 412	-730
Impôts sur les bénéfices	- 77	-49	-33
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 2 159	-2 462	-763
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net part du Groupe	- 2 159	-2 462	- 763
<i>Résultat par action brut</i>	-0,53	-0,63	-0,22
<i>Résultat par action dilué</i>	-0,53	-0,63	-0,22

9.2 Bilan consolidé et structure financière

Actif (En k€)	30/09/2013 Net	30/09/2012 Net	30/09/2011 Net
Actifs non-courants			
Immobilisations incorporelles	729	734	856
Ecart d'acquisition	429	484	484
Immobilisations corporelles	320	421	300
Immobilisations financières	193	159	165
Autres actifs non-courants	273	0	100
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS	1 945	1 799	1 904
Actifs courants			
Stocks et en-cours	727	1 130	1 748
Clients et compte rattachés	1 265	2 351	2 103
Autres actifs courants	1 243	1 735	1 208
Trésorerie et équivalents de trésorerie	857	564	1 439
TOTAL ACTIFS COURANTS	4 091	5 780	6 498
TOTAL ACTIF	6 036	7 580	8 402

Passif (En k€)	30/09/2013 Net	30/09/2012 Net	30/09/2011 Net
Capitaux propres			
Capital social	834	781	781
Primes liées au capital	1 353	12 164	12 164
Réserves	-248	-8 968	-8 143
Ecarts de conversion	-94	-48	-26
Résultat de la période	-2 159	-2 462	-763
Total capitaux propres	- 314	1 468	4 013
Provisions pour risques et charges	521	234	145
Passifs financiers à long terme	1 547	1 457	392
Total passifs non-courants	2 068	1 691	537
Passifs financiers à court terme	718	784	138
Fournisseurs	1 326	1 780	1 578
Autres dettes et comptes de régularisation	2 237	1 857	2 136
Total passifs courants	4 281	4 421	3 852
TOTAL PASSIF	6 036	7 580	8 402

9.3 Commentaires sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013

Le présent chapitre reprend les sections pertinentes du Rapport de Gestion de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

1/ ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2012/2013

Au cours de l'exercice 2012/2013, le Groupe a continué à enregistrer des pertes importantes.

Le Groupe s'était fixé 3 objectifs pour l'exercice :

- Un redressement de ses ventes, après la chute du chiffre d'affaires enregistré en 2011/2012
- Un rétablissement de sa rentabilité opérationnelle
- Et le renforcement de ses fonds propres pour compenser les pertes subies au cours de l'exercice précédent.

1.1 – Evolution générale de l'activité

En matière d'activité, l'exercice 2012/2013 enregistre une tendance favorable. En effet, la chute du chiffre d'affaires constatée au cours de l'exercice précédent a été stoppée.

Le Chiffre d'affaires consolidé a atteint 8,871 M€ (contre 8,588 M€ au cours de l'exercice 2011/2012), soit une progression de 3,3 %, à taux de change courants.

Données en K€	2012/2013	2011/2012	Variation	Variation (%)
1 ^{er} Trimestre	1.942	2.376	- 434	- 18,3 %
2 ^{ème} Trimestre	2.295	1.736	+ 559	+ 32,2 %
3 ^{ème} Trimestre	1.919	1.888	+ 31	+ 1,6 %
4 ^{ème} Trimestre	2.718	2.587	+ 131	+ 5,0 %
TOTAL	8.871	8.588	+ 283	+ 3,3 %

Cette tendance a été d'autant plus satisfaisante, particulièrement dans le contexte opérationnel complexe lié aux problèmes de trésorerie résultant des pertes récurrentes, qu'elle intègre 3 événements générant un impact négatif :

- En premier lieu, l'importante baisse du Yen par rapport à l'Euro sur l'exercice. L'activité a progressé de manière importante au Japon (329,87 MYens contre 262,5 MYens en 2011/2012 soit + 25,7 %) mais cette amélioration a été effacée par la dévaluation du yen vis-à-vis de l'euro sur l'exercice (taux moyen de 0,008 €/Y contre 0,0097 €/Y en 2011/2012). A taux de change constant, le Chiffre d'affaires de la Zone Japon se serait élevé à 3,2 M€. L'évolution du cours du Yen a donc un impact négatif de 0,55 M€ sur le Chiffre d'affaires consolidé.
- Par ailleurs, compte tenu de difficultés rencontrées sur une partie du projet Perséides (Thales DGA), la Société a procédé au 30 septembre à une réévaluation de l'avancement par rapport à ses estimations aux 31 mars 2013 qui impacte négativement le chiffre d'affaire du 2^{ème} semestre de l'exercice 2012/2013 à hauteur de 264 K€.
- Enfin, la société a réduit son activité de commercialisation de produits tiers (Activité « Solutions Analytiques ») sur le marché français. Cette évolution qui pénalise le chiffre d'affaires a néanmoins permis d'améliorer le taux de marge et de réduire des coûts fixes associés.

En résumé, au cours de l'exercice, Alpha MOS a mieux travaillé sur son cœur de métier et ses produits.

Le tableau ci-après détaille l'évolution de l'activité par zones géographiques :

Données en K€	2012/2013	2011/2012	Variation	% 2012/13	% 2011/12
Europe (incl. France)	3.309	3.170	+ 4,4 %	37,3 %	36,9 %
Asie (excl Japon)	1.621	1.156	+ 40,2 %	18,2 %	13,5 %
Japon	2.650	2.561	+ 3,5 %	29,9 %	29,8 %
Amériques	1.219	1.564	- 22,1 %	13,7 %	18,2 %
Autres (Mid. East/Africa)	74	132	n.s	0,8 %	1,5 %
TOTAL	8.871	8.588	+3,3 %	100 %	100 %

Taux de change courants

La modeste progression de l'activité en Europe intègre les effets de la diminution de l'activité Négocio en France et du contrat Perséides. Elle bénéficie d'une bonne progression de ventes d'Instruments, grâce à des contrats en Italie, aux Pays-Bas, en Turquie, en Espagne et en Pologne. Hors France, les ventes connaissent un doublement par rapport à l'exercice 2011/2012 (1.170 K€ contre 508 K€).

Comme mentionné, la performance du Japon est altérée, en euros, par l'évolution du taux de change Yen/euro.

La zone Asie a renoué avec la croissance après un exercice 2011/2012 difficile. Elle a notamment bénéficié de la mise en place d'un réseau de distributeurs plus important en Chine et du dynamisme de la Corée.

La filiale américaine a été confrontée à un exercice difficile et a notamment subi les effets des incertitudes budgétaires (« fiscal cliff ») sur les décisions d'investissement des entreprises, tant au 1^{er} semestre qu'à la fin de l'exercice.

Sur l'exercice, les prises de commandes ont atteint 8,6 M€ (contre 8,15 M€ en 2011/2012 soit une progression de 5,5 %).

Au 30 septembre 2013, le carnet de commandes s'établissait à 1,9 M€ (contre 1,8 M€ au 30 septembre 2012). Ce montant intégrait 0,9 M€ au titre du contrat Thales Perséides qui a été ultérieurement résilié (voir Chapitres IV et XXII). Le carnet de commandes retraité sans ce contrat s'élevait à 1 M€.

1.2 Evolution des coûts

Le second axe du redressement des résultats consistait en la réduction des coûts de fonctionnement de la société. En la matière, l'exercice a enregistré l'effet des actions engagées en fin d'exercice précédent ainsi que la poursuite des réductions d'effectifs et de frais généraux.

Toutefois, la vitesse d'exécution et l'intensité des mesures n'ont pas permis d'atteindre le retour à l'équilibre d'exploitation.

Par ailleurs, l'exercice a supporté :

- D'une part des coûts « exceptionnels » liés aux difficultés de trésorerie traversées et aux actions nécessaires pour réorganiser l'entreprise et rechercher des investisseurs
- D'autre part des difficultés opérationnelles, notamment dans l'exécution du contrat Thales qui ont affecté négativement ses revenus et les coûts du fait des ressources affectées à ce projet
- Enfin, la nécessité de procéder à des dotations importantes aux provisions pour risques.

1.3 – Renforcement des fonds propres

Le dernier objectif consistait à renforcer les fonds propres de l'entreprise de manière à reconstituer une marge de fonctionnement et à permettre de mener plus activement les actions de réorganisation engagées.

Une première étape a été réalisée à la fin du mois de mars 2013 avec une augmentation de capital réservée de 420 K€ qui a permis la collecte de 400 K€ de liquidités.

Cette opération, réalisée sans prospectus visé par l'A.M.F., a donné lieu à l'émission de 252.500 actions de 0,20 euros de nominal assorti d'une prime d'émission de 1,40 euro, soit 1,60 euro par action, avec renonciation au droit préférentiel de souscription au bénéfice de personnes dénommées qui sont été souscrites :

- A hauteur de 250.000 actions par M. De Kerhor moyennant un versement en numéraire de 400.000 euros
- A hauteur de 2.500 actions par M. Mifsud, par compensation avec une créance de compte courant d'associé liquide et exigible pour un montant de 20.000 euros.

Les Commissaires aux comptes ont établi les Rapports prévus articles L225-135 et suivants du Code de Commerce qui sont disponibles sur le site internet de la Société.

Toutefois, la seconde étape qui était visée pour l'automne n'a pas pu se concrétiser, les investisseurs pressentis et ayant marqué un intérêt à compter de l'été s'étant in fine désistés.

Dès lors, cette impossibilité de concrétiser un renforcement significatif de la trésorerie, conjuguée aux difficultés rencontrées avec Thales pour l'exécution du contrat Perséides ont amené la Société, malgré les progrès enregistrés sur l'exercice 2012/2013, à procéder le 29 novembre 2013 à une déclaration de cessation des paiements qui a donné lieu à la mise en redressement judiciaire (voir § IV).

Les éléments financiers sont détaillés précisément dans les annexes aux comptes consolidés (voir notamment notes 16, 20 et 26 - CHAPITRE XX §20.2)

Il est important de noter que la Société a néanmoins poursuivi ses activités de R&D qui constituent un actif important et un gage de sa pérennité. Ces éléments sont détaillés aux chapitres XI et XII du présent document de référence.

2/ ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

2.1 – Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires, bien qu'impacté négativement par les éléments décrits plus haut, progresse de 3,3 % pour s'établir à 8,87 M€ (contre 8,59 M€).

Cette légère amélioration qui s'accompagne d'une amélioration du taux de marge brute de plus de 3 points (67,9 % contre 64,5 %) permet une progression de 550 K€ de la marge brute par rapport à l'exercice précédent, soit 10 %.

Les autres produits des activités courants sont en baisse sensible car l'exercice précédent enregistrait un montant de CIR particulièrement élevé résultant de rectifications sur exercices antérieurs.

Les charges de personnel diminuent de près de 13 % à 4,3 M€, de même que les autres charges externes (à 2,9 M€ contre 3,2 M€, soit -10 %). Comme indiqué ci-avant, les mesures d'économies engagées au cours d'exercice ont produit leurs effets progressivement avec un effet plus marqué au second semestre.

Les dotations aux amortissements sont désormais stabilisées à 345 K€ (compte tenu du ralentissement des immobilisations).

Par contre, la société a constitué sur l'exercice des provisions pour plusieurs risques et litiges, notamment :

- a) Les difficultés rencontrées sur le projet Perséides au cours de l'exercice, puis les événements survenus postérieurement à la clôture (mention par Thales de possibles pénalités puis résiliation du contrat par l'Administrateur dans le cas du redressement judiciaire) ont amené la société à constituer une provision pour risque et une provision pour non recouvrement de factures. Les éléments sont détaillés dans l'annexe.
- b) Par ailleurs, compte tenu de l'arrêt prévu des projets collaboratifs Oseo engagés dans l'exercice, du fait du redressement judiciaire, des provisions ont été constituées à ce titre.

L'impact net est de 855 K€ (contre 216 K€ en 2011/2012).

Malgré cette importante charge, le résultat opérationnel courant s'améliore légèrement, à - 2.073 K€ (contre -2.375 K€). On note donc que, hors produits des activités courantes, l'EBITDA évolue de - 2.768 K€ en 2011/2012 à - 1.267 K€ en 2012/2013, ce qui confirme l'effet des mesures engagées sur la rentabilité courante, malgré leur niveau insuffisant pour rétablir l'équilibre.

Après prise en compte des Autres Produits et charges opérationnels et du résultat financier légèrement négatif, le résultat de l'ensemble consolidé avant impôt est négatif de 2,08 M€ (contre - 2,41 M€ en 2011/2012).

La charge d'impôt consolidée étant négligeable, le Résultat net part du groupe est une perte de 2.158.895 € (contre une perte de 2.461.602 euros au cours de l'exercice précédent).

2.2 Bilan consolidé

Le Bilan consolidé enregistre principalement à l'actif une diminution des immobilisations corporelles nettes (-100 K€), le reclassement en actifs non courants de la créance de crédit d'impôt recherche afférente à l'année civile 2013, la baisse sensible des stocks (sous l'effet conjugué de la gestion plus serrée et d'un maintien de la politique de provision, et la diminution des postes clients et autres actifs circulant).

En contrepartie de la baisse des fonds propres résultant de la perte de l'exercice, les passifs financiers à long terme progressent faiblement (100 K€) et les passifs financiers à court terme diminuent.

Outre l'augmentation de capital en numéraire de 420.000 euros en Mars 2013 à hauteur de 400.000 euros en espèces et 20.000 euros par compensation avec un compte courant, les principaux événements financiers de l'exercice sont :

- au cours du 4^{ème} trimestre 2012, mobilisation de la créance d'impôt recherche afférente à l'année civile 2011 auprès d'OSEO (558 K€). L'ensemble de la créance (698 K€) a été encaissé sur l'exercice.
- Obtention d'un accord d'échelonnement CCSF d'une durée de 18 mois à compter du 21 Janvier 2013 pour un montant de 310 K€
- Déblocage en Mai 2013 de la tranche conditionnelle du Prêt de Total Développement régional pour 100 K€
- Obtention de divers financements de COFACE au titre des contrats d'Assurance Prospection (pour un total de 228 K€)
- Rééchelonnement du Prêt FAP de BNPParibas de 250 K€ échu au 30 juin 2013.

Les dettes fournisseurs ont pu être réduites sur l'exercice, tandis que les autres dettes courantes d'exploitation progressent sensiblement par rapport au précédent exercice sous l'effet de la forte progression du poste Produits constatés d'avance, résultant principalement du retraitement de l'avancement du lot T6 du Projet Perséides.

Enfin, on note que la trésorerie consolidée progresse de 338 K€, soit un montant correspondant à peu près au montant de l'augmentation de capital réalisée en mars 2013 (400 K€ en numéraire).

Des éléments détaillés sur l'ensemble de ces postes sont fournis dans l'annexe.

9.4 Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer les opérations de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société autre que ceux décrits dans les facteurs de risque.

Le lecteur est invité à se reporter au Chapitre IV détaillant les facteurs de risque.

CHAPITRE X –TRESORERIE ET CAPITAUX

Le lecteur est invité à se référer aux Chapitres IX, XX et IV (Risque de liquidité)

10.1 Flux de trésorerie consolidés (normes IFRS) du Groupe

En K€	31/03/2014	30/09/2013	30/09/2012
	Net	Net	Net
Résultat net part du groupe	-1.195	-2.159	-2.462
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:			
Amortissements et provisions	190	768	513
Impôts différés	0		0
Charges et produits liés aux stock options	0	0	5
Autres	140	-5	-4
Variation des actifs et passifs courants:			
Stocks	41	403	619
Clients et comptes rattachés	69	1086	-248
Autres actifs	288	514	-584
Fournisseurs	76	-454	202
Autres passifs	812	400	-280
Variation des autres actifs non courants	-111	-273	
Variation des écarts de conversion	14	-45	-21
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	+168	+ 232	-2 259
Acquisition d'immobilisations	-91	-322	-550
Cessions d'immobilisations	0	0	119
Autres variation des immobilisations financières		-45	
Variation des immobilisations financières	-18	4	5
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	-109	-363	-426
Augmentation de capital	0	400	0
Variation des emprunts LT	0	443	1125
Remboursement des emprunts à LT	0	-353	-60
Variation des passifs financiers courants	-74	-233	503
Variation des dettes affacturage	-334	167	139
Titres d'autocontrôle	0	0	0
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	-408	+428	+1807
VARIATION DE TRESORERIE	-349	+297	-878
Trésorerie en début d'exercice	854	557	1435
Trésorerie en fin d'exercice	505	854	557

TRESORERIE NETTE OPERATIONNELLE

La trésorerie provenant des activités opérationnelles du Groupe a été positive sur le premier semestre de l'exercice 2013/2014 (+ 168 K€) compte tenu principalement de l'effet de la déclaration de cessation des paiements de Alpha MOS S.A. qui a gelé le passif d'exploitation à fin novembre 2013.

TRESORERIE NETTE UTILISEE POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

La trésorerie utilisée pour les opérations d'investissement s'élève à 109 K€ sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2013/2014. Ce montant traduit une stabilisation des investissements du Groupe par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de sa situation.

TRESORERIE NETTE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT

La trésorerie consommée par les opérations de financement sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2013/2014, enregistre l'effet de la diminution de l'encours factorisé compte tenu du redressement judiciaire ainsi que les remboursements des emprunts à long terme souscrits lors des exercices antérieurs, antérieurement au redressement judiciaire de décembre 2013. Aucun remboursement n'a été opéré depuis cette date.

10.2 Lignes de financement de la Société

La Société ne dispose pas d'autorisation de financement court terme (découvert autorisé, crédit documentaire import ou change à terme).

La Société dispose d'un contrat d'affacturage aux termes duquel elle peut céder ses créances clients à un factor sous les conditions suivantes :

- Plafond d'encours : néant
- Eligibilité des créances : dépend de la qualité du débiteur. Un plafond d'encours est déterminé pour chaque débiteur
- Zone géographique : 2 contrats (France / Monde avec un nombre de pays prédéfini – de nouveaux pays peuvent être ouverts sous réserve de l'accord du factor)
- Dépôt de garantie : 15 % du montant des créances cédées
- Garantie : le contrat n'est pas assorti d'une assurance. En conséquence, les créances éventuellement impayées à l'échéance sont, sauf accord du factor pour une prorogation, débitée au compte de la Société. En conséquence, ledit contrat n'est pas déconsolidant et les opérations à ce titre sont retraitées en consolidation.
- Exclusion : la Société ne peut pas céder les créances sur ses filiales.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Le lecteur est invité à consulter l'annexe aux Etats Financiers Consolidés au 30 septembre 2013 (section 20.2) qui détaille les emprunts en cours et leurs conditions.

Le groupe Alpha MOS (Société et filiales) n'est pas assujéti à des conventions financières.

A l'exception de l'augmentation de capital prévue par la Société dans le cadre du Projet de Plan de continuation, la Société ne prévoit pas de solliciter ou de bénéficier de nouveaux financements.

En l'état, compte tenu de la situation de redressement judiciaire, la Société ne prévoit pas de pouvoir mobiliser la créance de Crédit Impôt Recherche afférente à l'année 2013.

CHAPITRE XI - RECHERCHE & DEVELOPPEMENT – BREVETS & LICENCES

11.1 Politique de recherche et développement

Les efforts de la Société en matière de Recherche et de Développement ont pour objet :

- L'amélioration des performances des gammes commercialisées
- Le développement de nouvelles solutions correspondant à des besoins identifiés par des acteurs industriels. Dans ce cas, le développement peut intervenir à l'initiative de la Société ou en coopération avec un industriel dans le cadre d'une commande
- Le développement de solutions basées sur les micro-capteurs M.O.S.(cf infra)

Les charges afférentes à la Recherche et Développement sont supportées par ALPHA M.O.S. SA. Elles sont principalement constituées des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Leur montant a évolué comme suit :

1 ^{er} semestre 2013/2014	508 K€ (contre 558 K€ au 1er semestre de l'exercice 2012/2013)
Exercice 2012/2013	1.162 K€
Exercice 2011/2012	1.695 K€
Exercice 2010/2011	1.542 K€

Les montants ci-dessus s'entendent avant activation d'une partie de ces charges en application de la norme IAS 38. Les conditions d'activation des frais de Recherche et Développement sont détaillées dans les Annexes aux Comptes consolidés (Note 4 § 11).

- Projets de développement

La Société est actuellement engagée dans 2 projets collaboratifs, sous l'égide de la BPI, décrits ci-après : Open Food System (OptiCook) et Object's World.

Ces projets sont organisés en phases et la participation d'ALPHA MOS aux phases 2 prévues à partir de 2014 est conditionnée, notamment, par la validation par BPI de la capacité financière d'ALPHA MOS à exécuter ses engagements contractuels. A la suite de l'ouverture du Redressement judiciaire, la Société a poursuivi l'exécution de ses obligations contractuelles au titre desdits contrats. A titre prudentiel, elle n'a pas immobilisé les coûts engagés au titre de ces projets sur la période du 1^{er} Octobre 2013 au 31 mars 2014, contrairement à sa politique d'immobilisation des frais de R&D en application de IAS 38.

En cas d'arrêt de la participation de la Société auxdits projets à l'initiative de BPI, la Société pourrait, selon les motifs retenus et les négociations éventuelles, être amenée à devoir rembourser tout ou partie des avances reçues. L'ensemble de ces sommes figurent au passif du bilan au 31 mars 2014.

Open Food System

Projet de recherche ayant pour ambition de construire un écosystème de référence permettant de faciliter la préparation des repas grâce à la mise à disposition de contenus, d'appareils et de services innovants.

C'est un Projet Structurant des Pôles de Compétitivité labellisé par Vitagora, Cap Digital, Imaginove, Aquimer, Microtechniques et Agrimip Innovation, financé par l'Etat français et la Région Franche-Comté dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir géré par Oséo.

Il réunit autour du chef de file, le groupe SEB, 25 partenaires publics et privés ; il représente un budget global de 21 M€ et vise la création à terme de 92 emplois au sein des sociétés partenaires; il bénéficie d'une aide financière de 9,1 M€.

Open Food System comprend deux volets :

- «NOS RECETTES» visant le développement des solutions de cuisine numérique pour le grand public. Il proposera des solutions adaptées aux différents profils utilisateurs, et permettra des échanges communautaires aux amateurs de cuisine du monde entier.
- «OPTICOOK» avec pour objectif de mettre à disposition des professionnels et du grand public de nouveaux appareils de cuisson intelligents.

Alpha M.O.S. a été sélectionné dans le volet OPTICOOK : son objet est de développer des appareils de cuisson, pour le grand public et les professionnels, avec contrôle automatisé des paramètres de cuisson pour optimiser la conservation des qualités organoleptiques et nutritionnelles des aliments cuits.

La mission d'Alpha MOS est de développer des nez électroniques miniaturisés pouvant être intégrés dans ces nouveaux appareils de cuisson. Le projet a démarré au début de l'année 2013.

La première phase d'activités de Recherche Industrielle et Développement Expérimental durera 42 mois et sera suivie d'une phase de déploiement industriel et de commercialisation.

Cette première phase représente un budget de l'ordre de 700 K€, avec 50% financé par OSEO sous forme d'avance remboursable.

Plusieurs technologies d'Alpha M.O.S. seront testées dont les micro-capteurs intelligents issus de la recherche d'Alpha M.O.S. En raison de leur taille réduite, de leur très faible consommation électrique, de leur sensibilité et de leur meilleure sélectivité, les micro-capteurs développés par Alpha M.O.S. peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et grand public.

Pour SEB, la finalité est de mettre sur le marché des appareils de cuisson avec une «fonction intelligente» supplémentaire, avec comme premier segment visé, celui des fours non encastrables, un secteur dans lequel SEB est un leader mondial.

TGCP, fabricant de fours industriels, souhaite apporter une cuisson optimale sans sonde à piquer dans l'aliment.

Les autres partenaires du volet OPTICOOK sont ANSES, l'Université de Bourgogne (agissant pour LEII et PAPC-PAM) et le CNRS (agissant pour Femto-ST, IEMN, LAGIS et LAAS).

Object's World

C'est un projet labellisé par le Pôle de compétitivité Aerospace Valley visant à développer des réseaux de capteurs intelligents communicants avec une technologie de communication adaptée aux applications M2M. Financé par OSEO-ISI, le projet est piloté par Sigfox Wireless et associé Alpha Mos, LDL Technology, Intesens, Axible, LAAS et LCC, Telecom Design, l'Inria, le CEA Leti et TDF.

Dans ce projet la mission d'ALPHA MOS est de fournir des nez électroniques miniaturisés ayant vocation à constituer de réseaux de capteurs pour mailler un territoire ou un site.

- Anciens Projets de développement

Au cours des exercices précédents, Alpha Mos a notamment participé aux projets suivants (liste non exhaustive donnée à titre d'information) :

SYSPAQ

Projet européen destiné à développer un système innovant de capteurs pour mesurer la qualité de l'air intérieur telle qu'elle est perçue par les humains.

SITEEG

Projet de collecte en temps réel d'informations sur la circulation, la pollution et la qualité de l'air par localisation satellite.

Aquamax

Projet européen destiné à remplacer la nourriture à base de poisson et l'huile de poisson actuellement utilisées dans l'alimentation des poissons par des ressources alternatives et durables.

Techneau

Projet européen destiné à améliorer les systèmes et technologies traditionnels pour garantir une alimentation sûre en eau potable.

ADEME

Projet visant à mesurer et maîtriser des émissions d'odeurs sur les sites d'équarrissage.

Partenariats scientifiques, industriels et normatifs (Liste non exhaustive donnée à titre d'exemple)**Université de Mukogawa, Japon**

Mise en place d'une corrélation entre la mesure d'un panel sensoriel et d'un instrument (nez et langue électroniques) pour l'analyse de produits pharmaceutiques et nutraceutiques.

Dusseldorf University, Germany

Mise en place d'une corrélation entre la mesure d'un panel sensoriel et d'une langue électronique lors du développement de nouveaux médicaments (en particulier les médicaments pédiatriques).

CNIS (Chinese National Institute of Standardization), Chine

Mise en place de méthodes normées pour le contrôle des aliments.

EPA, Chine

Développement de bases de données analytiques pour l'identification rapide de polluants chimiques usuels dans l'air et les sols avec des systèmes portables de GC.

Adhésions à des associations scientifiques et industrielles

ALPHA M.O.S. est impliquée dans différentes organisations scientifiques et associations de plusieurs domaines : agro-alimentaire, industrie pharmaceutique, environnement, instrumentation analytique.

ALPHA M.O.S est membre des pôles de compétitivité Aerospace Valley à Toulouse, AGRIMIP (pôle ayant pour mission de favoriser l'innovation au sein de la filière agricole et alimentaire), et VITAGORA.

11.2 Brevets, licences et marques

- Le Groupe estime ne pas être en état de dépendance vis-à-vis de brevets ou licences qui seraient détenus par des tiers.

Nombre de brevets (dont demandes en cours d'examen)	
- Détenus en pleine-propriété	21 (dont 1 demande en cours)
- Détenus en copropriété	2 (dont 2 demandes en cours)
- Utilisés sous licence d'un tiers	1

En tant que de besoin, le Groupe peut acquérir des licences d'utilisation de brevets de tiers. A ce jour il utilise un brevet de tiers.

La Société est par ailleurs licenciée de certains logiciels qu'elle inclut dans les produits qu'elle commercialise. Elle verse à ce titre aux titulaires de droits les redevances contractuellement dues.

- Le Groupe met en oeuvre une politique de dépôt de brevets afin de protéger les innovations différenciantes qu'il identifie lors de ses phases de recherche et développement.

Il est aujourd'hui titulaire du portefeuille suivant :

Liste des brevets :

Titre	Référence	Date d'accord
Procédé et appareil de détection des substances odorantes et applications	US 5,801,297	01/09/1998
Procédé et appareil de détection des substances odorantes et applications	EP 0 719 411	03/03/1999
Appareil et procédé de caractérisation de liquides	FR 2 760 533	28/05/1999
Procédé et appareil de détection des substances odorantes et applications	US 5,918,257	29/06/1999
Appareil et procédé de caractérisation de liquides	US 6,290,838	18/09/2001
Appareil de classification destiné notamment à la reconnaissance d'odeurs	US 6,496,742	17/12/2002
Procédé et appareil de surveillance de la conversion physique ou chimique d'un matériau en grains	US 6,495,341	17/12/2002
Appareil de classification utilisant une combinaison de méthodes statistiques et de réseaux neuronaux, destiné notamment à la reconnaissance d'odeurs	US 6,496,813	17/12/2002
Appareil et méthode de classification utilisant une combinaison de méthodes statistiques et de réseaux neuronaux	EP 1 007962	29/01/2003
Appareil de classification destiné notamment à la reconnaissance d'odeurs	EP 1 007 961	12/11/2003
Dispositif pour la qualification de produits contenant des substances volatiles	US 6,743,397	01/06/2004
Dispositif pour la qualification de produits contenant des substances volatiles	EP 1 051 603	22/09/2004
Procédé et appareil adaptés à la surveillance de la qualité de composants utilisés en électronique	US 6,975,944	13/12/2005
Méthodes de surveillance et d'analyse d'espèces moléculaires au sein d'un milieu	US 7,097,973	29/08/2006
Appareils et méthodes de surveillance et d'analyse d'espèces moléculaires au sein d'un milieu	US 7,115,229	03/10/2006

Mesure de l'intensité d'odeurs	US 7,167,815	23/01/2007
Mesure de l'intensité d'odeurs	EP 1 566 633	04/06/2008
L'analyse comparative d'un échantillon par rapport à une base de données	US 7,734,436	08/06/2010
L'analyse comparative d'un échantillon par rapport à une base de données	EP 1 845 479	15/12/2010
Mesure de l'intensité d'odeurs	JP 4 814 530	19/10/2011

Liste des demandes de brevets AM en cours :

Titre	Référence	Date de dépôt
Aiguille et dispositif pour micro-extraction en phase solide	EP 1 936 384	20/12/2007
Capteur de gaz de type chemoresistor ayant une architecture à plusieurs étages	EP 2 533 037 A1	08/06/2011
Capteur de gaz de type chemoresistor ayant une architecture à plusieurs étages	WO2012168144	07/06/2012

• Afin de valoriser ses investissements en matière de recherche-développement, ALPHA MOS a conclu un accord concédant à France BREVETS la licence exclusive de commercialisation du portefeuille de brevets ALPHA MOS dans le domaine des applications grand public.

Dans ce cadre, France Brevets va aider Alpha M.O.S. à :

- exploiter ses brevets existants dans des secteurs autres que ceux historiquement exploités par Alpha M.O.S. afin de générer des revenus supplémentaires,
- renforcer le portefeuille de protections existantes en déposant de nouveaux brevets ou en se procurant des brevets extérieurs afin de détenir des « grappes » de brevets cohérentes et d'une taille significative sur le même domaine,
- renforcer la gamme de produits en obtenant des droits d'utilisation sur des technologies qui vont compléter les savoir-faire d'Alpha M.O.S.,
- accompagner Alpha M.O.S. dans des processus de normalisation, si besoin.

France Brevets va apporter capitaux et expertise pour renforcer le portefeuille de brevets Alpha M.O.S., et générer des revenus grâce aux accords de licence mis en place.

Le domaine technologique autour duquel s'organise l'accord avec France Brevets concerne les micro-capteurs d'Alpha M.O.S. dans des marchés grand public comme la téléphonie mobile, l'électroménager, la domotique.

Les brevets sur les micro-capteurs étant détenus en copropriété avec le C.N.R.S., l'accord initial de licence conclu avec France Brevets a été complété par un contrat tripartite entre Alpha M.O.S., le C.N.R.S. et France Brevets (Voir infra § XXII).

Alpha M.O.S. poursuit également ses activités en vue d'un transfert technologique pour créer une référence par application visée.

• **Les marques**

La Société est titulaire des marques suivantes :

ALPHA M.O .S. (semi-figurative) France Classe 9 et 42 (96 622 919/08 3 619 416)

ALPHA M.O.S (semi-figurative) :

Royaume Uni, Japon, Corée du Sud, Singapour, Etats Unis, Chine

Classe 9

La Société est aussi titulaire des noms de domaine suivants :

alpha-mos.com , alpha-mos.fr, alphamos.com, alphamos.fr, perichrom.com,
chromatographie.com

CHAPITRE XII – INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Activité au cours du premier semestre 2013/2014

Le 1^{er} semestre de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2013 a été marqué par la déclaration de cessation des paiements le 29 novembre 2013 auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse et l'ouverture le 10 décembre d'une procédure de redressement judiciaire avec une période d'observation initiale de 6 mois.

Dans ce contexte, la Société a mis en œuvre d'un plan de restructuration et de réduction des coûts d'exploitation, afin de rétablir l'équilibre économique de la société :

- Réduction des effectifs en France et au sein des filiales étrangères, en adaptant en conséquence son organisation et redéployant ses compétences;
Ainsi 6 postes ont été supprimés dans la filiale chinoise. En France, sous l'effet de démissions non remplacées et d'un plan de licenciement préalablement autorisé par le Juge-Commissaire, 9 postes (dont 2 managers) ont été supprimés au 1^{er} semestre 2014, les départs effectifs s'échelonnant jusqu'au mois de Juillet 2014.
- Diminution des coûts d'exploitation, notamment par la restitution de locaux et la résiliation de certains contrats ;
- Décisions de focalisation sur les secteurs et les activités les plus rémunérateurs afin d'améliorer le niveau de marge. A ce titre la société a été amenée à dénoncer le contrat Perséides avec la société Thales Communication et Security.

Au plan commercial et malgré la situation économique et sociale complexe résultant du placement en redressement judiciaire, la Société a réussi à maintenir ses efforts de prospection sur l'ensemble des marchés.

Ces actions ont donné des résultats contrastés selon les zones géographiques concernées :

- En Europe (y compris la France), l'activité est en retrait sensible de 39%. Cette zone représente 28% des ventes consolidées.
- Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires progresse de 58 %, porté par la reprise ; la zone Amériques représente 25% des ventes.
- En Asie (incluant le Japon et la Chine), l'activité est en retrait de 9% mais reste solide avec 47% des ventes consolidées.

Le Chiffre d'affaires a ainsi évolué comme suit :

Données en K€	2013/2014	2012/2013	Variation	Variation (%)
1 ^{er} Trimestre	1 713	1 942	-229	-11,8%
2 ^{eme} Trimestre	1 860	2 295	-435	-19,0%
Total Semestre	3 573	4 237	-664	-15,7%

En parallèle du recentrage sur les produits à marge fortes, tels que les logiciels de traitement de données, la Société maintient ses efforts de recherche en les concentrant sur des produits Nez électronique pour l'analyse en production alimentaire et sur les capteurs miniaturisés pour des applications grand public (applications smartphones, électroménager et domotique, surveillance et sécurité...).

En termes de financement, la société a encaissé en février 2014 la totalité du Crédit Impôt Recherche 2012, soit un montant de 445 K€.

La procédure de redressement judiciaire a entraîné le gel de toutes les dettes existant à la date du jugement d'ouverture.

REVUE DES ELEMENTS FINANCIERS DE LA PERIODE

EXPLOITATION

L'impact du placement en redressement judiciaire a été globalement sensible sur l'activité qui s'établit à 3,573 M€ (contre 4,237 M€ au 31 mars 2013).

Le résultat net part du groupe s'améliore avec un déficit ramené à -1,195 M€ (contre -1,313 M€ sur le 1^{er} semestre 2012/2013).

Ces chiffres doivent être analysés à la lumière d'effets opposés sur la période:

- d'une part, l'effet mécanique de la réduction d'activité sur le résultat,
- d'autre part, l'effet positif sur la fin de la période des mesures de restructuration et de recentrage mises en œuvre dont l'effet devrait cependant être beaucoup plus marqué sur les comptes du second semestre (réduction des effectifs et des frais généraux),
- enfin, le coût des mesures de restructuration, portés sur le semestre à hauteur de 181 k€, qui obère l'amélioration de la rentabilité sur la période.

Le poste Achats s'établit à 1.393 K€ (contre 1.521 K€ pour la même période de l'exercice précédent), soit une légère augmentation en part relative de la production, conséquence d'une externalisation de la production plus poussée pour mieux variabiliser les coûts et diminuer le besoin en fonds de roulement.

Les autres postes de charges d'exploitation évoluent comme suit :

- Charges de personnel (2.224 K€, +0.9%) en légère augmentation par rapport à la même période 2012/2013, du fait du coût des actions de restructuration (181 k€). Hors frais de restructuration, les charges de personnel diminuent de 7,3 %
- Autres charges externes (1.112 k€, -22%) en nette réduction par rapport à la même période 2012/2013, traduisant l'effet des mesures d'amélioration mises en œuvre,
- Impôts et taxes (151 k€, +120%) en nette augmentation conjoncturelle par effet indirect du placement en redressement judiciaire

Le résultat financier s'établit à -28 K€ (contre +47 K€ sur le 1^{er} semestre précédent) du fait des pertes de change et de l'augmentation des frais financiers, impactés par le placement en redressement judiciaire.

STRUCTURE FINANCIERE

Compte tenu des pertes subies sur la période et malgré la mise en œuvre effective sur la période des mesures de redressement, la structure financière a connu nouvelle une dégradation.

Les capitaux propres consolidés s'établissent à -1,49 M€ (contre - 0,31 M€ au 30 septembre 2013).

Les autres postes du passif ont évolué comme suit:

- les dettes financières à plus d'un an s'établissent à 1,33 M€ (contre 1,55 M€ au 30 septembre 2013)
- les dettes financières à moins d'un an s'établissent à 0,58 M€ (contre 0,72 M€ au 30 septembre 2013)
- les dettes fournisseurs et autres passifs courants non financiers s'établissent à 1,40 M€ (contre 1,33 M€ au 30 septembre 2013)

Par ailleurs, la société et ses filiales ont poursuivi avec succès leurs actions de réduction des actifs courants :

- les stocks et en-cours de production s'établissent à 0,69 M€ (contre 0,73 M€ au 30 septembre 2013),
- les créances clients s'établissent à 1,20 M€ (contre 1,27 M€ au 30 septembre 2013).

Enfin, suite au gel du passif résultant du placement en redressement judiciaire et à un contrôle minutieux des dépenses, la trésorerie en fin de période s'établit à 0,51 M€ (contre 0,86 M€ au 30 septembre 2013).

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes au 31 mars 2014 s'établissait à 1,37 M€, en sensible baisse par rapport à la même période de l'exercice précédent (2,15 M€ après retrait de la partie relative au contrat Thales et 2,77 M€ avec le contrat Thales). Le carnet de commandes enregistre exclusivement des commandes fermes

La répartition des commandes est contrastée puisque si le carnet de commandes est en très forte réduction pour la zone Asie (principalement Chine et Japon), il progresse sensiblement en Europe et très fortement sur la Zone Amérique (principalement Etats-Unis, mais aussi Amérique Latine).

Ce niveau de carnet de commandes offre une visibilité à environ 2 mois sur l'activité qui demeure très dépendante des succès de l'action commerciale.

Les ventes de la société et de ses filiales restent harmonieusement réparties sur l'ensemble des zones géographiques mondiales, avec une prédominance en termes sectoriels du secteur agro-alimentaire. Par ailleurs, on ne note aucune dépendance à un client particulier.

12.2 Activité au cours du 3^{ème} trimestre 2013/2014

Au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2013/2014 (1^{er} avril 2014 – 30 juin 2014), le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1,961 Millions d'Euros, en progression de 2,1 % par rapport à la même période de l'exercice précédent (1.919 K€), portant le total des ventes sur les 9 premiers mois de l'exercice à 5.534 K€ (contre 6.156 K€) soit une baisse de 10 %.

Le carnet de commandes au 30 juin 2014 (commandes fermes) s'élevait à 1.039 K€, en diminution de 47 % par rapport au carnet de commandes au 30 juin 2013, retraité du contrat Thales (1.977 K€).

Par ailleurs, les négociations engagées avec Thales afin de trouver une issue transactionnelle au litige Perséides se sont poursuivies.

12.3 Evènements récents

Au cours du 4^{ème} trimestre de l'exercice en cours :

- la Société a finalisé les négociations avec Thales (voir § 4.1.3 et XXII)
- le Tribunal de Commerce de Toulouse a décidé la continuation de l'entreprise et arrêté le plan de redressement lors de son audience du 19 septembre 2014
- la Société D.M.S s'est engagée, sous réserve du visa de l'Autorité des marchés financiers et de l'obtention d'une dérogation à l'obligation de lancer une offre publique d'achat, à souscrire à une augmentation de capital réservée d'un montant de 5 M€ et à souscrire à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 1,73 M€.
- la Société a convoqué pour le 24 octobre 2014 une Assemblée Générale Extraordinaire pour décider les augmentations de capital ci-avant décrites (BALO 19 septembre 2014).

Le CA cumulé au 31 août 2014 s'établissait à 6,39 M€ en recul de 19% par rapport au 31 août 2013, (soit 7,89M€). Le carnet de commandes au 31 août 2014 s'établissait à 1,31 M€ en recul de 28 % par rapport au 31 août 2013, (soit 1,82 M€ retraité de le la résiliation du contrat DGA).

12.4 Objectifs et conséquences du rapprochement entre DMS et Alpha M.O.S.

A l'issue de l'Opération, DMS détiendra le contrôle de la Société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, et envisage de mettre en œuvre, en liaison avec le Président Directeur général, une nouvelle ligne stratégique, dont les principales modalités devraient être les suivantes :

- améliorer les systèmes existants concernant les principales activités du groupe où la Société est un acteur significatif, de façon à créer un écart technologique supplémentaire et à réduire les coûts de ses produits pour améliorer les marges ;
- éliminer les produits à faible marge et qui ne sont pas essentiels en termes de marketing et de relation clientèle ;
- renforcer les équipes de direction afin de permettre au Président Directeur général de se concentrer sur le développement technologique et commercial ;
- développer de nouvelles activités dans le domaine des micro-capteurs, des applications pour mobiles et tablettes pour le grand public, des applications permettant un diagnostic médical non invasif, visant en particulier le « point of care » au sein des hôpitaux et cliniques ;
- de façon générale, étudier et établir les priorités de développement en fonction de la rapidité de mise en place et des coûts induits et marges attendues, et de l'importance des marchés susceptibles d'être conquis ; et
- développer des synergies commerciales entre DMS et Alpha M.O.S. dans le domaine médical, compte tenu de la connaissance de DMS de cette industrie.

A l'issue de l'Opération, la Société continuera d'être dirigée par Monsieur Jean-Christophe Mifsud en qualité de Président Directeur Général, et la composition du Conseil d'administration sera modifiée conformément aux projets de résolutions soumis à l'Assemblée. Un Directeur général délégué sera également nommé par le Conseil d'administration en vue d'assister le Président.

L'Assemblée est appelée à statuer sur la nomination en qualité de membres du Conseil d'administration de :

- Monsieur Jean-Paul Ansel, né le 4 octobre 1949 à Corbeil (91), de nationalité Française, demeurant c/o Allaert Stationsstraat 68 9450 Haaltert Belgique ;
- Madame Nuan Simonyi, née le 25 mai 1948, à Liverpool (GB), demeurant 90 Kings Park Boulevard Toronto M4J 2C3 Canada ;
- Monsieur Lionel Moisan, né le 28 décembre 1970 à Bègles, de nationalité Française, demeurant 80 rue de l'abbé Carton 75014 Paris ; et
- Monsieur Frédéric Kahn, né le 25 Février 1958 à Montigny Les Metz, de nationalité française, demeurant 12 rue Gramme, 75015 Paris.

Par ailleurs, M. Pascal Gendrot et M. Jonathan Lapin ont démissionné de leurs mandats, avec effet à la date de l'Assemblée, sous réserve de l'adoption des résolutions relatives à l'Opération.

Le Conseil d'administration sera donc composé comme suit à l'issue de l'Opération :

- M. Jean-Christophe Mifsud ;
- M. Jean-Paul Ansel ;
- Mme Nuan Simonyi ;
- M. Lionel Moisan ; et
- Monsieur Frédéric Kahn (administrateur indépendant).

CHAPITRE XIII – PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU RESULTAT

Le Groupe ne communique pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice.

Toutefois, il a indiqué au cours de l'exercice, notamment lors de la publication du chiffre d'affaires du 1^{er} Semestre de l'exercice 2013/2014 et du chiffre d'affaires du 3^{ème} semestre, que le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2014 serait déficitaire.

Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 31 mars 2008 pour un mandat de six (6) ans expirant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 30 septembre 2013 (28 Mars 2014)

Aucun desdits administrateurs n'a sollicité le renouvellement de son mandat.

14.1.3 Autres mandats et fonctions

L'adresse professionnelle des administrateurs et du Directeur Général est celle du siège social de la Société.

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	M. Jean-Christophe Mifsud 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse
<i>Fonction ou mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé</i>	Administrateur Président du Conseil d'administration Directeur Général
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société</i>	Néant
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe</i>	CEO d'Alpha MOS America Inc. Président d'Alpha MOS KK (Japan) Président d'Alpha MOS China
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société</i>	SARL Goudourville Asset Management (gérant)
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années et ayant cessé à ce jour</i>	Gérant de Périchrom EURL (jusqu'au 28 mars 2011 absorption par Alpha MOS)

<i>Nom et adresse professionnelle</i>	M. Pascal Gendrot 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse
<i>Fonction ou mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé</i>	Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société</i>	Président du Directoire d'Orège
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe</i>	Aucun
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société</i>	EURL PG Corporate (associé unique et gérant)

<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années et ayant cessé à ce jour</i>	Néant
---	-------

<i>Nom et adresse professionnelle</i>	M. Jonathan Lapin 20, avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse
<i>Fonction ou mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé</i>	Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société</i>	Avocat
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe</i>	Aucun
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société :</i>	Kalamazo Quality Way One Inc. (USA) (administrateur) Des Moines Real Estate Inc. (USA) (administrateur) Dayton Route Real Estate Inc. (USA) (administrateur) Lancaster Real Estate Inc (administrateur)
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des 5 dernières années et ayant cessé à ce jour</i>	Hubbard LLC (USA) (administrateur) Diva de Provence Inc (USA) (administrateur)

A la date d'enregistrement du présent document de référence, deux administrateurs de la Société sont considérés comme indépendants. Il s'agit de M. Pascal Gendrot et M. Jonathan Lapin.

La Société a retenu les critères de qualification du Code MiddleNext concernant la notion d'administrateur indépendant, à savoir :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration et le Directeur Général, à l'exception, jusqu'au 28 Mars 2014, des membres de la famille Buysschaert, lesquels sont des administrateurs historiques et fondateurs de la Société et sont liés au président du Conseil d'administration par des liens familiaux. Mme Bernadette Buysschaert est la tante de Jean-Christophe Mifsud.

Chaque administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder au moins une action de la Société, tel que requis par l'article 16 des statuts.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, et à la connaissance de la Société, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, d'incrimination ou de sanction publique officielle, ni n'a été associé à une

faillite, mise sous séquestre ou liquidation, au cours des cinq dernières années.

En outre, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en cette qualité auprès d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.2 Expertise des membres du conseil d'administration et du Directeur Général

Jean-Christophe Mifsud, fondateur et président directeur général d'Alpha M.O.S., possède un diplôme d'ingénieur chimiste de l'université de Toulouse, un MBA de l'école de commerce de Paris (ESSEC) et un doctorat en neurochimie. Avant de créer Alpha M.O.S., il a travaillé dans le département M&A de Rhône-Poulenc Inc. USA, puis en tant que Responsable Marketing de CIBA-GEIGY Suisse.

Pascal Gendrot, président du directoire d'Orège, société cotée sur EuroNext, est diplômé de l'Ecole de Management de Lyon. Il bénéficie de plus de 25 années d'expérience dans le conseil pluridisciplinaire, le financement et le management du développement de PMI innovantes, notamment dans l'environnement, dont 7 ans passés à l'international, notamment l'Angleterre et les USA.

Jonathan Lapin, avocat, possède plus de 15 ans d'expérience en tant que juriste indépendant spécialisé dans les sociétés américaines et internationales, les partenariats et *joint ventures*, fusions et acquisitions, capital sécurité et capital-risque. Il a également tenu la responsabilité de conseiller principal pour de nombreuses opérations aux Etats-Unis.

14.3 Situation de conflit d'intérêts

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance de la Société n'est, à la connaissance de la Société, en situation de conflit d'intérêts potentiel entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients ou fournisseurs de la Société, en vertu duquel l'une des personnes visées à la section 14.1 ci-dessus a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'administration ou de la direction générale.

En outre, aucune des personnes visées à la section 14.1 ci-dessus n'a accepté ou convenu de restriction concernant la cession de sa participation dans le capital social de la Société. Toutefois, M. Mifsud a consenti un nantissement sur une partie des titres au bénéfice d'un établissement financier.

CHAPITRE XV – REMUNERATIONS ET AVANTAGES

La Société applique les « Recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé » AFEF/ MEDEF publiée en Octobre 2008.

15.1 Rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013
Jean-Christophe Mifsud (Président Directeur Général)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	182.805 €	171.887 €
Dont :		
- Mandat de Président-Directeur Général France	102.044 €	102.044 €
- Management fees Alpha MOS Etats Unis	80.761 €	69.843 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
TOTAL	182.805 €	171.887 €

Les Managements fees constituent la rémunération fixe versée à M. Mifsud par la filiale américaine en contrepartie de l'activité de développement et d'animation de l'activité, notamment commerciale, aux Etats-Unis. Elle est décidée par le Conseil d'Administration de Alpha MOS S.A. mais constitue une charge supportée par la filiale américaine dont M. Mifsud est par ailleurs le mandataire social.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Jean-Christophe Mifsud (Président Directeur Général)	Exercice 2011/2012		Exercice 2012/2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	175.761 €	175.761 €	164.843 €	164.843 €
Rémunération variable	-	23.500 €	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	7.044 €	7.044 €	7.044 €	7.044 €
TOTAL	182.805 €	206.305 €	171.887 €	171.887 €

Les avantages en nature concernent la garantie G.S.C..

Le Président-Directeur Général peut bénéficier d'une rémunération variable en conséquence de l'atteinte de certains critères de performance définis par les réunions du Comité des rémunérations du 7 octobre 2008, du 11 septembre 2009 et du 21 septembre 2010.

Celle-ci est fonction, d'une part, de l'atteinte d'un certain niveau de Résultat Opérationnel Courant et, d'autre part, de l'augmentation des Produits des Activités Ordinaires Consolidées. Les critères d'attribution (tranches de taux de résultat opérationnel par rapport au chiffre d'affaires consolidé et tranches de pourcentage de progression des Produits des Activités Ordinaires Consolidées) ont été établis de manière précise et préalable mais ne sont pas divulgués pour des raisons de confidentialité.

Cette rémunération n'a pas été activée au titre des 2 derniers exercices. La rémunération variable perçue en 2011/12 était due au titre de l'exercice 2010/2011.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre de contrats de protection sociale (vie, invalidité, retraite Article 83, santé) dont le montant total des primes versées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 s'élève à 14.893 €.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au titre de l'exercice 2011/2012	Montants versés au titre de l'exercice 2012/2013
Kléber Beauvillain		
Jetons de présence	7.500 €	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Bernadette Buysschaert		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Patrice Buysschaert		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Sandrine Buysschaert		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jonathan Lapin		
Jetons de présence	7.500 €	Néant
Autres rémunérations (1)	12.951,29 €	Néant
Pascal Gendrot		
Jetons de présence	7.500 €	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant

- (1) M. LAPIN a été amené en sa qualité d'avocat au Barreau de New York à effectuer des prestations juridiques au bénéfice de la Société ayant pour objet la négociation d'une transaction dans le cadre de la résiliation du contrat de distribution d'un distributeur en Chine et d'un salarié américain.

L'Assemblée Générale du 30 mars 2012 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2011/2012 (2010/11 : € 22 500).

Dans sa séance du 22 janvier 2013, le Conseil d'Administration a attribué au titre de 2011/2012, 22.500 euros (KB Conseil, représentée par M. Kléber Beauvillain 7.500 €, M. Pascal Gendrot 7.500 €, M. Jonathan Lapin 7.500 €.)

L'Assemblée générale du 27 mars 2013 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2012/2013. Le Conseil d'Administration n'a pas procédé à la répartition de cette somme.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Christophe Mifsud Fonction : Président-Directeur Général Date de début de mandat : 30 avril 1993		x	x (voir 15.2 infra)			x		x

15.2 Pensions, retraites et autres avantages versés aux mandataires sociaux

La Société a conclu au profit des membres du collège du Comité de Direction, dont M. Jean-Christophe Mifsud, une convention de retraite complémentaire avec la Compagnie GAN, à partir du 1^{er} janvier 2009.

Le montant comptabilisé versé au titre de cette convention, équivalent à 8% de la rémunération brute acquittée par la Société, est de 8.163,52 € pour l'exercice clos au 30 septembre 2013. Le montant payé à ce titre sur l'exercice clos au 30 septembre 2013 est de 1.852,42 euros

Compte tenu du retard de paiement de prime, ce contrat a été résilié à l'initiative de l'assureur au mois d'octobre 2013 avec effet rétroactif. Il n'a pas été souscrit de nouveau contrat à ce titre depuis cette résiliation compte tenu de la situation de la Société.

M. Jean-Christophe Mifsud cotise au contrat « décès, invalidité, arrêt de travail » mis en place pour l'ensemble des cadres de la Société. Le montant comptabilisé à ce titre sur l'exercice clos au 30 septembre 2013 est de 1.875,38 euros. Le montant payé à ce titre sur l'exercice clos au 30 septembre 2013 est de 6.122,64 euros

15.3 Engagements d'indemnités de départ

Il n'existe à ce jour aucun engagement du Groupe de verser une indemnité en cas de cessation des fonctions de ses dirigeants mandataires sociaux.

M. Mifsud bénéficie d'une assurance Perte d'emploi G.S.C. Le montant comptabilisé à ce titre sur l'exercice clos au 30 septembre 2013 est de 6.996.13 euros. Le montant payé à ce titre sur l'exercice clos au 30 septembre 2013 est de 6.918 euros.

15.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

15.5 Stock-options et actions gratuites

Au cours de l'exercice 2012/2013 et depuis le 1^{er} octobre 2013, aucune stock-option ou action gratuite n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux par l'émetteur ou toute autre société du Groupe.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2012/2013 à chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	Plan concerné	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
M. Jean-Christophe Mifsud	Néant	Néant	-

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2012/2013 par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	Plan concerné	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jean Christophe Mifsud	BSPCE 2005	Néant	-

Il n'a été attribué aucune stock-option ou action gratuite aux dirigeants mandataires sociaux par l'émetteur ou toute autre société du Groupe au cours de l'exercice 2011/2012.

15.6 Autres instruments financiers donnant accès au capital

Le tableau ci-dessous récapitule les principales caractéristiques de l'ensemble des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (y compris les plans de BSA et plans de BSPCE) encore en vigueur ou clos au 30 juin 2014, consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société au cours des exercices précédents.

Options de souscription d'actions	
Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des réunions du Conseil d'administration	9 juillet 2009
Nombre d'options attribuées	79 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
<i>Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par :</i>	<i>56.000</i>
<i>les mandataires sociaux</i>	<i>0</i>
<i>les dix premiers salariés attributaires</i>	<i>56 000</i>
Point de départ du délai d'exercice des options	9 juillet 2013
Date d'expiration du délai d'exercice des options	9 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 €
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2013	0
Nombre d'actions annulées au 31 mars 2013	38.000
Solde des actions à souscrire au 31 mars 2013	41.000

Aucun plan de souscription d'actions n'a été consenti aux mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice 2012/13 et depuis le 1^{er} octobre 2013.

Aucun des BSA attribués par le Conseil d'Administration dans sa séance du 31 mai 2010 (en vertu d'une décision d'assemblée générale du 12 février 2010) donnant droit à la souscription de 269.000 actions (1 pour 1) au prix d'exercice de 3,30 € par action, n'a été exercé avant le 12 février 2014, date d'expiration du délai d'exercice des options. L'ensemble des BSA sont désormais caducs.

CHAPITRE XVI – FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Echéance du mandat des administrateurs

Les mandats des 3 administrateurs renouvelés lors de l'Assemblée générale du 28 Mars 2014 viendront à échéance lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2019.

16.2 Contrats de service

Aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance de la Société n'a conclu, au cours de l'exercice écoulé, de contrat de service avec la Société ou les sociétés du Groupe prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Comités spécialisés

Jusqu'au 28 Mars 2014, le Conseil d'administration de la Société était assisté de trois comités :

- un Comité d'audit (exclusivement comptable et financier), présidé par M. Pascal Gendrot ;
- un Comité des rémunérations et des nominations, présidé par M. Kléber Beauvillain ;
- un Comité d'éthique, présidé par M. Jonathan Lapin.

Compte tenu de la réduction de l'effectif du Conseil d'Administration à 3 membres à compter du 28 mars 2014, il n'existe plus de Comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration.

16.4 Gouvernement d'entreprise

La Société a pour objectif de se conformer, dans les limites de sa taille et de ses ressources, aux recommandations de gouvernement d'entreprise existantes en France, et notamment au Code de Gouvernance MiddleNext de décembre 2009.

En l'état :

- Les recommandations suivantes ne sont pas appliquées en totalité ou partiellement : R6 (Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil), R7 (Participation des Administrateurs aux Assemblées Générales), R12 (Mise en place de Comités), R15 (Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil)
- le Conseil ne prévoit pas de prendre connaissance et d'analyser les Points de Vigilance du Code MiddleNext avant l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014

16.5 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne (Exercice clos le 30 septembre 2013)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration d'Alpha MOS vous présente son rapport au titre de l'exercice 2012/2013, clos le 30 septembre 2013, sur la composition du Conseil d'Administration et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société.

1- COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 – Règlement intérieur - Règles de déontologie – Code de référence

Compte tenu de la taille de l'entreprise, il n'existe pas, à ce jour, de règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Toutefois, la société applique, à la hauteur de sa taille et de son organisation, les principes exposés dans les textes suivants :

- Recommandation AMF 2010-15 du 7 décembre 2010
- Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext de décembre 2009

Enfin, il existe, en application d'une décision du Conseil d'Administration du 11 septembre 2009, un Code de conduite relatif aux opérations sur titres et au respect de la législation boursière française, applicable aux dirigeants, administrateurs et salariés de la société et de l'ensemble de ses filiales.

1.2 - Composition du Conseil d'Administration

En application de l'article 15 de Statuts, le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Il a été composé au cours de l'exercice et reste composé à ce jour de sept membres, tous nommés par l'assemblée générale du 31 mars 2008 et dont les mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 :

- M. Jean-Christophe Mifsud Président du Conseil d'Administration
- CAPORMAK (Anciennement KB Conseil) représentée par M. Kléber Beauvillain, Administrateur
- Mme Bernadette Buyschaert, Administrateur
- Mlle Sandrine Buyschaert, Administrateur
- M. Patrice Buyschaert, Administrateur
- M. Pascal Gendrot, Administrateur
- M. Jonathan B. Lapin, Administrateur

A l'exception de M. Lapin, de nationalité américaine, tous les administrateurs sont de nationalité française.

La situation des administrateurs au regard des autres mandats sociaux est la suivante :

Mmes Bernadette BUYSCHAERT, Sandrine BUYSCHAERT et M. Patrice BUYSCHAERT, Administrateurs, n'exercent pas d'autre mandat social.

M. Jean Christophe MIFSUD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, est Gérant de la Sarl Goudourville Asset Management.

M. Kléber BEAUVILLAIN, Représentant Permanent de la société CAPORMAK EURL (anciennement KB Conseil) dont il est Gérant, est par ailleurs :

- OREGÉ SA Membre du Conseil de Surveillance
- ESKER SA Vice- Président du Conseil de Surveillance
- SCIENTIPOLE CAPITAL SAS Président du Conseil de Surveillance

Les sociétés OREGÉ et ESKER sont des sociétés cotées sur NYSE EuroNext. La société ESKER est la société-mère du Groupe ESKER.

M. Pascal GENDROT est par ailleurs :

- OREGÉ Président du Directoire

La société OREGÉ cotée sur NYSE EuroNext.

M. Jonathan LAPIN est par ailleurs Administrateur des sociétés suivantes de droit américain : KALAMAZO QUALITY WAY ONE Inc, DES MOINES REAL ESTATE Inc, DAYTON ROUTE REAL ESTATE Inc et LANCASTER REAL ESTATE Inc. Toutes ces sociétés sont basées aux Etats-Unis d'Amérique. Ces sociétés ne sont pas cotées et n'appartiennent pas à un groupe.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société, à l'exception des administrateurs salariés.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont fait, à ce jour et à la connaissance du Conseil d'Administration de la société, l'objet d'aucune condamnation pour fraude ni d'aucune sanction publique officielle au cours des cinq dernières années. Ils n'ont pas été associés à des procédures de faillite ou de liquidation ni n'ont été empêchés judiciairement d'exercer des fonctions de d'administration ou de direction d'une entreprise ou d'un émetteur au cours de cette même période.

Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour et à la connaissance du Conseil d'Administration de la société, de conflit d'intérêt entre les devoirs de chaque administrateur à l'égard de l'émetteur et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

1.3 - Administrateurs indépendants

Le Conseil compte 3 administrateurs indépendants au sens de la Recommandation 8 du Code MiddleNext : MM Kléber Beauvillain, Pascal Gendrot et Jonathan Lapin.

1.4 - Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat.

1.5 - Durée des fonctions

La durée des fonctions des Administrateurs est de 6 ans (article 15.2 des Statuts).

1.6 - Limite d'âge

A défaut de limite d'âge prévue dans les Statuts, en application de l'article 225-19 du Code de Commerce, le nombre d'Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonctions.

Au 30 septembre 2013, l'âge moyen des administrateurs est de 56 ans.

1.7 - Fonctionnement du Conseil d'Administration

- Présidence des séances

En application de l'article 19 des statuts, le Conseil est présidé par une personne physique élue parmi ses membres.

Cette fonction est assurée par M. Jean-Christophe Mifsud.

- Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit aussi fréquemment que nécessaire.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni 9 fois dont 6 fois par téléconférence

Les réunions ne résultent pas d'un calendrier prévisionnel préétabli sur l'exercice mais suivant des dates fixées à chaque Conseil pour le suivant, qui restent modifiables.

- Convocations

Le Conseil est convoqué par le Président par tout moyen, notamment courrier électronique, au moins 3 jours avant la réunion. La convocation indique l'ordre du jour.

- Fonctionnement du Conseil - Information du Conseil d'Administration

Les modalités d'organisation peuvent être décrites comme suit :

- Convocation des membres du conseil,
- Elaboration du dossier préparatoire et envoi aux administrateurs préalablement au conseil. Ce dossier préparatoire contient, en plus des points spécifiques sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer, une revue financière et d'activité de la société.
- Tenue de la réunion, avec une présentation de l'activité par le Président-Directeur général, une large place étant laissée pour les débats et la mise au vote des points sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer,
- Etablissement du procès-verbal de la réunion, dont le projet est transmis avec le dossier préparatoire du conseil suivant et la version finale signée au cours de celui-ci.

S'agissant de la communication financière, les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière peuvent être transmis par la Direction pour relecture préalable au Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil peuvent émettre des remarques écrites ou orales sur le fond ou la forme, qui peuvent être, après discussion, incorporées au sein de la version définitive du communiqué ou du support.

Des réunions de travail spécifiques peuvent être tenues entre un ou plusieurs administrateurs et le Président de la société en marge des conseils formalisés afin de traiter certains sujets de manière plus opérationnelle.

Des réunions de travail spécifiques, hors celles relatives à l'arrêté des comptes sociaux, peuvent aussi être tenues par téléphone ou visioconférence.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu un registre de présence signé par les membres du conseil participant à la séance du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chacun disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social et coté et paraphé par un juge du tribunal de commerce du siège social de la Société.

- Missions

Le Conseil d'Administration remplit les missions suivantes :

- Il définit la stratégie globale de la société (approbation des grandes orientations du groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice), prend les décisions y afférentes et veille à leur mise en œuvre,
- Il choisit le ou les modes d'organisation de la société, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de la stratégie définie (par exemple, dans le cadre de

- délégation au Président du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner toute opportunité ou projet de croissance externe, détermination des délégations et des pouvoirs, ...),
- Il contrôle la gestion, examine et autorise également les engagements financiers ainsi que toutes les opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la situation financière de la société,
- Il contrôle la qualité de l'information financière fournie aux administrateurs et au marché à travers les comptes et autres documents (examen et arrêté des comptes, établissement du rapport de gestion, ...).

1.8 – Activité du Conseil au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013

Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu 9 réunions.

Le taux de présence des administrateurs est de 57 %

Les principaux sujets traités ont été :

- Arrêté des comptes de l'exercice 2011/2012
- Arrêté des comptes du 1^{er} semestre de l'exercice 2012/2013
- Suivi et contrôle de la situation opérationnelle, des éléments financiers et de trésorerie
- Travaux sur l'augmentation de capital
- Travaux sur la recherche de partenaires industriels et financiers et le renforcement des fonds propres.

1.9 - Comités spécialisés

Par décision du 13 Mai 2005, le Conseil a décidé de constituer en son sein 3 comités :

- Un Comité d'audit (comptable et financier) présidé par M. Pascal Gendrot
- Un Comité des rémunérations et des nominations présidé par M. Kléber Beauvillain
- Un Comité d'éthique présidé M. Jonathan Lapin
-

Le Comité d'audit et le Comité des rémunérations se réunissent au moins une fois par an à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration la plus opportune, ainsi, éventuellement, qu'à tout moment jugé opportun par le Président du Comité concerné.

Le Comité d'audit a entendu les Commissaires aux comptes. Le Président n'a pas réalisé pas de procès-verbal de sa réunion annuelle.

Le Comité des rémunérations a défini et a statué sur les rémunérations du Président de la société.

Les réunions du Comité d'éthique sont organisées en fonction d'impératifs spécifiques. Ce Comité ne s'est pas réuni sur l'exercice.

1.10 - Evaluation des travaux du Conseil et Points de vigilance

Le Code de Gouvernement d'Entreprise MiddleNext invite le Conseil d'Administration à se prononcer une fois par an sur les points de vigilance en matière de gouvernance détaillé dans ledit Code.

Au cours de l'exercice, le Conseil, compte tenu des circonstances opérationnelles, a consacré ses travaux à des problématiques de court terme et n'a pas mis en œuvre de manière formelle la réflexion sur les points de vigilance préconisée par le Code MiddleNext.

2/ CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

2.1 – Référentiel

La société adopte le cadre de référence pour les VaMPS de l'AMF publié en 2008 et mis à jour en 2010.

2.2 - Définition et objectifs

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation de ses opérations
- la fiabilité des informations financières
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Toutefois, un système de contrôle interne ne peut offrir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs ci-avant détaillés, compte tenu des aléas ou des dysfonctionnements pouvant exister dans son application.

Les limites d'un tel système sont, principalement, les suivantes :

- le coût d'un contrôle interne ne doit pas excéder les avantages escomptés de ce contrôle,
- la plupart des contrôles internes portent sur des opérations répétitives et non sur des opérations non récurrentes,
- le risque d'erreur humaine due à la négligence, à la distraction, aux erreurs de jugement ou à la mauvaise compréhension des instructions ne peut être totalement éliminé,
- la possibilité d'échapper aux contrôles internes par la collusion d'un membre de la Direction ou d'un employé avec d'autres personnes internes ou externes à l'entité,
- l'éventualité qu'une personne chargée de réaliser un contrôle interne abuse de ses prérogatives, par exemple un membre de la direction passant outre le contrôle,
- la possibilité que les procédures ne soient plus adaptées en raison de l'évolution de la situation, et donc que les procédures ne soient plus appliquées.

2.3 – Analyse des facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. Toutefois, d'autres risques peuvent exister, non identifiés à la date du présent document ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

Risques financiers

Il est rappelé que la société a subi plusieurs exercices consécutifs de pertes.

Risque de liquidité

La société a mis en place au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie est poursuivie sur l'exercice ouvert depuis le 1er octobre 2012 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Il existe un risque qu'en cas de ventes insuffisantes, la société ne dispose pas d'un volume de créances à mobiliser suffisant pour exécuter ses engagements. Il existe un risque que certaines créances de la société ne soient pas mobilisées par ses partenaires financiers en raison de la nature ou de la localisation des débiteurs.

Ce risque s'est réalisé au mois de novembre 2013 et a amené la société à procéder à une déclaration de cessation des paiements.

Risques liés aux renforcements des fonds propres et aux résultats

La Société supporte des pertes depuis plusieurs exercices. Cette situation rend nécessaire le renforcement de ses fonds propres par le recours à des appels de fonds auprès de tiers investisseurs.

Or il n'existe à ce jour aucune garantie de souscription prévue à cet effet.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est susceptible d'être exposé à la volatilité des taux d'intérêt, notamment à travers l'évolution des conditions de ses financements à taux variable.

Risques liés aux fluctuations du taux de change

Le Groupe est exposé à l'évolution des taux de change des devises compte tenu de sa présence à l'échelle internationale.

Les risques de change liés à l'activité commerciale existent dès lors qu'une partie de cette activité est facturée dans une devise différentes de celle des coûts y afférents.

Le Groupe réalise sa facturation en euros, à l'exception de ses filiales (américaine, japonaise et chinoise) qui libellent leurs factures respectivement en dollars US, en yens japonais et en renminbis chinois.

Certaines entités du Groupe procèdent ainsi à des ventes et à des achats en devises. Les cours de conversion des devises utilisées ont été les suivants :

Devises	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011
Dollar américain (1\$ = ...€)			
Cours de clôture	0,74047	0,7734	0,7406
Cours moyen	0,761	0,769	0,715
Yen japonais (1JPY = ...€)			
Cours de clôture	0,007588	0,009963	0,009635
Cours moyen	0,0082	0,00976	0,00887
RMB chinois (1 RMB = ...€)			
Cours de clôture	0,120999	0,12306	0,11600
Cours moyen	0,1221	0,12138	0,11956

La politique du Groupe est de ne pas prendre des positions spéculatives dans ce domaine. Elle vise surtout à ne pas s'exposer à un risque de perte de marge du fait de ne pas avoir pesé le poids du risque de change net sous-jacent.

A ce titre, en fonction de son exposition nette, la Société peut être amenée à :

- contracter des couvertures à terme adaptées ;
- maintenir des comptes ou des lignes bancaires en devises, de sorte à neutraliser un risque parallèle et opposé ;
- revoir régulièrement la structure des bilans de ses filiales pour tenir compte de la réalité économique de leur activité et de son financement.

La Société n'a pas formalisé de stratégie de couverture du risque de change. La Société peut couvrir ponctuellement des ventes significatives en dollars US et en yens japonais par le biais de ventes à terme de devises. Toutefois, compte tenu de sa situation financière, elle n'a plus pratiqué de telles opérations depuis le 1^{er} octobre 2012. Au 30 septembre 2013, il ne demeure aucun instrument de couverture non échoué. De plus, la liste de prix est remise à jour régulièrement aux Etats-Unis et au Japon en fonction de l'évolution des parités des devises.

La Société n'est pas à l'abri d'une variation intempestive des taux de change ou de tout autre événement qui pourrait avoir une incidence significative sur ses marges nettes réelles.

Comme mentionné dans le Rapport de Gestion, la Société a été particulièrement impactée sur l'exercice clos le 30 septembre 2013 par la dépréciation du yen vis-à-vis de l'Euro.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou l'encaissement des créances.

Le Groupe n'a pas constaté au cours de l'exercice 2012/2013, et à la date du présent document de référence, de défaut de paiement significatif de la part de ses clients.

Une attention particulière est portée à la solvabilité du client lors de l'entrée en relations. La société sollicite la compagnie d'affacturage. Sur les zones ou clients non couverts, elle met en place des lettres de crédit ou des acomptes à la commande, ainsi que le prépaiement avant expédition des équipements.

Risque sur actions

ALPHA M.O.S. détient 45.000 € de valeurs mobilières de placement, essentiellement constituées de SICAV monétaires souscrites auprès d'établissements bancaires français. Ce poste est nanti au bénéfice de LCL en garantie du prêt souscrit.

Compte tenu de l'indisponibilité, ce poste a été reclassé en immobilisations dans les Comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2013, alors qu'il figurait en placement à court terme dans les précédents comptes.

D'autre part, au titre du contrat de liquidité conclu avec la Société de bourse Portzamparc, 85.000 € ont été mis à la disposition du teneur de marché de la Société, répartis entre actions propres, liquidités et SICAV monétaires.

Depuis le 11 février 2011, la Société ne détient plus aucune action propre, à l'exception des actions détenues dans le cadre de son contrat de liquidité.

Risques liés à l'élaboration des comptes consolidés

La Société ALPHA MOS publie des comptes consolidés regroupant ses états financiers et ceux de ses filiales.

L'élaboration de ces comptes est délicate du fait de la complexité du référentiel IFRS de consolidation, de leur évolution, de l'éloignement des filiales étrangères, de la référence à des réglementations et des règles fiscales différentes des règles françaises.

Ce processus d'élaboration présente donc des risques d'erreur ou d'omission.

Risques liés à la volatilité des cours de l'action

Les marchés financiers, et plus particulièrement le compartiment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, se caractérisent par leur volatilité.

Le cours de l'action ALPHA M.O.S. a été très volatile par le passé. Dans le futur, le cours pourrait continuer à être sujet à des fluctuations importantes, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur la capacité de celle-ci à lever de nouveaux capitaux.

Risques opérationnels et liés à l'activité de la société

Risques liés à l'exposition aux cycles économiques

Les ventes des produits développés par le Groupe sont liées aux décisions d'investissement des clients du Groupe.

Ces décisions sont sensibles notamment à l'évolution des cycles économiques dans les différentes zones géographiques dans lesquelles intervient le Groupe. Si les clients ou prospects, pour des raisons macro-économiques, pour des motifs liés à l'évolution de la réglementation ou pour des raisons qui leur sont propres, venaient à reporter ou à renoncer à leurs investissements dans les domaines d'activité du Groupe, cela pourrait affecter négativement le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe.

Risques liés à la concurrence

Le Groupe intervient sur plusieurs marchés et est confronté, sur chacun d'entre eux, à plusieurs concurrents.

Il existe un risque que les concurrents adoptent des stratégies de prix qui empêchent le Groupe de positionner ses produits sur le marché de manière compétitive.

Il existe un risque que les concurrents existants, ou de nouveaux entrants, mettent au point des produits présentant des solutions alternatives, plus efficaces ou moins coûteuses que celles proposées par le Groupe, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande des technologies existantes du Groupe.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long termes, pourraient être significativement affectés par la réalisation de ce risque.

Risques liés aux clients

La base de clients du Groupe est diversifiée en nombre de clients et en localisation géographique.

La Société n'a pas, à ce jour, de client représentant une part supérieure à 10 % de son chiffre d'affaires.

Toutefois, la résiliation anticipée ou la suspension de l'un des contrats conclus par une entité du Groupe, ou la défaillance de l'un des fournisseurs du Groupe, pourraient avoir un impact défavorable sur l'activité de celui-ci et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques de non-respect par le Groupe de ses engagements de performance contractuels

Le Groupe intervient sur des projets parfois complexes et certains contrats peuvent contenir des obligations de performance ou de délais. En cas de non-atteinte desdites obligations, des pénalités sont susceptibles d'être dues par le Groupe.

La non-réalisation par le Groupe de ses engagements contractuels, soit de son propre fait, soit en raison d'une défaillance d'un partenaire ou d'un sous-traitant, est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Risques liés au recrutement et au départ d'employés clés

Le succès du Groupe dépend dans une large mesure du travail et de l'expertise des cadres dirigeants clés, du personnel spécialisé en matière de recherche et développement, d'ingénierie, de marketing, de ventes, de fabrication, de logistique ainsi que de sa capacité à attirer, conserver et motiver un personnel qualifié.

La concurrence pour un tel personnel est intense et la perte d'un ou plusieurs membres du personnel sans qu'il soit correctement remplacé ou l'impossibilité d'attirer de nouvelles personnes qualifiées (notamment compte tenu de la localisation du siège social de la Société à Toulouse, de la taille du Groupe ou de ses moyens financiers) pourraient avoir un impact négatif significatif pour la Société.

Risques liés à la conduite d'activité dans différents pays

Le Groupe exerce ses activités dans plus de 30 pays à travers le monde, à travers 4 sociétés et un bureau de représentation.

Les principaux risques associés à la conduite de ces activités à l'international sont les suivants :

- La situation économique et politique locale
- Les différences de réglementation applicables
- Les modifications imprévues apportées au cadre réglementaire
- Les fluctuations des taux de change
- Les restrictions imposées au rapatriement des capitaux
- Les restrictions concernant l'importation
- Les différents régimes fiscaux, notamment les réglementations sur la fixation des prix de transfert, les retenues à la source
- Les droits de douane, contrôle de l'exportation des produits et services et autres barrières commerciales.

Risques liés aux évolutions technologiques

Une part significative de l'activité du Groupe est fondée sur des technologies dites «de pointe», particulièrement sophistiquées. Un tel marché se caractérise par la rapidité de l'évolution technologique de ses produits. Les innovations technologiques sur ce marché pourraient affecter la compétitivité des produits du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants. La réussite du Groupe dépend ainsi, dans une large mesure, de sa capacité à faire évoluer ses produits, à développer et à fabriquer rapidement des produits nouveaux, d'une complexité technologique croissante.

La Société poursuit une politique de veille des publications et communiqués scientifiques et de recherche de nouveaux brevets déposés par des concurrents du Groupe ou susceptibles de s'appliquer aux produits du Groupe, et des dernières innovations présentées dans les expositions ou séminaires scientifiques. Plusieurs chercheurs au sein de la Société participent à cette veille dont l'objectif est d'optimiser les évolutions à venir et leurs conséquences sur la gamme des produits du Groupe et d'adapter le savoir-faire du Groupe aux évolutions de son métier, de son marché et des avancées réalisées par ses concurrents. En outre, la Société s'efforce de rester en permanence à l'écoute de ses clients et prospects, ainsi que de leurs attentes.

Toutefois, les technologies développées par le Groupe peuvent être délicates à mettre au point et des retards imprévus de développement des produits nouveaux sont susceptibles de survenir. Par ailleurs, ces évolutions nécessitent la mobilisation de moyens humains et financiers significatifs que le Groupe

peut ne pas être en mesure de mettre en œuvre. Une telle situation pourrait affecter le résultat d'exploitation du Groupe.

Risques liés à des procédés défectueux de fabrication, de réalisation de produits défectueux ou défaut de qualité de produits

Un défaut de fabrication ou de fonctionnement ou l'assemblage de composants défectueux dans l'un quelconque des produits du Groupe pourrait entraîner des actions en responsabilité d'importance variable.

Le Groupe a mis en place une procédure de contrôle qualité interne visant à permettre de réduire les risques en production. Toutefois, la défectuosité de certains procédés de fabrication ou de certains produits pourrait avoir un impact négatif sur les délais de livraison des produits aux clients.

Par ailleurs, l'existence de réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risque de dépendance à l'égard de certains fournisseurs et sous-traitants

La Société a recours à divers fournisseurs de composants et de sous-ensembles ainsi qu'à des sous-traitants, notamment pour la fabrication de modules ou de produits semi-finis destinés à la production de ses produits.

Bien que la Société ait pris en compte les risques de défaillance de ses fournisseurs et sous-traitants, ou de rupture des relations contractuelles et mis en place des mesures destinées à parer ces risques, lorsque cela est possible (par une politique de double source ou de stocks de sécurité), toute défaillance définitive ou temporaire de ces derniers pourrait avoir des conséquences sur la disponibilité des produits du Groupe.

Risque lié à la disponibilité et l'obsolescence de composants

Les produits du Groupe intègrent une grande variété de composants électroniques, mécaniques ou chimiques dont certains sont anciens au regard du cycle de vie des composants. Le Groupe assure une veille de la disponibilité de ces composants de manière à anticiper leur obsolescence et à pourvoir à leur remplacement et/ou à l'évolution des produits qui les intègrent.

Toutefois, il existe un risque que la veille ne permette pas d'anticiper suffisamment l'indisponibilité d'un composant ou que le processus de remplacement soit plus complexe et long que le délai de disponibilité résiduelle du composant et qu'une indisponibilité de composant retarde temporairement ou interdise définitivement la fabrication d'un produit du Groupe.

Risques liés à des actes de détournement ou de malveillance

La Société ou l'une de ses filiales pourrait subir, de la part de l'un de ses employés ou d'un autre tiers, un détournement de fonds ou une fraude.

Cela obérerait la trésorerie de la société et peut être aussi du groupe, et à ce titre pourrait avoir un effet négatif sur son patrimoine.

Risques liés aux opérations de croissance externe

Le Groupe pourrait accélérer son développement, à court ou à moyen termes, en France ou à l'international, en réalisant des opérations de croissance externe.

En cas de réalisation de telles opérations, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, de réaliser des opérations à des conditions satisfaisantes, notamment de prix ou encore d'intégrer efficacement les sociétés ou activités nouvellement acquises, en réalisant ses objectifs opérationnels, les économies de coûts ou les synergies de toutes natures, escomptées.

En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le financement de ces acquisitions à des conditions favorables et pourrait être amené à financer ces acquisitions à l'aide d'une trésorerie qui pourrait être allouée à d'autres fins dans le cadre des activités existantes de la Société.

Si le Groupe rencontrait des difficultés dans la mise en place ou dans l'exécution de sa politique de croissance externe et d'intégration, sa capacité à atteindre ses objectifs financiers et à développer son activité pourrait être négativement affectée.

Risques Juridiques

La société et le groupe ALPHA MOS ne sont soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative spécifique.

A la connaissance du conseil d'administration, il n'existe pas, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Toutefois, les risques juridiques significatifs existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit commercial et économique, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle etc.) et concernent la société ALPHA MOS au même titre qu'une autre société anonyme impliquée dans les nouvelles technologies, internationalisée et cotée en Bourse sur un marché réglementé.

Risques liés à la conformité aux lois et aux règlements

Le Groupe, de par son activité et les secteurs dans lesquels ses produits sont amenés à être utilisés, évolue dans un environnement légal et réglementaire strict et évolutif.

Le Groupe, du fait de son implantation à l'international, est à même de suivre les évolutions légales et réglementaires des marchés sur lesquels il exerce ses activités, sans toutefois pouvoir toutes les prévoir et, dans cette mesure, son activité peut s'en trouver affectée.

Ainsi, en dépit des mesures prises par ALPHA M.O.S. à l'effet de se conformer aux lois et règlements applicables à ses activités, des risques subsistent pour le Groupe, lesquels résultent notamment du pouvoir interprétatif donné aux agents régulateurs ou des évolutions jurisprudentielles.

Par ailleurs, une modification ou un renforcement de certaines dispositions réglementaires, tant en France qu'à l'étranger, pourraient entraîner pour le Groupe des coûts ou des investissements complémentaires et affecter négativement sa capacité à exercer ses activités dans les conditions actuelles ainsi que sa rentabilité.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe a déposé de nombreux brevets aux Etats-Unis et en Europe. De même, certains des logos et marques utilisés par le Groupe ont été déposés en France et dans divers pays étrangers.

Toutefois, le Groupe pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers de ses brevets, marques, de sa technologie ou de son savoir-faire. Le Groupe est également exposé au risque d'actions éventuelles de tiers à l'encontre d'ALPHA M.O.S. pour contrefaçon de leurs droits de

propriété intellectuelle.

Risque lié au CIR

Dans ce domaine, la Société est confrontée à un risque spécifique relevant du pouvoir d'interprétation de l'administration fiscale.

En effet, la Société bénéficie de la mesure fiscale du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), qui a pour but de permettre aux entreprises de faire baisser le coût net de leurs opérations de recherche et développement. Toutefois, le caractère technique et scientifique des projets de dépenses de recherche présentés par ALPHA M.O.S. n'est pas à l'abri d'être remis en cause par l'administration fiscale lors d'un contrôle futur.

Si tel était le cas, certains projets pourraient ne plus être éligibles au CIR. Les éléments afférents aux montants concernés figurent dans les annexes aux comptes sociaux et consolidés.

La Société a fait l'objet au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 d'une vérification de comptabilité qui n'a pas donné lieu à remise en cause du CIR des exercices vérifiés.

Risques liés à des aides publiques

Compte tenu de son activité de Recherche et Développement, la Société fait appel et bénéficie, outre le régime fiscal du Crédit Impôt Recherche, à diverses mesures destinées à favoriser la Recherche et développement, tels que subventions CIFRE, subventions dans le cadre de projets coopératifs de R&D (Voir Chapitre XI).

Compte tenu des restrictions budgétaires en vigueur et de l'exposition globale d'OSEO dans la Société, il existe un risque que la Société ne puisse bénéficier à l'avenir de certains financements existants, ou que lesdits financements soient limités par rapport aux besoins de la Société. La Société a notamment été confrontée en Novembre 2013 à la décision d'OSEO de ne pas mobiliser la créance de CIR afférent à l'année 2012.

Par ailleurs, dans le cadre de certaines aides publiques consenties et de certains projets, les bailleurs de fonds peuvent solliciter la justification des dépenses éligibles au financement. Il existe un risque que certaines dépenses retenues par la Société soient contestées et que les bailleurs de fonds sollicitent des remboursements totaux ou partiels de certaines subventions attribuées.

Risques liés aux délits d'initiés

Un salarié ou administrateur pourrait bénéficier d'une information privilégiée relative à la société ALPHA MOS et à son activité et intervenir sur le titre « ALPHA MOS ». Cela pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

Risques liés aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres

La société ALPHA MOS est une société cotée, qui de ce fait répond à certaines règles ou recommandations spécifiques relatives aux obligations des dirigeants vis-à-vis du titre « ALPHA MOS », définies notamment par l'AMF et le Code Monétaire et Financier.

Le non-respect de ces recommandations AMF ou des obligations légales pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

Risques environnementaux

Risques liés à l'utilisation de substances dangereuses (RoHS)

L'activité du Groupe est soumise à la directive 2002/95/CE RoHS (Restriction of Hazardous Substances) limitant l'utilisation de certaines substances dangereuses pour la santé et l'environnement pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques.

Dans son processus d'approvisionnement de composants unitaires et de sous-ensembles, le Groupe s'assure auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect de la directive 2002/95/EC.

Risques liés à des sources radioactives

Consécutivement à l'acquisition de la société PERICHROM, la Société est soumise aux obligations du Code de l'Environnement en ce qu'elles régissent l'obligation de reprise et retraitement de sources radioactives périmées. Le Groupe ne commercialise plus aucun équipement ou appareil contenant une source radioactive.

Risque lié aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

La directive 2002/96/CE DEEE sur les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques a pour objet de faire organiser et financer par les producteurs de ces équipements la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

Le secteur des Equipements de Laboratoire (par l'intermédiaire de son syndicat CIFL) a mis en place début 2013 au bénéfice de ses membres une collaboration avec un éco-organisme agréé, Recylum. Le Groupe envisage de mettre en place un accord avec cet organisme à partir de l'exercice 2013/2014.

Risque lié à REACH

Le règlement européen N° 1907/2006/CE REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of CHemicals) a pour objet l'identification et l'élimination progressive des substances chimiques les plus dangereuses.

Le Groupe ne commercialise pas de produits qui l'obligeraient à s'enregistrer au titre du Règlement. Toutefois, il requiert de ses fournisseurs la communication des informations prévues par le règlement concernant les produits régis par celui-ci.

2.4 - Procédures de contrôle interne

- La société est structurée autour d'un système d'information basé sur SAP Business One, depuis le 1^{er} Février 2012. Ce système remplace le logiciel SAGE (ligne 100) et gère la comptabilité, la gestion commerciale, la production et la logistique. Par ailleurs, la relation Clients continue d'être pilotée par un outil informatique de gestion LOTUS (CRM Gestion client) développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès au système, de sauvegarde, de conservation des données et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées et conservés dans un endroit différent du bâtiment source

- La principale mesure prise par la société ALPHA MOS afin de se garantir contre les divers risques de nature juridique consiste à souscrire des polices d'assurance couvrant ces risques. La politique de couverture, compte tenu de la taille de la société ALPHA MOS et du groupe, n'est toutefois pas formalisée au sein de la Société.

La Société et/ou ses filiales bénéficient à ce jour des contrats d'assurance suivants:

- Contrat d'assurance Responsabilité Civile dans le monde entier (couverture en RC professionnelle et couverture en RC produit),
- Contrat d'assurance multirisque industrielle (locaux et pertes d'exploitation) pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance bris de machine pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance flotte automobile pour ses implantations françaises,

Chaque filiale bénéficie par ailleurs de contrats d'assurance locaux destinés à couvrir leurs risques propres.

- Par ailleurs, la société ALPHA MOS, s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser notamment la rédaction des contrats et tous les contentieux.

2.5 – Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La gestion administrative et financière était assurée par le responsable administratif et financier. Elle est placée sous l'autorité du Directeur Général adjoint et du Président-Directeur général.

Ils s'appuient, pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant (IF CONSEIL).

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société ALPHA MOS, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

L'organisation financière du groupe se détaille de la manière suivante :

- Au niveau de la société mère, une équipe comptable est en charge des comptes sociaux et du processus de consolidation en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable.
- Pour chaque filiale, un cabinet d'expertise comptable local est en charge de la tenue des comptes de la société,

Les comptes des filiales font également l'objet d'une revue limitée pour les clôtures annuelles.

En parallèle des travaux opérationnels pris en charge par la Direction administrative et financière, un comité d'audit a une mission permanente de suivi et de contrôle de l'élaboration des comptes annuels.

Une réunion du comité d'audit se tient préalablement au conseil d'administration arrêtant les comptes.

Les principes comptables suivis par la société ALPHA MOS et le groupe sont définis dans les annexes aux comptes annuels et consolidés.

Ces documents couvrent entre autres, les actifs tangibles et immatériels, les stocks, les provisions, les transactions intra-groupes, et les acquisitions.

Etant données la taille et la structure de la société ALPHA MOS et du groupe, tous les intervenants, à commencer par l'équipe en charge de la tenue des comptes, sont étroitement associés aux éventuelles évolutions de ces référentiels et méthodes.

Chaque filiale, par l'intermédiaire du cabinet comptable local chargé de la tenue des comptes, transmet au siège, selon un calendrier fixé au préalable, ses comptes annuels ou intermédiaires, établis selon la réglementation en vigueur dans le pays concerné. En outre chaque filiale transmet mensuellement une situation comptable du mois écoulé.

Les informations transmises permettent d'une part de recenser de manière précise les opérations intra-groupes et d'autre part d'expliquer les principales variations des postes du bilan et du compte de résultat.

Dans ces cadres d'interventions, le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- Vérifier que les informations comptables et financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe,
- Veiller à ce que les actes de gestion, de réorganisation des opérations et des comportements des personnes respectent les lois et les règlements applicables et les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes, règles internes au groupe,
- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers,
- Contrôler les opérations.

La société n'a pas fondé l'élaboration et la mise en œuvre de son contrôle interne sur la base d'un référentiel particulier.

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité de la société ALPHA MOS sont les suivants :

- Risques relatifs à l'information financière.

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier, avec l'assistance de l'expert-comptable du groupe, tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci.

Les points ci-après, méritent d'être précisés :

- Contrôle des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel de principes comptables, un calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (bilan, compte de résultat, tableau de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales,
- Ces informations financières, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment),
- Les cabinets comptables des filiales transmettent directement et mensuellement au responsable financier, après validation par le responsable des filiales, les documents comptables extraits de leur système,
- Contrôle des reportings : le responsable financier effectue, de manière aléatoire, des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé.

Les écarts et les évolutions sont analysés. Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée par toutes les sociétés du groupe.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés en fonction du cadre de référence IFRS.

Risques liés à la reconnaissance des revenus.

La facturation d'une prestation ou d'un produit ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la société ALPHA MOS s'est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le responsable financier assure la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats client.

Risques liés au processus de consolidation.

La Société a mis en place diverses mesures visant à fiabiliser le processus de production des comptes consolidés de la société ALPHA MOS :

- Le processus de clôture et de consolidation est géré par le responsable administratif et financier, professionnel confirmé des métiers de la comptabilité,
- La consolidation est réalisée par le cabinet d'expertise comptable IF CONSEIL,
- La rédaction de l'annexe aux comptes sociaux et aux comptes consolidés est internalisée,
- Les états financiers de la société ALPHA MOS font l'objet d'un audit au 30 septembre et d'une revue limitée au 31 mars ; les comptes des filiales font l'objet, à ces mêmes dates, de revues limitées,
- Les comptabilités des filiales sont gérées par plusieurs responsables comptables, professionnels confirmés des métiers de la comptabilité,
- Les comptes consolidés font l'objet d'un audit au 30 septembre et d'une revue limitée au 31 mars réalisés par des cabinets faisant référence sur la place,
- Les comptes consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Conformément au règlement CE N°16-06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société et du groupe ALPHA MOS sont établis depuis le 1^{er} août 2005 selon les normes comptables internationales IFRS applicable, et ce tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Risques liés au recouvrement des créances clients.

Compte tenu de la structure des créances clients de la Société, non spécialement atomisée, aucune mesure systématique (comme la contractualisation d'une assurance-crédit systématique) n'est prise pour limiter ce risque.

Toutefois, la société ALPHA MOS a mis en place une procédure recouvrement qui vise à sécuriser le processus de recouvrement des créances clients. Cette procédure, en liaison avec la procédure vente et la procédure contrat, a notamment pour objectif de :

- Limiter le risque d'irrecouvrabilité,
- Faire correspondre les délais de règlement des clients avec les délais contractuels.

Le recouvrement est assuré par une personne dédiée du service comptable, qui applique la procédure de relance mise en place au sein du groupe. Des outils de suivi du recouvrement ont été mis en place et sont communiqués mensuellement au Président de la société.

Risque de change.

La société procède à des ventes et à des achats en devises, notamment l'USD et le JPY.

Depuis la fin de l'exercice clos le 30 septembre 2012, la société ne réalise que des opérations de change comptant.

Toutefois, la Société n'est pas à l'abri d'une erreur ou de tous autres événements qui pourraient générer une perte de change significative.

3 – PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.1 – Détermination de la rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux tant dans ses modalités de calcul que dans son quantum, est déterminée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Pour l'exercice 2012/2013, la rémunération allouée au Président-Directeur Général est régulièrement mentionné dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration qui détaille la rémunération fixe, variable et les avantages sociaux et avantages en nature.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013, aucune rémunération variable n'a été attribuée au Président-Directeur Général

Il est précisé que le Président-Directeur Général n'est pas titulaire d'un contrat de travail.

3.2 – Jetons de présence

Afin de rémunérer les Administrateurs pour leur activité, l'Assemblée Générale alloue au Conseil d'Administration un montant de jetons de présence.

Le Conseil répartit librement le montant entre les Administrateurs. Le Conseil a décidé d'attribuer les jetons de présence en fonction de leur participation aux travaux.

Le Président du Conseil d'Administration a décidé de ne pas percevoir de jetons de présence. L'Assemblée Générale du 30 mars 2012 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2011/2012 (2010/11 : € 22 500).

Dans sa séance du 22 janvier 2013, le Conseil d'Administration a attribué au titre de 2011/2012, 22.500 euros (KB Conseil, représentée par M. Kléber Beauvillain 7.500 €, M. Pascal Gendrot 7.500 €, M. Jonathan Lapin 7.500 €.)

L'Assemblée générale du 27 mars 2013 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2012/2013. A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas procédé à la répartition de cette somme.

3.3 – Modalités de rupture

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux et notamment aucune indemnité de départ.

3.4 – Revue des Attributions de valeurs mobilières aux dirigeants et salariés

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'attribution de stocks-options, de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'autres produits financiers aux dirigeants et salariés et sur les modalités de cette attribution.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013, il n'a été procédé à aucune attribution.

4 – POUVOIRS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Aucune limitation n'a été mise en place, à ce jour, aux pouvoirs du Président-Directeur général de la société.

5 - MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent à l'article 23 des statuts, disponibles au siège social.

Le droit de participer est ouvert à l'inscription de l'actionnaire trois jours au moins avant la date de l'Assemblée. Un actionnaire peut se faire représenter par tout mandataire de son choix, voter par correspondance ou donner une procuration à la société sans indication de mandataire conformément à la loi.

6 – INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN PERIODE D'OFFRE PUBLIQUE

Outre l'existence de titres pouvant donner accès au capital décrits dans le rapport de gestion §12 – 5, et des droits de vote double conférés aux actions inscrites au nominatif depuis au moins 2 ans (article 23 – 5 des Statuts) tels que détaillés dans le Rapport de gestion, il est rappelé conformément à l'article L225-100-3 du Code de commerce que l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2013 a conféré au Conseil d'Administration, par la 21^{ème} résolution, la faculté d'émettre, en cas d'offre publique visant la société, en une ou plusieurs fois des bons de souscription d'action attribués gratuitement aux actionnaires de la société. Le détail de cette délégation est disponible sur le site de la société Rubrique informations financières.

Le présent rapport a été présenté aux administrateurs

Le Conseil d'Administration en a approuvé les termes.

Fait à Toulouse, le 11 février 2014

Le Président du Conseil d'Administration
Jean-Christophe MIFSUD

16.6 Précisions complémentaires sur le Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne (Exercice clos le 30 septembre 2013)

Le présent paragraphe complète et explicite le Rapport du Président sur le contrôle au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013 figurant au §16.5.

- a) Risque de taux d'intérêt : la mention d'un risque de taux est donnée pour mémoire. A ce jour, le Groupe n'a aucune dette souscrite à taux variable.

- b) Risque de change : Le Groupe procède à des ventes en Euro, en USD, en Yens et en RMB (non significatifs).

La Société procède à des achats en Euro, en USD, en CHF. Les filiales procèdent à des achats en leur devise nationale.

La variation des taux de change a une incidence sur le chiffre d'affaires consolidé et sur le résultat net consolidé. Compte tenu de la possibilité d'ajuster les prix de vente, soit au sein du Groupe, soit auprès des clients finaux en cas de variation des taux de change de manière à limiter l'impact d'une telle variation sur la marge brute, la Société et le Groupe ne sont pas en mesure d'évaluer l'impact théorique d'une variation des taux de change sur leurs résultats.

Impact sur le CA consolidé d'une variation de 10 % de l'Euro par rapport au taux moyen des 9 premiers l'exercice clos le 30 septembre 2014 (Taux moyen USD 0,73/Taux Moyen JPY0,0072)

CA consolidé publié 9 mois 2013/14 (30 juin 2014)	5.534 K€	
Impact d'une dépréciation de 10% de l'euro face au USD et JPY	5.845 K€	+ 5,6 %
Impact d'une appréciation de 10% de l'euro face au USD et JPY	5.226 K€	- 5,6 %

- c) Risques liés aux clients :

S'agissant des risques liés aux clients, certaines commandes reçues par la Groupe nécessitent l'intervention de fournisseurs, soit pour la fourniture d'un équipement critique (passeur d'échantillon), soit pour la réalisation de prestations accompagnant la vente des équipements du Groupe. Or les commandes des clients sont assorties de délais de livraison et il existe un risque qu'en cas de retard de livraison résultant d'une défaillance d'un fournisseur, le Groupe subisse l'annulation de commandes ou soit exposé à des pénalités. Pour pallier ce risque, le Groupe s'efforce de conférer aux délais un caractère indicatif et établit, dans la mesure de ses ressources financières, un stock de composants critiques.

Malgré les difficultés d'exploitation liées à la situation de redressement judiciaire, le Groupe n'a pas subi d'annulation de commandes au cours des 12 derniers mois.

En termes de recouvrement, le Groupe provisionne à 100 % les créances impayées plus de 90 jours

- d) Risques liés à la concurrence

Comme mentionné au Chapitre VI, le Groupe intervient sur de nombreux marchés et se trouve donc confronté, sur chacun d'eux, à des concurrents variés, soit internationaux, soit domestiques. En outre, certaines fonctions remplies par les équipements commercialisés par le Groupe peuvent être remplies, en partie ou en totalité, avec des performances plus ou moins comparables à celles des instruments du Groupe, par d'autres moyens (par exemple panel sensoriel humain au lieu d'un nez électronique).

La numérisation des sens humains constitue un domaine de recherche attractif et dynamique et donne lieu à des annonces régulières de la part d'équipes universitaires dont certaines peuvent déboucher sur des créations de sociétés concurrentes.

- e) Risques liés aux évolutions technologiques

La miniaturisation des composants électroniques et mécaniques (Mems) peut permettre à des sociétés existantes ou à des start-ups de développer des solutions permettant de réaliser, totalement ou partiellement, les fonctionnalités offertes par les équipements de la Société, avec des performances plus élevées et/ou des coûts plus réduits. De même, les technologies dites « big data » et cloud computing pourraient permettre de concurrencer les développements logiciels réalisés par la Société.

La Société investit depuis plusieurs années sur les technologies liées aux micro-capteurs gaz et prévoit d'intensifier ces développements et ses travaux logiciels à la faveur du plan de continuation et de l'augmentation de capital qui y est associée.

f) Risques fournisseurs et sous-traitants :

La Société a optimisé la gestion de son besoin en fonds de roulement et a subi les effets de la dégradation de sa trésorerie. De ce fait, elle n'est pas en mesure de disposer, sur plusieurs composants critiques, de stocks d'avance au-delà de 1 ou 2 instruments. Elle est donc soumise aux délais de livraison de ses fournisseurs et sous-traitants et, travaillant à flux tendus, elle risque en cas de retard de devoir reporter des livraisons ce qui génère un impact sur le chiffre d'affaires, voire sur la marge si le client concerné demande des indemnités ou annule sa commande. A ce jour, malgré les difficultés résultant du redressement judiciaire, la Société n'a pas subi de conséquence financière liée à des retards de livraison de ses fournisseurs.

En cas de défaillance définitive d'un fournisseur ou d'un sous-traitant, la Société dispose de secondes sources et/ou des plans des équipements.

g) Risques de disponibilité et d'obsolescence des composants :

Il n'est pas possible de chiffrer l'impact de ces risques. En cas d'indisponibilité des composants, la Société s'il elle ne dispose plus de stock, risque de devoir différer la fabrication et la livraison de certains équipements avec les conséquences décrites ci-avant.

L'obsolescence de certains composants (microprocesseurs, mémoires ...) sur certains équipements de la gamme existante a entraîné la constitution de stocks de sécurité. Elle nécessite par ailleurs le redéveloppement de certains modules desdits équipements. Certains ont déjà été lancés. L'augmentation de capital prévue dans le cadre du plan de continuation sera pour partie affectée à ces travaux. Le montant d'investissement nécessaire est estimé par la Société à 400 K€ (selon les décisions qui seront prises sur les gammes concernées).

h) Risques liés à la propriété intellectuelle

A ce jour, la société n'a pas été confrontée à des actions en contrefaçon au titre des brevets qu'elle a déposés.

La société a réduit ses dépôts de brevets au cours des 3 dernières années, en concentrant ceux-ci sur les brevets liés au domaine des micro-capteurs gaz, qui sont détenus en copropriété avec le CNRS.

L'attention du lecteur est attirée sur le contrat conclu avec France Brevets (Chapitre XXII) sur la gestion du portefeuille de brevets liés à ce domaine.

i) Risques environnementaux : risques liés à des sources radioactives, REACH...

En matière de reprise de sources radioactives (qui résulte de la commercialisation desdites sources par des sociétés disparues aux obligations desquelles la Société est tenue compte tenu du rachat de Perichrom, ultérieurement absorbée), la Société a l'obligation de disposer d'un personnel référent correspondant de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, d'identifier les sources et de les reprendre. Compte tenu de sa taille, la Société doit faire réaliser ces reprises éventuelles par un tiers habilité et en supporter le coût qui est de quelques milliers d'euros par source (compte tenu de la nature de ces dernières).

S'agissant de l'obligation de reprise des déchets électroniques (DEEE), la Société devrait souscrire un contrat à cet effet avec l'éco-organisme habilité. Les démarches n'ont pas été engagées à ce jour, compte tenu des difficultés financières subies au cours de l'exercice 2013/2014. La situation sera régularisée sur l'exercice 2014/2015.

CHAPITRE XVII – SALARIES

17.1 Effectifs

L'évolution de l'effectif moyen du Groupe au cours des trois derniers exercices et sa répartition par pays sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	30/09/2011	30/09/2012	30/09/2013	31/03/2014
Alpha M.O.S. France	53	55	53,5	50
Alpha M.O.S. America Inc.	6	6	5	5
Alpha M.O.S. Chine	8	9	9	5
Alpha M.O.S. Japan KK	8	8	8	8
Alpha MOS Inde(1)	1	1	1	2
Total	75	78	76,5	70

Les effectifs à la date de clôture de chaque année ont évolué comme suit :

	30/09/2011	30/09/2012	30/09/2013	31/03/2014
Alpha M.O.S. France	60	52	51	48
Alpha M.O.S. America Inc.	6	6	4	4
Alpha M.O.S. Chine	9	10	8	4
Alpha M.O.S. Japan KK	8	8	8	8
Alpha M.O.S. Inde (1)	1	1	1	2
Total	84	77	72	66

(1) Salariés portés par une société externe mais dont les salaires sont entièrement supportés par ALPHA M.O.S.

Au 31 mars 2014, l'effectif France comprenait 2 salariés à temps partiel, 1 salarié en CDD et 1 salarié en contrat de formation en alternance.

A titre d'information, l'effectif du Groupe au 30 juin 2014 est de 56 personnes, l'effectif ayant diminué de 7 postes en France et 3 postes en Chine par rapport au 31 mars 2014.

La répartition des effectifs par fonction est la suivante :

	30/09/2011	30/09/2012	30/09/2013	31/03/2014
Commercial, SAV & Laboratoires	45	44	36	34
R/D	15	14	16	15
Finance, comptabilité, administratif	10	9	11	8
Production	14	10	9	9
Total	84	77	72	66

17.2 Participations des mandataires sociaux

Au 30 juin 2014, l'intérêt des mandataires sociaux au capital de l'émetteur était le suivant :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions	% actions	Nombre droits de vote	% droits de vote
Jean-Christophe Mifsud	894 156	21,45 %	1 775 812	31,2 3%
Pascal Gendrot	1	0 %	2	0 %
Jonathan Lapin	1	0 %	2	0 %
TOTAL	894 158	21,45 %	1 775 816	31,03 %

Le pourcentage de droits de vote est calculé par rapport au nombre d'actions composant le capital social, sans déduction faite des actions privées de droit de vote, au 30 juin 2014, tel que publié le 17 Juillet 2014, soit 5.723.385 droits de votes théoriques.

17.3 Stock-options et actions gratuites des mandataires sociaux

Se référer à la Section 15.5 du présent document de référence.

17.4 Intéressement des salariés

17.4.1 Contrats d'intéressement et de participation

Les salariés d'Alpha MOS S.A. bénéficient de plein droit du régime de participation aux bénéfices. Les modalités de calcul de la participation reposent sur la formule légale. En l'absence de bénéfice, la Société n'a jamais distribué de participation.

Il n'existe pas de contrat d'intéressement.

17.4.2 Attribution et exercice de stock-options et actions gratuites aux salariés non mandataires sociaux

Attributions et levées d'options de souscriptions d'actions et d'actions gratuites au cours de l'exercice 2011 / 2012 : néant.

Aucune des sociétés du Groupe, hormis ALPHA M.O.S., n'a attribué de stock-options aux salariés.

Attribution et acquisitions d'actions gratuites par les salariés au cours de l'exercice 2011/2012 : néant.

Pour un récapitulatif des plans de bons de souscription d'actions, de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et de stock-options en vigueur, se référer au chapitre XV du présent document de référence, section 15.6..

17.5 Participation détenue par des salariés dans le capital de l'entreprise

Il n'existe pas de participation détenue par les salariés à travers des instruments collectifs.

La Société n'a pas connaissance de participation détenue par des salariés pour un niveau significatif (c'est à dire supérieur à 2%)

CHAPITRE XVIII – PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

18.1.1 Répartition du capital au 30 juin 2014

Actionnaires	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote (*)
Jean Christophe Mifsud (1)	894 156	21,45 %	1 775 812	31,03 %
Autres Administrateurs	2	0,0 %	4	0,0 %
Concert Lostie de Kerhor (2)	774 060	18,57 %	1 254 060	21,91 %
JP Invest	167 746	4,02 %	335 492	5,86 %
Autres nominatifs	122 405	2,40 %	147 339	2,57 %
Actions autodétenues (3)	32 198	0,78 %	0	0,56 %
Public	2 178 480	52,25 %	2 178 480	38,06 %
Total	4 169 047	100 %	5 691 187	100%

*) En % des droits de vote théoriques soit 5 723 385.

1) Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

2) Il existe un Concert entre M et Mme Hervé Lostie de Kerhor

3) Actions détenues à la suite de la résiliation du contrat de liquidité géré par la Société de Bourse Portzamparc

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (en application de l'article 23-5 alinea 4 des Statuts)

18.1.2 Déclarations de franchissement de seuils au cours de l'exercice 2012/2013

Sur la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 juillet 2013, la Société a reçu la déclaration de franchissement à la hausse, le 29 mars 2013, des seuils de 15% du capital et de 20 % des droits de vote par le concert formé par M. Hervé Lostie de Kerhor et Mme Chantal Lostie de Kerhor. Le concert a déclaré agir seul, envisager de poursuivre les achats d'actions Alpha MOS en fonction des opportunités de marché, ne pas envisager de prendre le contrôle de la Société Alpha MOS, ne pas envisager de modifier la stratégie de la Société, ni la mise en œuvre des opérations listées à l'article 221-7 I 6° du règlement général, ne détenir aucun des instruments financiers ou accords mentionnés aux 4° et 4° bis de l'article L 233-9 du code de commerce, ne pas avoir conclu de contrat de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la Société Alpha MOS, ne pas envisager de solliciter de nomination au conseil d'administration de la Société Alpha MOS.

(Déclaration AMF N° 213C0452 15 avril 2013)

Par ailleurs, l'article 11 des statuts prévoit l'obligation pour tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 2 % ou un multiple de ce pourcentage de déclarer à la Société, dans les conditions prévues à l'article L233-7 du Code de Commerce le nombre d'actions détenues.

A ce titre, la Société a reçu le 3 avril 2013 une déclaration de la société Alcyone Finance indiquant qu'elle détient au titre des mandats de gestion et des FCP Alcyone France, Alcyone Valorisation et Actions Planète Durable 4,15 % du capital de la Société.

Par courrier du 8 avril 2013, M. Mifsud a informé avoir franchi à la baisse les seuils de 22 % du capital et de 32 % des droits de vote consécutivement à la réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'AGE du 27 mars 2013.

Par courrier du 20 août 2013, la société OPTIGESTION a informé avoir franchi à la baisse, au titre des actions détenues dans la SICAV Optilia Diversifiée et dans les portefeuilles clients gérés par OPTIGESTION, les seuils de 2 % du capital et de 2 % des droits de vote.

18.1.3 Déclarations de franchissement de seuils au cours de l'exercice 2012/2013

Sur la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, la Société a reçu à titre de régularisation la déclaration de franchissement à la hausse, le 14 août 2012, du seuil de 15% des droits de vote par le concert formé par M. Hervé Lostie de Kerhor et Mme Chantal Lostie de Kerhor. Le concert a déclaré agir seul, envisager de pourvoir les achats d'actions Alpha MOS en fonction des opportunités de marché, ne pas envisager de prendre le contrôle de la société Alpha MOS, ne pas envisager de modifier la stratégie de la Société, ni la mise en œuvre des opérations listées à l'article 221-7 I 6° du règlement général, ne pas avoir conclu de contrat de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la Société Alpha MOS, ne pas envisager de solliciter de nomination au conseil d'administration de la Société Alpha MOS.

(Déclaration AMF N° 212C1041 14 août 2012)

18.2 Contrôle de la Société

La Société est contrôlée par M. Jean-Christophe Mifsud, au sens de l'article L. 233-3 I du Code de commerce, compte tenu du niveau de droits de vote et de la composition du Conseil d'Administration.

La Société estime que la présence de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration permet de limiter tout contrôle abusif.

18.3 Pactes d'actionnaires et action de concert

A la connaissance de la Société, il existe une action de concert entre M. et Mme Hervé Lostie de Kerhor (cf § 18.1.2. supra).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

CHAPITRE XIX – OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Le présent chapitre expose les relations financières existant entre la société-mère ALPHA MOS SA et ses filiales, ainsi que les Conventions règlementées au sens du Code de Commerce.

A ce jour, il n'est pas prévu l'établissement de conventions entre la Société et la Société D.M.S consécutivement à la prise de contrôle devant résulter de l'augmentation de capital réservée au bénéfice de cette société soumise à l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 octobre 2014.

Le cas échéant, la mise en place éventuelle de telles conventions fera l'objet d'une communication appropriée.

19.1 Relations financières intragroupe

19.1.1 Conventions commerciales

- Entre ALPHA M.O.S. et Alpha M.O.S. America

Les flux financiers générés par les conventions liant la société Alpha M.O.S. America à la société mère sont mentionnées ci-après en dollar américain.

ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America ont conclu le 1^{er} avril 2003 une convention définissant les modalités de la relation commerciale existant entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America en termes de prix, modalités de facturation et de règlement.

Alpha MOS America assurant la distribution des produits et services de la société mère, se voit accorder une remise sur les prix pratiqués par ALPHA M.O.S. au grand public selon une liste de prix révisable annuellement.

Facturation au 30 septembre 2013	790.546,51 USD
Compte client ALPHA MOS US au 30 septembre 2013 ¹	128.217,97 USD

- Entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS KK

ALPHA M.O.S. et Alpha MOS KK ont conclu le 1^{er} avril 2009 une convention définissant les modalités de la relation commerciale existant entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS KK en termes de prix, modalités de facturation et de règlement.

Alpha MOS KK assurant la distribution des produits et services de la société mère, se voit accorder une remise sur les prix pratiqués par ALPHA M.O.S. au grand public selon une liste de prix révisable annuellement.

Facturation au 30 septembre 2013	112.227.671 JPY
Compte client ALPHA MOS KK au 30 septembre 2013 ²	28.334.515 JPY

Le montant de facturation intègre, à hauteur de 10.330.000 JPN, une commission au titre des ventes d'équipements V&F réalisées par ALPHA MOS KK conformément à la convention en vigueur.

1 - Montant exclusivement constitué de créances de moins de 6 mois

2 - Montant exclusivement constitué de créances de moins de 6 mois

19.1.2 Conventions de refacturation

- Entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America

ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America ont conclu le 1^{er} octobre 2007 une convention définissant les modalités de refacturation des frais engagés par la Société.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 15 décembre 2009, a pris acte de ce qu'aucune marge n'était appliquée sur les refacturations concernées et que la qualification de la convention courante était particulièrement adaptée.

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

19.1.3 Conventions de trésorerie

- Entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America

ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America ont conclu le 1^{er} octobre 2002 une convention définissant les modalités d'avances réciproques entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America.

Le taux de rémunération est depuis le 1^{er} octobre 2009 le taux Euribor + 1.

Montant en compte courant au 30 septembre 2013	0 USD
Taux Euribor	1,685 %
Montant des intérêts au 30 septembre 2013	5.720,21 USD

Certains paiements en dollars américains étant réalisés à partir de la filiale américaine, le compte courant a été créditeur sur l'exercice et la filiale Alpha MOS US a facturé des intérêts à Alpha MOS SA.

- Entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS KK

ALPHA M.O.S. et Alpha MOS KK ont conclu le 1^{er} avril 2009 une convention définissant les modalités d'avances réciproques entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS KK.

Le taux de rémunération est le taux Euribor + 1 au 1^{er} octobre de chaque exercice.

Montant en compte courant au 30 septembre 2013	1.532.680 JPY
Taux Euribor	1.685 %
Montant des intérêts au 30 septembre 2013	30.655 JPY

19.1.4 Conventions de prêt

Deux conventions de prêt ont été conclues entre ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America :

- (i) ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America ont conclu le 1^{er} octobre 2002 une convention définissant les modalités de remboursement et le taux de rémunération du prêt accordé par ALPHA M.O.S. à Alpha MOS America.

Le taux de rémunération est l'Euribor au 1^{er} octobre de chaque exercice.

Montant du prêt au 30 septembre 2013	2.301.151,91 USD
Taux Euribor	0,685 %
Montant des intérêts au 30 septembre 2013	13.423,17 USD

Cet emprunt vise la couverture de créances échues dans le compte tiers Alpha MOS America de plus de six (6) mois. Ces créances sont considérées comme un prêt consenti par la Société ALPHA M.O.S. à sa filiale, lequel génère des intérêts.

- (ii) ALPHA M.O.S. et Alpha MOS America ont conclu le 30 avril 2009 une convention définissant les modalités de remboursement et le taux de rémunération du prêt accordé par ALPHA M.O.S. à Alpha MOS America.

Montant du prêt au 30 septembre 2013	444.899,70 USD
Taux	1,685 %
Montant des intérêts au 30 septembre 2013	7.383,18 USD

Ce prêt consenti par la Société ALPHA M.O.S. à sa filiale d'un montant fixe de quatre cent cinq mille (\$ 405.000) dollars génère des intérêts depuis le 1^{er} octobre 2009 au taux Euribor +1.

Il est précisé que ces deux conventions qualifiées de courantes et qui se poursuivent par tacite reconduction concernent une filiale qui n'est pas à même de rembourser lesdits prêts qui font l'objet d'une provision pour dépréciation.

19.1.5 Convention avec ALPHA MOS (Shanghai) Instruments Trading Co

Il n'existe pas de convention avec Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Company.

Toutefois, il existe un compte courant de ALPHA MOS S.A. dans les livres de ALPHA MOS (Shanghai) Instruments Trading Company par lequel ALPHA MOS S.A. met à la disposition de sa filiale chinoise les sommes nécessaires au financement de son exploitation en complément de son capital social. En l'absence de convention spéciale, ce compte courant n'est pas rémunéré.

Au cours de l'exercice 2012/2013, un complément d'apport de 295.000 EUR a été réalisé par rapport au 30 septembre 2012.

Montant du compte courant au 30 septembre 2013	892.087 EUR
Taux	Néant
Montant des intérêts au 30 septembre 2013	Néant

19.2 Conventions réglementées

Conventions conclues au bénéfice de M. Jean-Christophe Mifsud

- Convention Article 83 du CGI de retraite complémentaire

La Société a conclu le 1^{er} décembre 2009 une convention de retraite complémentaire, en vertu des dispositions de l'article 83 du Code Général des Impôts, avec Gan Assurance Vie (convention mise en place pour l'ensemble du comité de direction de la Société).

Celle-ci a été signée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 au taux de 5%, porté à 8% à compter du 1^{er} octobre 2010.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2012/13 : 8.163,52 €

Montant versé au titre de l'exercice 2012/13 : 6.122,64 €

La Convention a été résiliée par la Compagnie en Octobre 2013 avec effet rétroactif pour non-paiement des primes.

- Convention décès, invalidité, arrêt de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2009, M. Jean-Christophe Mifsud cotise sur le contrat « décès, invalidité, arrêt de travail » mis en place pour l'ensemble des cadres de la Société, au taux de 1,50 % de la tranche A et 1,92 % de la tranche B jusqu'au 31 décembre 2012 et 1,58 % de la tranche A et 2,02 % de la tranche B à partir du 1^{er} janvier 2013

Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2012/13 : 1.875,38 €

Montant versé au titre de l'exercice 2012/13 : 1.852,42 €

- Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises

Le 1^{er} novembre 1993, la Société a souscrit auprès du GAN Vie un contrat concernant une garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises (GSC).

La Société assure le paiement des primes.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2012/13 : 6.996,13 €

Montant versé au titre de l'exercice 2012/13 : 6.918 €

19.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 30 septembre 2013

« Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de L. 225-38 du Code de commerce.

II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec M. Jean Christophe MIFSUD,

Contrat GAN Vie

Nature

Depuis le 1^{er} novembre 1993, votre société a souscrit auprès du GAN Vie une garantie sociale des dirigeants d'entreprises.

Modalités

Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013 est de 6.996,13 € et le montant payé est de 6.918,00 €.

Contrat Article 83

Nature

Votre société a conclu le 1^{er} décembre 2009 une convention de retraite complémentaire en vertu des dispositions de l'article 83 du Code Général des Impôts avec « GAN Assurance Vie ». Ce contrat mis en place pour l'ensemble du comité de Direction, a été signé avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 avec un taux de 5% porté à 8% depuis le 1^{er} octobre 2010.

Modalités

Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012 est de 8.163,52 € et le montant payé est de 6.122,64 €.

Contrat Décès Invalidité Arrêt de travail

Nature

Depuis le 1^{er} janvier 2009, M. Jean-Christophe MIFSUD cotise au contrat « décès, invalidité , arrêt de travail » mis en place pour l'ensemble du personnel cadre de la société, au taux de 1,50 % sur la tranche A et de 1,92 % sur la tranche B jusqu'au 31 décembre 2012 et de 1,58 % de la tranche A et 2,02 % de la tranche B à partir du 1^{er} janvier 2013.

Modalités

Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013 est de 1.875,38 € et le montant payé est de 1.852,42 €.

Fait à Toulouse, le 24 février 2014

Les Commissaires aux comptes

Pour la société EURAUDIT
Julien DUFFAU
Associé

Pour la société Ernst&Young et Autres
Stéphanie MOUNES
Associée

CHAPITRE XX – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

20.1 Informations financières historiques – Comptes consolidés au 31 mars 2014 en normes IFRS – Etat Consolidé de situation intermédiaire

ACTIF		31/03/2014	30/09/2013	31/03/2013
	Notes	(6 mois)	(12 mois)	(6 mois)
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	8	762 461	729 045	742 906
Ecart d'acquisition	6,14	428 921	428 921	448 921
Immobilisations corporelles	9	236 809	320 268	367 545
Immobilisations financières	10	218 525	193 175	200 557
Autres actifs non courants	11	111 390	273 427	0
TOTAL I		1 758 107	1 944 836	1 760 009
Actifs courants	14			
Stocks et en-cours	12	686 019	726 683	925 291
Clients et comptes rattachés	13	1 195 573	1 264 604	1 815 467
Autres actifs courants	15	1 286 454	1 242 585	1 293 868
Placement à court terme		0		0
Trésorerie et équivalents	16	507 506	857 330	678 786
TOTAL II		3 675 553	4 091 204	4 713 414
TOTAL DE L'ACTIF		5 433 660	6 036 042	6 473 423

A compter de l'établissement de la situation au 31 mars 2013, afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les valeurs mobilières de placement faisant l'objet d'un nantissement au bénéfice d'un tiers à titre de garantie sont classées dans les immobilisations financières. Ces valeurs apparaissaient dans les Actifs courants – placement à court terme dans les précédents documents financiers.

PASSIF	Notes	31/03/2014 (6 mois)	30/09/2013 (12 mois)	31/03/2013 (6 mois)
Capitaux propres				
Capital	17	833 809	833 809	833 613
Primes liées au capital		1 353 205	1 353 205	1 349 236
Réserves		-2 406 385	- 248 162	- 192 505
Résultat de l'exercice		-1 194 560	-2 158 895	-1 313 029
Ecart de conversion		-79 677	- 93 655	- 109 654
Subventions d'investissements		0		
TOTAL I		-1 493 608	-313 698	567 661
Passifs non courants				
Provisions pour risques et charges	18,19	570 364	520 726	555 539
Passifs financiers à long terme	20	1 326 987	1 547 557	1 152 345
		1 897 351	2 068 284	1 707 884
Passifs courants	21			
Passifs financiers à court terme	20	578 465	718 281	918 781
Fournisseurs et comptes rattachés		1 402 231	1 326 162	1 281 337
Autres dettes et comptes régul		3 049 221	2 237 013	1 997 760
TOTAL II		5 029 917	4 281 456	4 197 878
TOTAL DU PASSIF		5 433 660	6 036 042	6 473 423

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/03/2014 (6 mois)	30/09/2013 (12 mois)	31/03/2013 (6 mois)
Produits des activités ordinaires		3 572 523	8 870 831	4 237 237
Autres produits des activités courantes	26	247 181	393 090	182 278
Variation stock de produits finis		175 409	392 895	96 218
Achats consommés		-1 392 625	- 3 160 564	- 1 520 978
Charges de personnel	25	-2 224 383	- 4 286 530	- 2 205 096
Autres charges externes		-1 111 707	- 2 881 672	- 1 425 586
Impôts et taxes		-151 046	- 119 200	- 67 931
Dotations aux amortissements		-154 166	- 345 765	- 180 388
Variation des provisions		-199 454	-881 988	- 465 468
Dépréciation de l'écart d'acquisition	6		-55 000	- 35 000
Résultat opérationnel courant		-1 238 268	- 2 073 904	- 1 384 709
Autres produits et charges opérationnels	28	70 079	104 011	24 924
Résultat opérationnel		-1 168 189	- 1 969 893	- 1 359 786
Résultat financier	29	-27 629	- 112 397	46 757
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		-1 195 818	- 2 082 290	- 1 313 029
Impôt sur les bénéfices	24	1 258	-76 605	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		-1 194 560	- 2 158 895	- 1 313 029
Part revenant aux intérêts minoritaires		0	0	
Résultat net part de groupe		-1 194 560	- 2 158 895	- 1 313 029
Résultat net par action		-0.29	- 0.53	- 0.33

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	31/03/2014	30/09/2013	31/03/2013
Résultat net consolidé	-1 195	- 2159	- 1313
Paielements fondés sur des actions			
Effet d'impôt			
Eléments non reclassables en résultat			
Ecart de conversion	14	-45	-62
Effet d'impôt	-4	15	21
Eléments reclassables en résultat	10	-30	-41
Résultat global consolidé	- 1185	-2189	-1354

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'Euros	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecart de Conversion	Total
Au 31 mars 2013	834	-156	-110	568
Augmentation de capital				0
Prime d'émission				0
Réserves		2		2
Ecart de conversion			17	17
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	2	17	19
Paielements fondés sur des actions				0
Autres		-54		-54
Résultat net		-846		-846
Total des produits et charges de la période	0	-897	17	-881
Au 30 septembre 2013	834	-1 054	-94	-313
Augmentation de capital				0
Prime d'émission				0
Réserves				0
Ecart de conversion			14	14
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	14	14
Paielements fondés sur des actions				0
Autres				0
Résultat net		-1 195		-1 195
Total des produits et charges de la période	0	-1 195	14	-1 181
Au 31 mars 2014	834	-2 248	-80	-1 494

ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	31/03/2014	30/09/2013	31/03/2013
En € 000	Net	Net	Net
Résultat net part du groupe	-1195	-2 159	-1 313
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:			
Amortissements et provisions	190	768	491
Impôts différés	0	0	0
Charges et produits liés aux stock-options	0	0	0
Autres	14	5	-1
Variation des actifs et passifs courants:			
Stocks	41	403	204
Clients et comptes rattachés	69	1 086	536
Autres actifs courants	258	514	497
Fournisseurs	76	-454	-498
Autres passifs	812	400	141
Variation des autres actifs non courants	-111	-273	
Variation des écarts de conversion	14	-45	-61
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	+168	+232	-4
Acquisition d'immobilisations	-91	-322	-90
Cessions d'immobilisations	0	0	
Autres variation des immobilisations financières	0	-45	-45
Variation des immobilisations financières	-18	4	5
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	-109	-363	-130
Augmentation de capital	0	400	400
Variation des emprunts LT	0	443	48
Remboursement des emprunts à LT	0	-353	-353
Variation des passifs financiers courants	-74	-233	21
Variation des dettes affacturage	-334	167	141
Cession de comptes à terme et des autres actifs détenus à des fins de transactions			
Titres d'autocontrôle	0	0	0
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	-408	+428	+257
VARIATION DE TRESORERIE	-349	+297	+122
Trésorerie en début d'exercice	854	557	557
Trésorerie en fin d'exercice	505	854	679

GROUPE ALPHA MOS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Présentation

Note 1 : Faits Majeurs de la période

Note 2 : Evénements postérieurs à la clôture

Note 3 : Continuité d'exploitation

Note 4 : Règles et méthodes comptables

Note 5 : Périmètre de consolidation

Note 6 : Ecart d'acquisition

Note 7 : Information sectorielle

Note 8 : Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Note 9 : Tableau de variation des immobilisations corporelles

Note 10 : Tableau de variation des immobilisations financières

Note 11 : Autres actifs non courants

Note 12 : Stocks et en-cours

Note 13 : Clients et comptes rattachés

Note 14 : Evolution des provisions sur actif

Note 15 : Autres actifs courants

Note 16 : Trésorerie et équivalents

Note 17 : Composition du capital social

Note 18 : Provisions pour risques et charges

Note 19 : Indemnités de départ à la retraite

Note 20 : Passifs financiers

Note 21 : Passifs courants

Note 22 : Passifs éventuels

Note 23 : Information relative aux parties liées

Note 24 : Impôts

Note 25 : Charges de personnel

Note 26 : Autres produits des activités courantes

Note 27 : Frais de recherche et développement

Note 28 : Autres produits et charges opérationnels

Note 29 : Résultat Financier

Note 30 : Résultat par action

Note 31 : Effectif moyen

Note 32 : Engagements financiers

Note 33 : Rémunération des organes sociaux – modalités de rupture des mandats sociaux

Note 34 : Titres donnant accès au capital

Note 35 : Information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Note 36 : Gestion des risques

Note 37 : Tableau de variation de l'endettement financier net

PRESENTATION

Les présents comptes consolidés intermédiaires sont établis par ALPHA M.O.S, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat.

ALPHA M.O.S est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs:

- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle : nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Créée en 1993, la société est cotée sur EuroNext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

Le 1^{er} semestre de l'exercice 2013/2014, courant du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014, a été marqué par les événements suivant :

- déclaration de cessation de paiement le 29 novembre 2013 auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse et ouverture le 10 décembre d'une procédure de redressement judiciaire avec une période d'observation initiale de 6 mois,
- la société a demandé en date du 18 novembre 2013, la suspension de la cotation de ses titres sur EuroNext et a maintenu ladite suspension depuis la déclaration de cessation des paiements et le jugement d'ouverture,
- la mise en œuvre d'un plan de restructuration et de réduction des coûts d'exploitation, afin de rétablir l'équilibre économique de la société ; à ce titre la société a réduit largement ses effectifs en France et au sein des filiales étrangères, en adaptant en conséquence son organisation et redéployant ses compétences au travers d'un plan de sauvegarde autorisé par ordonnance du 7 mars 2014,
- la mise en oeuvre de décisions de recentrage ou meilleure focalisation sur les secteurs et les activités les plus rémunérateurs afin d'améliorer le niveau de marge. A ce titre la société a été amenée à dénoncer le contrat Perséides avec la société Thales Communication et Security.
- encaissement en février de la totalité du Crédit Impôt Recherche 2012, soit un montant de 445 kEuros,
- la poursuite de la recherche de partenaires financiers et investisseurs dont l'objectif est de reconstituer un niveau suffisant de fonds de roulement et d'accompagner le lancement de nouveaux produits autour des micro-capteurs (essentiellement grand public, applications smartphone, électroménager et domotique, surveillance et sécurité...).
-

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements significatifs postérieurs à la clôture sont les suivants :

- concernant le contrat Perséides et suite au courrier en date du 13 novembre 2013 notifiant des pénalités de retard à titre provisoire de 1.266.426,67 €, un projet d'accord a été trouvé

prévoyant que la société Thales renonce à la créance présentée tandis qu'AlphaMOS soutiendra Thales pour la reprise à son compte des travaux d'AlphaMOS relatifs à ce contrat avec la DGA. Un audit contradictoire doit être réalisé prochainement afin d'obtenir la signature d'un accord transactionnel définitif,

- par jugement du 17 juin 2014, le Tribunal de Commerce de Toulouse a prononcé le renouvellement de la période d'observation compte tenu des progrès de la situation de l'entreprise et de l'éventualité d'un plan de continuation.

NOTE 3 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

L'attention du lecteur est attirée sur l'ouverture en date du 10 décembre 2013 d'une procédure de redressement avec période d'observation initiale jusqu'au 10 juin 2014, prolongée pour une nouvelle durée de six mois par jugement du 17/06/2014.

Dans ce cadre, sous les hypothèses d'activité retenues par la direction de la société au jour d'élaboration du présent document, la société considère être en mesure de faire face à ses dépenses d'exploitation courante et d'avoir restauré des conditions d'exploitation économiquement viables avant la fin de la période d'observation.

Il est cependant rappelé que le Tribunal de Commerce peut, en application de l'article L631-16 du Code de Commerce, mettre fin à la période d'observation s'il apparaît au cours de celle-ci que la société dispose des sommes suffisantes pour désintéresser les créanciers et qu'il peut aussi mettre fin à la poursuite de l'activité à tout moment en application de l'article L631-15 du Code de Commerce.

Il résulte de cette situation une incertitude sur la continuité d'exploitation.

NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent le premier semestre de l'exercice 2013/2014, courant du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014 pour Alpha Mos S.A. (France), société consolidante, et ses filiales.

1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié, les comptes consolidés semestriels du groupe Alpha Mos au 31 mars 2014 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2014 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 septembre 2013.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes, interprétations et amendements dont l'application est obligatoire pour la première fois sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2013.

Celles-ci portent sur :

- la révision de la norme IAS 19, relative aux avantages du personnel, portant principalement sur la suppression de la méthode du corridor et la comptabilisation directe des écarts actuariels en autres éléments du résultat global
- ♦ la norme IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur, fournissant un cadre de référence sur la façon de mettre en œuvre l'évaluation à la juste valeur,

- ◆ amendement de la norme IFRS 7 – Instruments financiers – Informations à fournir, visant les effets potentiels ou réels d'accords de compensation
- ◆ l'amélioration annuelle des IFRS (2009-2011) visant à amender :
 - IAS 1 – Présentation des états financiers
 - IAS 16 – Immobilisations corporelles
 - IAS 32 – Instruments financiers : Présentation
 - IAS 34 : Information financières intermédiaire

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers présentés.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 mars 2014

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice 2013/2014, portant sur la période 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 juin 2014. Ils sont libellés en euros.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Alpha Mos S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture; leur compte de résultat est converti au taux moyen mensuel de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2014 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Les risques ont fait l'objet d'une analyse par dossier objet d'une réclamation d'un tiers ou susceptible de donner lieu à une réclamation.

7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et oeils électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des contrats de sous-traitance est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Les produits du contrat sont rattachés aux coûts encourus pour parvenir au degré d'avancement. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Aux premiers stades du contrat, si le résultat de celui-ci ne peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés qu'à concurrence des coûts encourus dont le recouvrement est attendu.

8. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

9. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
 - o des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est à dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
 - o des plus ou moins-values ou dépréciations d'actifs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,33 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des Impôts Différés Actifs, ils ne sont pas reconnus. A titre d'information, le montant théorique des Impôts Différés Actifs au 31 mars 2014 s'élevait à 5.169 k€.

11. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit, lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la Société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Des provisions pour dépréciation ou un amortissement exceptionnel sont constatés lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

12. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

13. Ecart d'acquisition (Goodwill)

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste

valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur une ligne «Dépréciations de l'écart d'acquisition».

Pour le test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

14. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

15. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

16. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir 4.10 supra).

17. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies.

18. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

19. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

Comme indiqué en Notes 10 et 16 infra, les Valeurs mobilières de placement nanties ont été reclassées en Immobilisations Financières à compter de l'exercice 2012/2013.

Par ailleurs, la valeur nette du contrat de liquidité a été imputée sur les réserves consolidées à compter de l'exercice 2012/2013 (avec retraitement de 2011/2012 pour comparabilité), en application d'IAS 32.

19.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances.

Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

19.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

19.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La société n'a qualifié aucun instrument de couverture à la clôture de la période.

Elle n'a utilisé aucun instrument de couverture sur la période.

20. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

21. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations.

Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux

d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres. L'application rétrospective d'IAS 19 révisée n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers historiques présentés.

22. Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 s'élève à 25 492 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

23. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

24. Subventions publiques

Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique.

La part des sommes correspondant au Développement de produits spécifiques est classée en moins des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement. La part correspondant aux travaux de recherche est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389.274.846	833.809	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG

Alpha MOS UK	Ltd UK	-	2	Coventry	100 %	100%	IG
Alpha Mos Japan	KK (Japan)	-	10.000.000	Tokyo	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1 000 002	Shanghai	100%	100%	IG

Alpha MOS UK n'a pas d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

NOTE 6 - ECART D'ACQUISITION

Alpha Mos S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

La société Perichrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 k€
Ajustement de prix	- 47 k€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 k€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	15 k€
Ecart d'acquisition	484 k€

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flows futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Suite au test réalisé au 30 septembre 2013, la société avait comptabilisé sur l'exercice une perte de valeur de 55 k€. Le test réalisé au 31 mars 2014 n'a pas induit de dépréciation complémentaire.

Les principales variables retenues sont les suivantes: Taux de croissance à l'infini = 0%, Taux d'actualisation : 15%.

Une variation du taux de marge brute de 1% ou une variation du taux d'actualisation de 2% de plus nécessiterait une dépréciation complémentaire.

NOTE 7 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité (instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan.

Sur la période, et comme au cours de l'exercice 2012/2013, la filiale chinoise créée en 2011 a exercé une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées directement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit:

	Social Alpha Mos America Inc	Social Alpha Mos Japan	Social Alpha Mos Chine	Social Alpha Mos France	Elimination	Total
Au 31 mars 2014						
Chiffre d'affaires (1)	593	1 117	106	2 245	-490	3 573
Valeur comptable des actifs (2)	315	867	169	4 759	-954	5 157
Résultat opérationnel	66	65	-235	-1 409	328	-1 185
Investissements corporels et incorporels (2)	0	1	0	28		28
						0
Au 30 septembre 2013						
Chiffre d'affaires (1)	1 250	2 715	164	6 357	-1 616	8 870
Valeur comptable des actifs (2)	186	1 016	295	5 466	-927	6 036
Résultat opérationnel	-296	183	-353	-2 198	694	-1 970
Investissements corporels et incorporels (2)	0	9	4	365		378
						0
Au 31 mars 2013						
Chiffre d'affaires (1)	549	1 228	39	3 110	-689	4 237
Valeur comptable des actifs (2)	509	879	307	6 408	-1 630	6 473
Investissements corporels et incorporels (2)	0	8	0	98		106

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

NOTE 8 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/03/2014
Frais R&D	953	62	-27	988
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	27	19	0	46
Logiciels	100	0	0	100
Logiciels en cours	2	0	-2	0
Total	1395	82	-29	1448
Amortissements et Dépréciations	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/03/2014
Amortissement & Déprec des frais de R&D	348	50	-38	360
Amortissement & Déprec des brevets	220	9	0	229
Amortissement & Déprec logiciels	98	1	-2	97
Total	665	61	-40	686
<u>Valeur nette</u>	<u>730</u>			<u>762</u>

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38.

En sus de l'amortissement des frais de R&D, il avait été comptabilisé sur l'exercice 2012/2013 une provision de 125 k€ pour dépréciation desdits frais correspondant aux projets Object World et OptiCook.

Sur le 1^{er} semestre compte-tenu des difficultés économiques persistantes, il a été choisi de ne pas activer les dépenses de R&D sur ces deux projets.

NOTE 9 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	30/09/2013	Augmentations de la période	Cessions de la période	31/03/2014
Installations générales	212	4	-1	215
Installations Techniques, Matériel et Outillage	870	1	-2	869
Matériel de bureau & Informatique				0
Mobilier de bureau	210	4	-5	209
Véhicules	32	0	-1	31
Véhicules en location financement	61	0	0	61
	0			
Total	1 385	9	-9	1 385
Dont écart de conversion				

Amortissements et Dépréciations	30/09/2013	Augmentations de la période	Cessions de la période	31/03/2014
Amort. & Dépréc. Installations générales	148	7	0	155
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	635	74	-7	702
Amort. & Dépréc. Matériel bureau et Informatique	0			0
Amort. & Dépréc. Mobilier de bureau	192	8	-1	198
Amort. & Dépréc. véhicules	30	1	0	30
Amort. & Dépréc. Véhicules en location financière	61	1	0	62
	0			
Total	1 065	90	-8	1 148
Valeur nette	320			237

NOTE 10 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30/09/2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/03/2014
Valeurs brutes				
Prêts	47	4	-7	44
Dépôts et cautionnements	109	35	-14	130
Valeurs mobilières de placement	45	0		45
Total	200	39	-21	219
Dont écart de conversion				
Provision sur dépôt et cautionnement	-7		7	0
Total	-7	0	7	0
Valeur nette	193			219

Les variations n'appellent pas de commentaire particulier.

A noter qu'à compter de l'établissement de la situation au 31 mars 2013, afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les valeurs mobilières de placement faisant l'objet d'un nantissement au bénéfice d'un tiers à titre de garantie sont classées dans les immobilisations financières. Ces valeurs apparaissaient dans les Actifs courants – placement à court terme dans les précédents documents financiers.

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Au titre du 1^{er} semestre 2014, la créance en germe de Crédit d'Impôt Recherche au titre du premier trimestre 2014 (représentant un montant de 111 K€) qui est recouvrable à partir d'octobre 2015 a été classée en Autres actifs non courants.

Il est précisé que le Crédit Impôt Recherche au titre de l'exercice 2013 (représentant un montant de 409 k€ nets) est classé en autres actifs courants, compte tenu de la possibilité théorique de mobiliser cette créance.

Il est rappelé que compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs, ces derniers ne sont pas activés par le groupe dans les comptes consolidés (voir Note 4 supra).

Le groupe ne détient pas d'autres actifs non courants au 31 mars 2014.

NOTE 12 - STOCKS ET EN-COURS

Valeurs brutes	31/03/2014	30/09/2013	31/03/2013
Matières premières	982	978	1 117
Produits finis	162	233	214
Total	1 144	1 211	1 331
Provisions	31/03/2013	30/09/2013	31/03/2013
Matières premières	353	356	339
Produits finis	105	128	67
Total	458	484	406
Valeur nette	686	727	925

L'ensemble des stocks de Matières premières sont localisés chez Alpha MOS SA.

NOTE 13 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Valeur Brute	Montant Total	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	167	61	51	55
Clients et comptes rattachés	1 541	1 246	295	
Total	1 709	1 307	346	55
Provisions pour dépréciation	513	112	346	55
Valeur Nette	1 196	1 196	0	0
<i>Rappel 30/09/2013 - Valeur nette</i>	<i>1 264</i>	<i>1 241</i>	<i>23</i>	<i>0</i>

Le poste Clients intègre un montant de 71 k€ de créances facturées antérieurement au 31 mars 2014 (contre 426 k€ au 30 septembre 2013).

Par ailleurs, il reste à percevoir au 31 mars 2014 un montant net de 29 k€ sur le factor qui est inscrit en autres actifs courants.

Sur les créances échues à moins d'un an, la maturité est la suivante (en K€):

- Moins de 30 jours	464
- Entre 31 et 60 jours	49
- Entre 60 et 90 jours	36

Compte tenu de la résiliation du contrat avec Thales en application en application L622-13 du Code de Commerce, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la société avait constitué à titre conservatoire au 30 septembre 2013 une provision pour dépréciation du montant HT des factures à établir au titre du contrat figurant dans les comptes, soit 217 k€. Cette provision a été conservée dans l'attente du dénouement des opérations d'arrêt du contrat.

NOTE 14 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF

Provisions pour dépréciation	30/09/2013	Dotations de la période	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/03/2014
sur Immobilisations Incorporelles	210	12		12	210
sur Immobilisations Corporelles					0
sur Immobilisations Financières	8			8	0
sur Créances douteuses	372	163		22	513
sur Stocks et En-Cours	484	60		86	458
Total	1074	235	0	128	1181

Les dotations pour créances douteuses concernent deux impayés clients de la société mère pour un total de 84 k€ et la dernière facture Thales pour 79 k€, incluse dans le règlement global du litige –cf Note 2- et provisionnée à ce titre.

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS

	31/03/2014	30/09/2013	31/03/2013
Autres actifs courants	771	627	571
Crédit Impôt Recherche	409	445	524
Charges constatées d'avance	106	170	198
Total	1 286	1 242	1 294

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales (TVA déductible à récupérer - CICE), de créances sur le factor dont le dépôt de garantie, ainsi que d'avances versées aux fournisseurs.

La créance de CIR comprend la créance au titre de l'année civile 2013.

NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de 45 k€ en France en SICAV nanties en garantie d'un prêt à moyen terme LCL et reclassées en immobilisations financières (voir Note 10).

La trésorerie se répartissait comme suit (contrepartie en k€) au 31 mars 2014 :

France	215 k€
Etats Unis	100 k€
Japon	168 k€
Chine	25 k€
Total	508 k€

NOTE 17 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 mars 2014, le capital social était composé de 4.169.047 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,2 €	4 169 047	0	0	4 169 047

La société ne détient aucun titre en propre au 31 mars 2014, hormis ceux dédiés à l'animation du titre via un contrat de liquidité.

Au 31 mars 2014, il restait 32.198 titres sur le contrat de liquidité (au 30 septembre 2013: 23 343 titres).

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour	30/09/2013	Dotations	Reprises	Reprises	31/03/2014
		de la période	Utilisées	non utilisées	
Litiges	381	47			428
Indemnités de Départ en Retraite	84	2			86
Pertes à Terminaison	27				27
Remboursement de Subventions	29				29
Total	521	49	0	0	570

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit. Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours ayant conduit à augmenter de 47 k€ les provisions en la matière.

Sur les autres risques, la société a estimé avoir constitué au 31 mars 2014 des provisions suffisantes.

L'attention du lecteur est attirée sur la Note 22 Passifs Eventuels.

NOTE 19 – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Les engagements de retraite de la société française (Indemnité de Fin de Carrière) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 % au 31 mars 2014
- Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et 3,3% pour les non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11.5% (en moyenne, décroissant avec l'ancienneté),
- Table de mortalité : TV et TD 88-90
- Age de départ : 65 ans pour les cadres et les non-cadres

La provision calculée au 31 mars 2014 selon ces hypothèses s'élève à 86 k€ et impacte ainsi le résultat consolidé de la période pour 2 k€.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS

Valeur Brute	Montant Total	Courants (moins d'1 an)	Non-Courants plus d'1 an)
Emprunts bancaires et assimilés	1903	576	1327
Intérêts courus non-échus	2	2	0
Total	1905	578	1327
<i>Rappel 30/09/2013</i>	<i>2265</i>	<i>718</i>	<i>1547</i>

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de la période.

Aucun des emprunts souscrits ne comporte de covenant.

LCL : Prêt de 300 k€ sur 5 ans souscrit en Septembre 2009 amortissable trimestriellement par échéances constantes. Taux fixe de 3,90 %. Ce prêt est garanti par le nantissement de SICAV.
Capital restant dû au 31 mars 2014 : 65 k€,

Total Développement Régional : Prêt de 300 k€ sur 5 ans souscrit en Juin 2012 amortissable mensuellement avec un différé de 24 mois. Taux fixe de 1 %. Le solde du concours soit 100 k€ a été débloqué en mai 2013.
Capital restant dû au 31 mars 2014 : 300 k€,

BPIFrance (OSEO) : Prêt PTZ Innovation de 480 k€ sur 26 trimestres souscrit en Juillet 2012 amortissable trimestriellement avec un différé de 11 trimestres. Taux 0 %. Ce prêt a pour objet le financement d'un programme de développement technique.
Capital restant dû au 31 mars 2014 : 480k€,

BPIFrance (OSEO) : Prêt Export de 150 k€ sur 6 ans souscrit en Janvier 2012 amortissable trimestriellement avec un différé d'un an. Taux fixe de 5,47 %. Ce prêt est garanti à 60 % par le Fonds international. Un dépôt de garantie de 7,5 k€ a été constitué. Il figure dans les dépôts de garantie en Immobilisations financières. Assurance du dirigeant.
Capital restant dû au 31 mars 2014 : 128 k€,

BPIFrance : Prêt de 23 k€ en mobilisation de la créance CICE de 2013 (28 k€), souscrit en septembre 2014 et remboursable à règlement de l'Etat. Taux variable E1M+3%. Pas d'autre garantie que la cession de créance.
Capital restant dû au 31 mars 2014 : 23 k€,

BNP-Paribas : En préfinancement des dépenses de prospection relatives à Amérique Latine, Alpha Mos avait souscrit en juin 2012 un crédit auprès de BNP Paribas d'un montant de 250 k€ à échéance du 30 juin 2013. Taux variable EURIBOR 3 mois + 3 %. Amortissable en totalité à l'échéance.

En date du 30 juin 2013, la Société n'avait pas amorti le concours FAP qui venait à échéance. Elle avait au préalable sollicité auprès du prêteur un délai supplémentaire d'amortissement. En juillet 2013, le COFACE avait confirmé à la Société le versement d'un montant de 81 k€ au titre de l'Assurance Prospection Amérique Latine (1ere année) préfinancée par le concours FAP non amorti, devant revenir au prêteur au titre d'une délégation de paiement.

La COFACE ayant par ailleurs confirmé la poursuite du contrat et les garanties attachées au titre de l'exercice 2013/2014, les parties ont conclu en date du 30 septembre 2013 un protocole aux termes duquel un versement de 43.000 euros est intervenu le même jour. Le solde au 30 septembre 2013,

soit 126.000 euros devant être amorti en 2 échéances mensuelles de 43.000 euros le 31 octobre 2013 et 30 novembre 2013 et une échéance finale de 40.000 euros le 31 décembre 2013. Seule l'échéance du 31 octobre a été réglée.

Capital restant dû au 31 mars 2014 : 83 k€,

Il existe par ailleurs 4 contrats Assurance Prospection souscrits auprès de la COFACE, destinés au financement des opérations internationales. Dans ce cadre de ces contrats, COFACE verse à Alpha Mos durant la période contractuelle une quote-part des dépenses engagées au titre de la prospection sur les pays concernés. A l'issue de cette période de prospection, les montants doivent être amortis sur une durée de 48 mois (Japon) ou 60 mois (Inde/ Chine) en fonction des recettes réalisées par Alpha Mos, directement ou par ses filiales, sur la zone objet de la garantie.

Le contrat afférent au Japon est entré dans sa phase d'amortissement à compter du 1^{er} mai 2012. L'amortissement devait s'effectuer au prorata des ventes effectives et en tout état de cause devait être achevé au bout de quatre ans; aucun remboursement n'a eu lieu sur la période..

Capital restant dû au 31 mars 2014 : 121 k€

Le contrat afférent à l'Inde est entré en phase d'amortissement à compter du 1^{er} Janvier 2013.

Le contrat afférent à la Chine est entré en phase d'amortissement à compter du 1^{er} Avril 2013.

Dans les deux cas, l'amortissement s'effectue au prorata des ventes effectives et en tout état de cause doit être achevé au bout de quatre ans.

Compte tenu de l'aléa sur le rythme de remboursement, il a été décidé de comptabiliser le passif au prorata de la durée d'amortissement, ce qui conduit à identifier une partie à moins d'un an (Inde 20k€ et Chine 95 k€), le solde à plus d'un an (Inde 59k€ et Chine 285 k€), pour un total restant dû au 31 mars 2014 de 459 k€,

Alpha Mos a par ailleurs conclu en Juin 2012 un nouveau contrat avec la COFACE pour la Zone Amérique Latine pour une période de gestion s'achevant au 31 mars 2015 et une phase d'amortissement comprise entre le 1^{er} Avril 2015 et le 31 mars 2019.

Compte tenu de l'aléa sur le rythme de remboursement, il a été estimé que celui-ci interviendrait à plus d'un an mais à moins de 5 ans (81 k€).

Capital restant dû au 31 mars 2014 : 81 k€,

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Elle dispose d'outils de mobilisation de ses créances d'exploitation sous la forme d'affacturage auprès de Eurofactor et, pour les créances publiques y éligibles, de mobilisation auprès d'OSEO.

Au 31 mars 2014, les montants mobilisés à ce titre étaient les suivants :

• Eurofactor	72 k€	Plafond : sans
• OSEO	0 k€	Plafond : 400 k€

Les financements en location sont indiqués en Note 32.

Les dettes en Euros à plus d'un an représentent 1411 k€ en valeur brute et 1327 k€ en valeur actuelle.

La filiale japonaise a contracté un emprunt de 60 millions de yens (env. 600 k€).

Au 31 mars 2014, le solde du s'élevait à 197 k€, dont 56 k€ à moins d'un an.

Les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA

• Prêt LCL	65 k€
• Prêt TOTAL	74 k€
• Prêt OSEO Export	38 k€
• Prêt BNP COFACE Amérique du Sud	83 k€
• COFACE Japon	121 k€
• COFACE Inde	20 k€
• COFACE Chine	95 k€
• Prêt OSEO mobilisation CICE	23 k€
• Interêts courus non échus	2 k€

Alpha MOS Japan KK

• Prêt bancaire	57 k€
-----------------	-------

NOTE 21 – PASSIFS COURANTS

	31/03/2014	30/09/2013	31/03/2013
Fournisseurs et comptes rattachés	1 402	1 326	1 281
Autres dettes	2 195	1 482	1 478
Produits constatés d'avance	854	755	520
Total	4 451	3 563	3 279

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et les subventions d'investissement.

NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

- Divers litiges sont en cours à la date de clôture. Des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 571k€.
- THALES : un projet d'accord a été trouvé (cf Note 2) prévoyant que la société Thales renonce à la créance présentée tandis qu'AlphaMOS soutiendra Thales pour la reprise à son compte des travaux d'AlphaMOS relatifs à ce contrat avec la DGA. Sous réserve de la signature d'un accord transactionnel définitif entre les parties, la charge estimée pour ce transfert est couverte par la provision qui avait été constituée au 30 septembre 2013. Nous n'identifions pas d'autre passif sur ce contrat.
- Droit individuel à la formation :
Le volume d'heures de formation cumulées au 31 mars 2014 s'élève à 3.675 heures (contre 3.522 heures au 30 septembre 2013).

NOTE 23 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Pour l'ensemble des membres de la Direction, le total des rémunérations est détaillé en note 33.

NOTE 24 – IMPOTS

24.1 Preuve de l'impôt

Résultat comptable avant impôts au 31/03/2014	- 1.196
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	399
Différences permanentes	-1
Crédits d'impôt	91
Incidence des pertes fiscales sur le résultat	-571
Différentiels des taux d'imposition	-29
Autres	113
Charge d'impôt effective	1

24.2 - Déficits fiscaux :

Au 31 mars 2014, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	11.343 k€	
Déficits fiscaux US	3.228 k€	(4.358 k\$)

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme. En conséquence, la société ne comptabilise pas les Impôts différés actifs.

NOTE 25 – CHARGES DE PERSONNEL

25.1 - Les charges de personnel incluent la valorisation des bons de souscription d'actions consentis au personnel qui est nulle pour la période.

25.2 – La répartition des charges de personnel sur la période est la suivante :

France	1.715 k€
Japon	256 k€
Etats-Unis	168 k€
Chine	85 k€

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charges de Personnel. L'impact n'est pas significatif.

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

	31/03/2014	30/09/2013	31/03/2013
Subventions d'Exploitation	13	24	14
Divers	45	68	36
Crédit d'Impôt Recherche	189	301	130
Total	247	393	180

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société et un contrat CIFRE.

Le poste Divers comprend essentiellement des transferts de charges.

Le Poste Crédit Impôt Recherche est constitué du CIR calculé pour le semestre.

NOTE 27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 508 k€ contre 558 k€ pour le 1^{er} semestre 2012/2013.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

NOTE 28 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

	31/03/2014	30/09/2013	31/03/2013
Produits \ Charges sur exerc. antérieurs	48	0	37
Amendes et pénalités diverses	-8	0	-38
Produits \ Charges sur cessions d'immo.	0	-5	-2
Autres Produits(+) / Charges (-)	30	109	27
Total	70	104	25

NOTE 29 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

	31/03/2014	30/09/2013	31/03/2013
Résultat de Change	-43	-125	39
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	10	0	0
Dotations \ Reprises sur provisions financières	0	0	0
Autres Produits \ Charges financiers	6	13	9
Total	-28	-112	47

NOTE 30 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation (4 169 047) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Le nombre maximum d'actions à créer en tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments détaillés Note 34 est de 41 000. Ce nombre n'inclut pas les actions pouvant être créées au titre des délégations donnés au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale du 27 Mars 2013 (Note 34)

Nombre d'actions dilué :	4 210 047
Résultat net par action :	- 0,29 €
Résultat net par action dilué :	- 0,28 €

NOTE 31 – EFFECTIF MOYEN

	31/03/2013	30/09/2013	31/03/2013
Effectif moyen France	50	53,5	54
- cadres (y compris mandataire social)	32	34,5	35
- non cadres	18	19	19
Effectif moyen Filiales	18	23	24
Total	68	76,5	78

NOTE 32 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Affacturage : Au 31 mars 2014, l'encours de créances cédées était de 71 k€. Le contrat d'affacturage ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos. En conséquence, Alpha MOS supportant les risques de crédit et de retard de paiement, les créances ont été maintenues à l'actif. Les créances cédées à l'affactureur ne peuvent être cédées ou nanties au bénéfice d'un tiers.

Crédit-bail : Le groupe n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels. Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 68 k€ à moins d'un an et 40 k€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises :

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change. Elle n'a procédé à aucune opération de couverture de change à terme au cours de l'exercice. Toutes les opérations de change sont réalisées au comptant.

Au 31 mars 2014, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 k€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 k€

Garanties reçues

Objet	Nature	Montant
Prêt LCL (300k€)	Garantie OSEO sur 60 %	180 k€
Prêt OSEO (150 k€)	Garantie Fonds International	90 k€
Prêt Alpha MOS KK (60 MY)	Caution personnelle du dirigeant de filiale	60 MYens
Concours BNP	Participation en risque COFACE	200 k€
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 k€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 k€

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 86 k€ (Voir Note 19)

NOTE 33 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

Elle se compose, avantages en nature compris, comme suit :

	31/03/2014	30/09/2013	31/03/2013
Traitement PDG avantages en nature compris en euros	81.962	171.887	82.426

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence à verser aux administrateurs au titre de l'exercice 2012/2013.

Le Conseil d'Administration du 11 février 2014 n'a pas procédé au règlement des 30.000 euros de jetons de présence attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2012/2013, montant qui reste provisionné dans les comptes.

L'Assemblée Générale du 28 mars 2014 n'a pas fixé de montant pour d'éventuels jetons de présence à verser aux administrateurs au titre de l'exercice 2013/2014, et aucun montant n'a été versé au cours du semestre.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

NOTE 34 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Les programmes qui restaient actifs au 30 septembre 2013 et leur état d'utilisation au 31 mars 2014 sont détaillés ci-dessous :

Bons de souscription d'actions

La situation sur les trois plans qui avaient été autorisés est la suivante :

	BSA 2010	BSA 2011 #1
Date d'AG de décision	12/02/2010	28/03/2011
Date de 1er exercice	01/06/2010	29/03/2011
Date d'expiration	12/02/2014	28/03/2015
Nbre Total d'actions	269 000	67 826
dt réservé CAdmin	192 000	15 000
Prix de souscription	3,30 €	2,58 €
Solde à souscrire au 30/09/13	210 000	0
Nbre Souscrites au 31/03/14	0	0
Nbre Annulées au 31/03/14	269 000	67 826
Solde à souscrire au 31/03/14	0	0

Ces deux plans sont expirés et les bons non exercés sont caducs, tandis que l'autre plan avait déjà été totalement souscrit à la précédente clôture.

Aucun de ces plans ne donne plus accès au capital de la société.

Options de souscription d'actions

La situation sur le plan qui avait été autorisé est la suivante :

Options 2009

Date d'AG de décision	31/03/2008
Date de 1er exercice	09/07/2013
Date d'expiration	09/07/2016
Nbre Total d'actions	79 000
dt réservé CAdmin	0
Prix de souscription	3,24 €
Nbre Souscrites au 31/03/14	0
Nbre Annulées au 31/03/14	38 000
Solde à souscrire au 31/03/14	41 000

La période n'a enregistré aucun exercice et les annulations résultent des départs de personnels éligibles.

Récapitulatif au 31 mars 2014

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	41.000	0
TOTAL		41.000	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 1%.

Nouvelles autorisations

L'assemblée générale de la Société du 28 mars 2014 a de façon générale confirmé les délégations données au conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du DPS	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du DPS	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Augmentation de capital par incorporation de primes	400 000€	1 000 000 €	27 septembre 2014	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions des Assemblées Générales du 27/03/2013 et du 28/03/2014 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des résolutions ci-avant décrite n'a été utilisée au 31 mars 2014, ni à la date d'arrêté des comptes consolidés.

NOTE 35 – INFORMATION RELATIVE A LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Il a été considéré que la valeur comptable des actifs et passifs financiers était représentative de la juste valeur au 31 mars 2014.

NOTE 36 – GESTION DES RISQUES

Cours de conversion des devises employées

Devises	31/03/2014	30/09/2013	31/03/2013
Dollar américain (1\$ = ...€)			
Cours de clôture	0,72527	0,74047	0,7809
Cours moyen	0,73020	0,761	0,764
Yen japonais (1JPY = ...€)			
Cours de clôture	0,007021	0,007588	0,008273
Cours moyen	0,007150	0,0082	0,00877
RMB chinois (1 RMB = ...€)			
Cours de clôture	0,116613	0,120999	0,125628
Cours moyen	0,119120	0,1221	0,12145

Risques de change

Chaque société du groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors groupe en Euros, et des filiales en devises
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

La société n'a pas mis en place d'instrument financier de couverture du risque de change.

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux / rémunération fixe.

Risques de liquidité

La Société Alpha MOS S.A. a été confrontée à un défaut de liquidité en novembre 2013 et a procédé à une déclaration de cessation des paiements le 29 novembre 2013. Cette décision n'affecte pas les filiales étrangères.

Cette situation a entraîné une augmentation mécanique du besoin en fonds de roulement par le durcissement des conditions de règlement des fournisseurs, tandis que les sources de financement court-terme se sont réduites à la mobilisation de créances (affacturage).

Il existe naturellement un risque qu'en cas de ventes insuffisantes, la société ne dispose pas d'un volume de créances à mobiliser suffisant ou que certaines créances de la société ne soient pas mobilisables par le factor en raison de la nature ou de la localisation des débiteurs.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

NOTE 37 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/03/2014	30/09/2013	31/03/2013
Trésorerie brute	508	857	679
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants	2	3	2
Trésorerie nette	506	854	677
Endettement financier brut	-1903	-2 263	-2 069
Endettement financier net	-1 398	-1 409	-1 392

Le détail de l'endettement financier est fourni en Note 20.

La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidé.

20.2 Informations financières historiques – Comptes consolidés au 30 Septembre 2013 en normes IFRS

ACTIF		30/09/2013	30/09/2012
	Notes	(12 mois)	(12 mois)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	8	729 045	734 464
Ecart d'acquisition	6,14	428 921	483 921
Immobilisations corporelles	9	320 268	421 330
Immobilisations financières	10	193 175	159 387
Autres actifs non courants	11	273 427	0
TOTAL I		1 944 836	1 799 101
Actifs courants			
Stocks et en-cours	12	726 683	1 129 519
Clients et comptes rattachés	13	1 264 604	2 351 064
Autres actifs courants	15	1 242 585	1 735 411
Placement à court terme			45 257
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	857 330	519 205
TOTAL II		4 091 204	5 780 456
TOTAL DE L'ACTIF		6 036 042	7 579 557

A compter de l'établissement de la situation au 31 mars 2013, afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les valeurs mobilières de placement faisant l'objet d'un nantissement au bénéfice d'un tiers à titre de garantie sont classées dans les immobilisations financières. Ces valeurs apparaissaient dans les Actifs courants – placement à court terme dans les précédents documents financiers.

PASSIF	Notes	30/09/2013 (12 mois)	30/09/2012 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital	17	833 809	781 113
Primes liées au capital		1 353 205	12 164 084
Réserves		- 248 162	- 8 966 836
Résultat de l'exercice		-2 158 895	- 2 461 602
Ecart de conversion		- 93 655	- 48 259
TOTAL I		-313 698	1 468 500
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	18,19	520 726	234 239
Passifs financiers à long terme	20	1 547 557	1 456 826
		2 068 284	1 691 065
Passifs courants			
Passifs financiers à court terme	20	718 281	784 122
Fournisseurs et comptes rattachés	21	1 326 162	1 779 821
Autres dettes et comptes régul	21	2 237 013	1 857 052
TOTAL II		4 281 456	4 420 995
TOTAL DU PASSIF		6 036 042	7 579 557

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	30/09/2013 (12 mois)	30/09/2012 (12 mois)
Produits des activités ordinaires		8 870 831	8 589 098
Autres produits des activités courantes	26	393 090	984 760
Variation stock de produits finis		392 894	523 774
Achats consommés		- 3 160 564	-3 571 302
Charges de personnel	25	- 4 286 530	-4 912 467
Autres charges externes		- 2 881 672	-3 221 184
Impôts et taxes		- 119 200	-175 747
Dotations aux amortissements		- 345 765	-376 093
Variation des provisions		-881 988	-215 869
Dépréciation de l'écart d'acquisition	6	-55 000	
Résultat opérationnel courant		- 2 073 905	-2 375 032
Autres produits et charges opérationnels	28	104 011	-51 122
Résultat opérationnel		- 1 969 894	-2 426 154
Résultat financier	29	- 112 397	13 774
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		- 2 082 291	-2 412 381
Impôt sur les bénéfices	24	-76 605	-49 221
Résultat net de l'ensemble consolidé		- 2 158 895	-2 461 602
Part revenant aux intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part de groupe		- 2 158 895	- 2 461 602
Résultat par action (brut)		- 0,53	- 0,63
Résultat par action (dilué)		- 0,53	- 0,63

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	30/09/2013	30/09/2012
Résultat net consolidé	-2 159	-2 462
Paielements fondés sur des actions		6
Effet d'impôt		-2
Eléments non reclassables en résultat		4
Ecart de conversion	- 45	- 22
Effet d'impôt	15	7
Eléments reclassables en résultat	-30	-15
Résultat global consolidé	- 2 189	- 2 473

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'Euros	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecart de Conversion	Total
Au 30 septembre 2011	781	3.258	-26	4 013
Augmentation de capital				
Prime d'émission				
Ecart de conversion			- 22	- 22
Autres		-56		-56
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			- 22	- 78
Paiements fondés sur des actions		6		6
Autres		-12		-12
Résultat net		-2 462		-2 462
Total des produits et charges de la période		-2 468		-2 468
Au 30 septembre 2012	781	734	-48	1 467
Augmentation de capital	53			53
Prime d'émission		368		
		-11 182		-10 814
Réserves		+11 182		+ 11 182
Ecart de conversion			-45	-45
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			-45	-45
Paiements fondés sur des actions				
Autres				
Résultat net		-2 159		-2 159
Total des produits et charges de la période		-2 159		-2 159
Au 30 septembre 2013	834	- 1 057	-93	- 314

ALPHA MOS
ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En € 000

30/09/2013 30/09/2012

	Net	Net
Résultat net part du groupe	-2 159	-2 462
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:		
Amortissements et provisions	768	513
Impôts différés	0	
Charges et produits liés aux stock-options	0	5
Autres	5	-4
Variation des actifs et passifs courants:		
Stocks	403	619
Clients et comptes rattachés	1 086	-248
Autres actifs	514	-584
Fournisseurs	-454	202
Autres passifs	400	-280
Variation des Autres actifs non courants	-273	
Variation des écarts de conversion	-45	-21
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	232	-2.259
Acquisition d'immobilisations	-322	-550
Cessions d'immobilisations		119
Autres variation des immobilisations financières	-45	
Variation des immobilisations financières	4	5
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	-363	-426
Augmentation de capital	400	0
Variation des emprunts LT	443	1125
Remboursement des emprunts à LT	-353	-60
Variation des passifs financiers courants	-233	503
Variation des dettes affacturage	167	139
Cession de comptes à terme et des autres actifs détenus à des fins de transactions		100
Titres d'auto-contrôle	0	0
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	428	1807
VARIATION DE TRESORERIE	297	-878
Trésorerie en début d'exercice	557	1435
Trésorerie en fin d'exercice	854	557

GROUPE ALPHA MOS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Présentation

Note 1 : Faits Majeurs de l'exercice

Note 2 : Evénements postérieurs à la clôture

Note 3 : Continuité d'exploitation

Note 4 : Règles et méthodes comptables

Note 5 : Périmètre de consolidation

Note 6 : Ecart d'acquisition

Note 7 : Information sectorielle

Note 8 : Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Note 9 : Tableau de variation des immobilisations corporelles

Note 10 : Tableau de variation des immobilisations financières

Note 11 : Autres actifs non courants

Note 12 : Stocks et en-cours

Note 13 : Clients et comptes rattachés

Note 14 : Evolution des provisions sur actif

Note 15 : Autres actifs courants

Note 16 : Trésorerie et équivalents

Note 17 : Composition du capital social

Note 18 : Provisions pour risques et charges

Note 19 : Indemnités de départ à la retraite

Note 20 : Passifs financiers

Note 21 : Passifs courants

Note 22 : Passifs éventuels

Note 23 : Information relative aux parties liées

Note 24 : Impôts

Note 25 : Charges de personnel

Note 26 : Autres produits des activités courantes

Note 27 : Frais de recherche et développement

Note 28 : Autres produits et charges opérationnels

Note 29 : Résultat Financier

Note 30 : Résultat par action

Note 31 : Effectif moyen

Note 32 : Engagements financiers

Note 33 : Rémunération des organes sociaux – modalités de rupture des mandats sociaux

Note 34 : Titres donnant accès au capital

Note 35 : Information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Note 36 : Gestion des risques

Note 37 : Tableau de variation de l'endettement financier net

PRESENTATION

Les présents comptes consolidés intermédiaires sont établis par ALPHA M.O.S, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat.

ALPHA M.O.S est une société d'instrumentation analytique qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs :

- des produits propriétaires innovants dédiés à l'analyse d'odeur, goût et vision : les nez, langue et oeil électroniques
- des services d'analyse pour l'évaluation sensorielle et chimique
- des solutions de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement
- une gamme complète d'instrumentation de chromatographie
- des technologies de pointe en préparation et extraction d'échantillon, automatisation et analyse chimique.

Créée en 1993, la société est cotée sur EuroNext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2012/2013, courant du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, a été marqué par la poursuite des actions visant à rétablir l'équilibre économique de la société, en réduisant un certain nombre de coûts d'exploitation (frais généraux, frais de personnel) et en sécurisant la marge.

La Société a poursuivi ses actions visant à sécuriser sa structure financière afin de poursuivre son activité :

- au cours du 4^{ème} trimestre 2012, mobilisation de la créance d'impôt recherche afférente à l'année civile 2011 auprès d'OSEO (558 K€). L'ensemble de la créance (698 K€) a été encaissé sur l'exercice.
- Obtention d'un accord d'échelonnement CCSF d'une durée de 18 mois à compter du 21 Janvier 2013 pour un montant de 310 K€
- Augmentation de capital en numéraire de 420.000 euros en Mars 2013 à hauteur de 400.000 euros en espèces et 20.000 euros par compensation avec un compte courant.
- Déblocage en Mai 2013 de la tranche conditionnelle du Prêt de Total Développement régional pour 100 K€
- Obtention de divers financements de COFACE au titre des contrats d'Assurance Prospection (pour un total de 228 K€)
- Rééchelonnement du Prêt FAP de BNPParibas de 250 K€ échu au 30 juin 2013.

Par ailleurs, la société a conclu 2 contrats de participation à des projets de recherche coopérative pluriannuelle (Open Food System & Object's World). Sur l'exercice 2012/2013, elle a perçu un montant de 222 K€ à titre de subventions et avances remboursables. Enfin, la Société a poursuivi l'exécution du contrat Perséides. Ces 2 dossiers sont affectés par les événements survenus postérieurement à la clôture décrits (Note 2 infra).

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

En date du 29 novembre 2013, la société ALPHA MOS S.A. a procédé à la déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse qui, en date du 10 décembre 2013, a ouvert une procédure de redressement judiciaire avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

Cette décision a été rendue nécessaire par l'impossibilité de concrétiser un projet d'augmentation de capital destinée à reconstituer les fonds propres et la trésorerie de la société qui avait été engagé à partir du 2^{ème} trimestre.

En outre, la société a été confrontée à l'impossibilité de mobiliser la créance de CIR afférent à l'année civile 2012 auprès d'établissements financiers.

En conséquence de l'impossibilité de concrétiser l'augmentation de capital envisagée, la Société a demandé, en date du 18 novembre 2013, la suspension de la cotation de ses titres sur EuroNext et a maintenu ladite suspension depuis la déclaration de cessation des paiements et le jugement d'ouverture.

A titre d'information, le montant du passif déclaré à la cessation des paiements, dont l'exigibilité est suspendue, s'élevait à 3,38 M€.

AUTRES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- La procédure de contrôle fiscal engagée au mois de juin 2013 s'est achevée au mois de novembre 2013. Un redressement de TVA de 6.937 euros (7.546 euros avec pénalités) a été notifié à la société qui ne l'a pas contesté. Les conséquences ont été enregistrées dans les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2013.
- Dans la cadre du contrat PERSEIDES, la société Thales Communication et Security a notifié par lettre recommandée du 13 novembre 2013, à titre provisoire, des pénalités de retard pour un montant de 1.266.426,67 euros.

La Société conteste sur le fond et sur la forme le bien-fondé et le quantum de la réclamation provisionnelle de Thales. Postérieurement à l'ouverture du Redressement judiciaire, des échanges ont été engagés afin de renégocier les engagements contractuels.

Nonobstant les contestations, une provision pour risque a été constituée au cours de l'exercice à hauteur de 205.611 euros.

Dans le cadre de la période d'observation, l'Administrateur Judiciaire de la société a signifié à Thales Security et Communication, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la résiliation du contrat en application de l'article L622-13 du Code de Commerce. Les impacts de cette décision sont mentionnés aux notes 13 et 36.

- La société a décidé de ne pas poursuivre les projets OptiCook et Object World. Les impacts de cette décision sont mentionnés en notes 8 et 18.

Il n'existe aucun évènement postérieur à la clôture dans les filiales de nature à avoir un impact sur la situation du groupe.

NOTE 3 : CONTINUE D'EXPLOITATION

L'attention du lecteur est attirée sur l'ouverture en date du 10 décembre 2013 d'une procédure de redressement avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

Dans ce cadre, sous les hypothèses d'activité retenues par la direction de la société au jour d'élaboration du présent document, la société prévoit d'être en mesure de faire face à ses dépenses d'exploitation courante au moins jusqu'à l'échéance de la période d'observation.

Il est rappelé que la poursuite d'exploitation à l'issue de cette période d'observation dépendra notamment :

- De la capacité de la société à atteindre durant cette période un équilibre d'exploitation et de trésorerie d'exploitation
- De la capacité de la société à élaborer durant cette période un plan de continuation qui serait accepté par le Tribunal de Commerce
- D'une possible prolongation de la période d'observation par le Tribunal de Commerce en fonction notamment des éléments ci-dessus, en application de l'article L621-3 du Code de Commerce.

Il est rappelé que le Tribunal de Commerce peut, en application de l'article L631-16 du Code de Commerce, mettre fin à la période d'observation s'il apparaît au cours de celle-ci que la société dispose des sommes suffisantes pour désintéresser les créanciers

Il est rappelé que le Tribunal de Commerce peut aussi mettre fin à la poursuite de l'activité à tout moment en application de l'article L631-15 du Code de Commerce.

Il résulte de cette situation une incertitude sur la continuité d'exploitation.

NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent la période d'un an du 1^{er} octobre 2012 au 30 Septembre 2013 pour Alpha Mos S.A. (France), société consolidante, et ses filiales.

1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié, les comptes consolidés annuels du groupe Alpha Mos au 30 Septembre 2013 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels au 30 septembre 2013 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 septembre 2012.

Les améliorations portées aux IFRS (troisième omnibus publié en mai 2010) sont une série d'amendements à diverses normes existantes se traduisant par des changements de présentation, de reconnaissance comptable, de méthodes de mesure ou de terminologie. Leur application est obligatoire à compter de l'exercice 2011 ou 2012, selon le cas. L'adoption de ces améliorations au cours de l'année n'a pas eu d'impact sur la position financière du Groupe ou les notes annexes.

Les normes, amendements ou interprétations publiées et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2012 n'entraînent pas de changement sur les comptes consolidés au 30 septembre 2013, à l'exception de l'amendement à la norme suivante :

- L'amendement de la norme IAS1 prévoit une présentation distincte des gains et pertes enregistrés en capitaux propres, selon qu'ils sont ou non recyclables en compte de résultat. Le Groupe a appliqué cette présentation sur les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2013 et au 30 septembre 2012. L'impact de ce changement de présentation n'est pas significatif.

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice 2012/2013, portant sur la période 1^{er} octobre 2012 / 30 septembre 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 février 2014. Ils sont libellés en euros.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Alpha Mos S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture; leur compte de résultat est converti au taux moyen mensuel de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés au 30 Septembre 2013 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Les risques ont fait l'objet d'une analyse par dossier objet d'une réclamation d'un tiers ou susceptible de donner lieu à une réclamation.

7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et oeils électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des contrats de sous-traitance est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Les produits du contrat sont rattachés aux coûts encourus pour parvenir au degré d'avancement. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Aux premiers stades du contrat, si le résultat de celui-ci ne peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés qu'à concurrence des coûts encourus dont le recouvrement est attendu.

8. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

9. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
 - des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est à dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
 - des plus ou moins-values ou dépréciations d'actifs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,33 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des Impôts Différés Actifs, ils ne sont pas reconnus. A titre d'information, le montant théorique des Impôts Différés Actifs au 30 septembre 2013 s'élevait à 4.625 K€.

11. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit, lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la Société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Des provisions pour dépréciation ou un amortissement exceptionnel sont constatés lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

12. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

13. Ecart d'acquisition (Goodwill)

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur une ligne «Dépréciations de l'écart d'acquisition».

Pour le test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

14. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

15. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

16. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir 4.10 supra).

17. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies.

18. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

19. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

Comme indiqué en Notes 10 et 16 infra, les Valeurs mobilières de placement nanties ont été reclassées en Immobilisations Financières à compter de l'exercice 2012/2013.

Par ailleurs, la valeur nette du contrat de liquidité (soit 55.654 euros) a été imputée sur les réserves consolidées à compter de l'exercice 2012/2013 (avec retraitement de 2011/2012 pour comparabilité), en application d'IAS 32.

19.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

19.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

19.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La société n'a qualifié aucun instrument de couverture à la clôture de l'exercice.

Elle n'a utilisé aucun instrument de couverture sur l'exercice.

20. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

21. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations. Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

22. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 s'élève à 21 954 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

23. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

24. Subventions publiques

Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique.

La part des sommes correspondant au Développement de produits spécifiques est classée en moins des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement. La part correspondant aux travaux de recherche est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389.274.846	833.809,40	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha MOS UK	Ltd UK	-	2	Coventry	100 %	100%	IG
Alpha Mos Japan	KK (Japan)	-	10.000.000	Tokyo	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1 000 002	Shanghai	100%	100%	IG

Alpha MOS UK n'a pas d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

NOTE 6 - ECART D'ACQUISITION

Alpha Mos S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

Le prix d'acquisition des parts s'élève à 440 K€, dont 140 K€ payé le jour de l'acquisition, 153 K€ sur la période après l'application d'un ajustement à la baisse de 47 k€. Le solde de 100 K€ était payable à l'acquéreur à partir du 12 janvier 2010 sous certaines conditions suspensives et le paiement est intervenu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012

La société Perichrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 K€
Ajustement de prix	(47) K€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 K€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	<u>-15 K€</u>
Ecart d'acquisition	484K€

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flows futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Suite au test réalisé au 30 septembre 2013, la société a comptabilisé sur l'exercice une perte de valeur de 55 K€.

Les hypothèses retenues sont :

- période de projection des flux de trésorerie 2014-2016
- taux de croissance : 0 % (stabilité de l'activité sur la période : la société estime qu'elle vendra un nombre constant d'équipements sur chaque exercice de la période avec un prix de vente stable, et une augmentation du coût de revient unitaire)
- taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie : 15 %

NOTE 7 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité.

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan qui a débuté son activité commerciale depuis le 1^{er} avril 2009. Sur l'exercice 2012/2013, et comme au cours de l'exercice 2011/2012, la filiale chinoise créée en 2011 a exercé une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées directement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Ainsi, l'information sectorielle est détaillée comme suit par zone géographique :

En K€	Social USA Alpha Mos America Inc	Social Japon Alpha Mos Japan	Social Chine	Social Franc e	Elimination	Total
Au 30 Septembre 2013						
Chiffre d'affaires (1)	1 250	2 715	164	6 357	1616	8 871
Valeur comptable des actifs (2)	186	1 016	295	5 466	- 927	6 036
Résultat opérationnel	-296	183	-353	-2 198	694	970

Investissements corporels et incorporels (2)	0	9	4	365		378
Au 30 Septembre 2012						
Chiffre d'affaires (1)	1 609	2 562	48	6 433	-2 063	8 589
Valeur comptable des actifs (2)	656	1 536	331	7 512	-2 401	7 635
Investissements corporels et incorporels (2)	0	0		590	0	590

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

NOTE 8 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Valeurs brutes				
Frais R&D	813	221	-81	953
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	23	7	-3	27
Logiciels	102	5	-7	100
Logiciels en cours	2	0	0	2
Total	1 253	233	-91	1 395
Amortissements et perte de valeur				
	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Amortissement des frais de R&D	218	211	-81	358
Amortissement des brevets	199	22	0	220
Amortissement logiciels	102	3	-7	98
Total	519	236	-88	666
<u>Valeur nette</u>	<u>734</u>			<u>729</u>

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38.

En sus de l'amortissement des frais de R&D, il a été comptabilisé sur l'exercice 2012/2013 une provision de 125 K€ pour dépréciation desdits frais correspondant aux projets Object World et OptiCook, compte tenu des événements postérieurs à la clôture (voir Note 14 infra). De ce fait, la valeur nette de ce poste s'établit à 729 K€.

Immobilisations incorporelles	30/09/2011	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2012
Valeurs brutes				

Frais R&D	649	164		813
Brevets	289	38	-14	313
Brevets en cours de validation	29	17	-23	23
Logiciels	102	0		102
Logiciels en cours	104	5	-107	2
Total	1173	223	-143	1 253

Amortissements et perte de valeur	30/09/2011	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2012
Amortissement des frais de R&D	28	190		218
Amortissement des brevets	189	23	-14	199
Amortissement logiciels	100	2		102
Total	317	215	-14	519
<u>Valeur nette</u>	<u>856</u>	<u>8</u>	<u>-130</u>	<u>734</u>

Pour l'exercice 2011/2012, l'amortissement des frais de R&D intègre, à hauteur de 30 K€, une provision pour dépréciation spécifique à un projet.

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38 sous déduction de l'abandon d'un projet en cours d'exercice.

NOTE 9 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	30/09/2012	Augmentations de la période	Cessions de la période et écart conversion	30/09/2013
Valeurs brutes				
Installations générales	227	15	-29	212
Installations techniques, matériel et outillage	1 161	65	-356	870
Matériel de bureau & informatique	229	9	-28	210
Mobilier de bureau	31		1	32
Véhicules	68	0	-7	61
Véhicules en location financement	0			0
Total	1 716	89	-421	1 385
Dont écart de conversion			-15	
Amortissements et perte de valeur	30/09/2012	Augmentations de la période	Cessions de la période et écart conversion	30/09/2013
Amortissements installations générales	148	29	-29	148
Amortissements matériel et outillage	858	139	-363	635
Amortissements matériel de bureau et informatique	199	20	-27	192

Amortissements mobilier de bureau	28	2	0	30
Amortissements véhicules	62	3	-4	61
Amortissements véhicules en location	0	0		0
Total	1 295	194	-423	1 065
Valeur nette	421			320
Dont écart de conversion			-23	

La diminution des immobilisations corporelles brutes (principalement installations techniques, matériels et outillages) correspond à la mise au rebut/destruction d'équipements anciens totalement amortis suite à un inventaire physique exhaustif.

Immobilisations corporelles	30/09/2011	Augmentations de la période	Cessions de la période et écart conversion	30/09/2012
Valeurs brutes				
Installations générales	225	2		227
Installations techniques, matériel et outillage	875	311	-25	1161
Matériel de bureau & informatique	204	25		229
Mobilier de bureau	31			31
Véhicules	65	3		68
Véhicules en location financement	0			0
Total	1 400	341	-25	1 716

Amortissements et perte de valeur	30/09/2011	Augmentations de la période	Cessions de la période et écart conversion	30/09/2012
Amortissements installations générales	133	15		148
Amortissements matériel et outillage	715	156	-13	858
Amortissements matériel de bureau et informatique	172	27		199
Amortissements mobilier de bureau	26	2		28
Amortissements véhicules	53	9		62
Amortissements véhicules en location	0	0		0
Total	1 099	209	-13	1 295
Valeur nette	301	132	-12	421

Sur l'exercice 2011/2012, l'augmentation de la valeur brute des Installations techniques, matériels et outillage intègre à hauteur de 263 K€ le changement d'estimation comptable des Pilotes et Prototypes (Transfert du poste Stock au poste Immobilisations – voir Note 4 §5 Annexe Consolidée 2011/12). Les dotations aux amortissements associées représentent 87 K€ sur la période.

NOTE 10 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Valeurs brutes				
Prêts	42	5		47
Dépôts et cautionnements	117	6	-15	109
Valeurs mobilières de placement		45		45
Total	159	56	-15	200
Dont écart de conversion			-14	
Provision sur dépôt et cautionnement		-7		-7
Total	0	-7	0	-7
Valeur nette	159			193

L'augmentation du poste V.M.P. correspond au reclassement des SICAV nanties au bénéfice d'un établissement financier.

En effet, à compter de l'établissement de la situation au 31 mars 2013, afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les valeurs mobilières de placement faisant l'objet d'un nantissement au bénéfice d'un tiers à titre de garantie sont classées dans les immobilisations financières. Ces valeurs apparaissaient dans les Actifs courants – placement à court terme dans les précédents documents financiers.

	30/09/2011	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2012
Valeurs brutes				
Prêts	34	8		42
Dépôts et cautionnements	130	18	-31	117
Total	164	26	-31	159

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013, la créance en germe de Crédit d'Impôt Recherche au titre des 9 premiers mois de l'année 2013 (représentant un montant de 273 K€ après actualisation) qui est recouvrable à partir d'octobre 2014 a été classée en Autres actifs non courants.

Il est rappelé que compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs, ces derniers ne sont pas activés par le groupe dans les comptes consolidés (voir Note 4 supra).

Il est précisé que le Crédit Impôt Recherche calculé au titre de l'année civile 2012 (445 K€) est classé en autres actifs courants, compte tenu de la possibilité théorique de mobiliser cette créance.

Le groupe ne détient pas d'autres actifs non courants au 30 septembre 2013.

NOTE 12 - STOCKS ET EN-COURS

Valeurs brutes	30/09/2013	30/09/2012
Matières premières	978	1 156
Produits finis	233	273
Valeur brute	1 211	1 429
Dépréciation		
Matières premières	356	255
Produits finis	128	45
Total Provisions	484	300
Valeur nette	727	1 129

L'ensemble des stocks de Matières premières sont localisés chez Alpha MOS SA.

Au 30 septembre 2013, les stocks de produits finis concernent principalement l'ensemble des sociétés.

NOTE 13 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	Montant brut	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	178		178	
Clients et comptes rattachés	1 458	1 458		
Total	1 636	1 458	178	0
Provisions pour dépréciation	372	217	155	
Valeur Nette	1 264	1 241	23	0
<i>Rappel 30/09/2012 - Valeur nette</i>	<i>2 351</i>	<i>2 336</i>	<i>15</i>	<i>0</i>

Le poste Clients intègre un montant de 426 K€ ayant fait l'objet d'une cession antérieurement au 30 septembre 2013 (contre 392 K€ au 30 septembre 2012) à une société d'affacturage.

Le montant financé à la même date (306 K€) figure en Passifs financiers à court terme.

Sur les créances à moins d'un an, l'antériorité est la suivante :

- Moins de 30 jours	1 423
- Entre 31 et 60 jours	35
- Entre 60 et 90 jours	0

Compte tenu de la résiliation du contrat avec Thales en application en application L622-13 du Code de Commerce, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la société a constitué à titre conservatoire une provision pour dépréciation du montant HT des factures à établir au titre du contrat figurant dans les comptes au 30 septembre 2013, soit 217 K€.

NOTE 14 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF

	30/09/2012	Augmentation de la période	Reprise de la période Utilisées non utilisées		30/09/2013
Provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles	30	181			201
Provision pour dépréciation des immobilisations financières		8			8
Provision pour dépréciation des créances douteuses	98	321	2	46	372
Provision pour dépréciation des stocks	300	184			484
Total	428	694	2	46	1 074

La dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles concerne l'écart d'acquisition à hauteur de 55 K€ et les immobilisations incorporelles en cours à hauteur de 126 K€ (projets Object World et OptiCook).

Une dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles concernant des agencements et installations est intégrée dans les pertes de valeur de la note 9.

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS

	30/09/2013	30/09/2012
Autres actifs courants	627	589
Crédit Impôt Recherche	445	1 062
Charges constatées d'avance	170	140
Total	1 242	1 791

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales (TVA déductible à récupérer - CICE), de créances sur le factor dont le dépôt de garantie, ainsi que d'avances versées aux fournisseurs.

La créance de CIR comprend la créance au titre de l'année civile 2012 à hauteur de 445 K€.

Le montant calculé au titre des 9 premiers mois de l'année civile 2013 à hauteur de 285 K€, pour un montant net de 273 K€ après déduction de 12 K€ correspondant à l'actualisation en application de IAS32/39 est classé en Actifs non courants (voir Note 11 supra)

NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS

Les valeurs mobilières de placement (45 K€) constituées de SICAV nanties en garantie d'un prêt à moyen terme LCL ont été reclassées en Immobilisations financières (voir Note 10).

La trésorerie se répartissait comme suit (contrepartie en K€) au 30 Septembre 2013 :

France (EUR)	374
Etats Unis (USD)	45
Japon (JPY)	409
Chine (RMB)	29
Total	857

NOTE 17 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2013, le capital social était composé de 4.169.047 titres d'une valeur nominale de € 0,2.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,2 €	3 905 147	263 900	0	4 169 047

La société ne détient aucun titre en propre au 30 septembre 2013.

Au 30 septembre 2013, il restait 23 343 titres sur le contrat de liquidité (Au 30 septembre 2012 : 23 900 titres).

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	30/09/2012	Dotations	Reprises		30/09/2013
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litige	160	349	48	80	381
Provision pour indemnité de départ retraite	74	10			84
Provision pour perte à terminaison		27			27
Provision pour remboursement subvention		29			29
Total	234	415	48	80	521

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours.

La provision pour perte à terminaison concerne le projet Perséides.

Par ailleurs, le Groupe a estimé que certains projets dans lesquels il est engagé pourraient amener des tiers à présenter des demandes à son encontre, sur divers fondements. Sans reconnaître le bien-fondé d'éventuelles réclamations, le Groupe a estimé nécessaire de comptabiliser des provisions à ce titre.

Le risque global sur ces affaires au 30 septembre 2013 est évalué et provisionné par la société à hauteur de 381 K€. L'attention du lecteur est attirée sur la Note 22 Passifs Eventuels.

En considération de l'arrêt prévu du projet Object World, la société a constitué une provision pour risque de remboursement de la subvention reçue reconnue en résultat sur l'exercice.

NOTE 19 – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Les engagements de retraite de la société française (Indemnité de Fin de Carrière) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 % au 30 septembre 2013
- Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et 3,3% pour les non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TD 88-90
- Age de départ : 65 ans

La provision calculée au 30 septembre 2013 selon ces hypothèses s'élève à 84 K€ et impacte ainsi le résultat consolidé de la période pour 10 K€.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS

	Total	Courants (moins d'1 an)	Non courants (plus d'1 an)
Emprunts bancaires et assimilés	2 262	715	1 547
Intérêts courus non échus	3	3	
Total	2 265	718	1 547
<i>Rappel 30/09/2012</i>	<i>2 241</i>	<i>784</i>	<i>1 457</i>

L'évolution des passifs financiers sur la période enregistre principalement les effets de l'amortissement de l'emprunt Crédit Lyonnais, du financement BNPParibas, du prêt PTZ Oseo et de l'emprunt de la filiale japonaise.

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice, à l'exception d'une avance remboursable de 48 K€ par OSEO pour le projet OptiCook.

Elle a reclassé le financement FAP octroyé par BNPParibas en Juin 2012 en avance d'une Assurance Prospection COFACE en Dettes auprès des établissements de crédit. Elle a tiré la ligne complémentaire auprès de TOTAL Développement régional (voir infra).

Aucun des emprunts souscrits ne comporte de covenant.

LCL : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Septembre 2009 amortissable trimestriellement par échéances constantes. Taux fixe de 3,90 %. Ce prêt est garanti par le nantissement de SICAV.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 65 K€

Total Développement Régional : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Juin 2012 amortissable mensuellement avec un différé de 24 mois. Taux fixe de 1 %. Le solde du concours soit 100 K€ a été débloqué en mai 2013.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 300 K€

OSEO : Prêt PTZ Innovation de 480 K€ sur 26 trimestres souscrit en Juillet 2012 amortissable trimestriellement avec un différé de 11 trimestres. Taux 0 %. Ce prêt a pour objet le financement d'un programme de développement technique.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 480 K€

OSEO : Prêt Export de 150 K€ sur 6 ans souscrit en Janvier 2012 amortissable trimestriellement avec un différé d'un an. Taux 5,47 %. Ce prêt est garanti à 60 % par le Fonds international. Un dépôt de garantie de 7,5 K€ a été constitué. Il figure dans les dépôts de garantie en Immobilisations financières. Assurance du dirigeant.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 135 K€

BNPParibas : En préfinancement des dépenses de prospection relatives à l'exécution de ce contrat, Alpha Mos avait souscrit en juin 2012 un crédit auprès de BNP Paribas d'un montant de 250.000 € à échéance du 30 juin 2013. Taux EURIBOR 3 mois + 3 %. Amortissable en totalité à l'échéance.

En date du 30 juin 2013, la Société n'a pas amorti le concours FAP qui venait à échéance. Elle avait au préalable sollicité auprès du prêteur un délai supplémentaire d'amortissement. En juillet 2013, le COFACE a confirmé à la Société le versement d'un montant de 81 K€ au titre de l'Assurance Prospection Amérique Latine (1ere année) préfinancée par le concours FAP non amorti, devant revenir au prêteur au titre de la délégation de paiement à lui consentie.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 126 K€

La COFACE ayant par ailleurs confirmé la poursuite du contrat et les garanties y attachées au titre de l'exercice 2013/2014, les parties ont conclu en date du 30 septembre 2013 un protocole aux termes duquel un versement de 43.000 euros est intervenu le même jour, le solde soit 126.000 euros devant être amorti en 2 échéances mensuelles de 43.000 euros le 31 octobre 2013 et 30 novembre 2013 et une échéance finale de 40.000 euros le 31 décembre 2013.

Il existe par ailleurs 4 contrats Assurance Prospection souscrits auprès de la COFACE, destinés au financement des opérations internationales.

Dans ce cadre de ces contrats, COFACE verse à Alpha Mos durant le période contractuelle une quote-part des dépenses engagées au titre de la prospection sur les pays concernés. A l'issue de cette période de prospection, les montants doivent être amortis sur une durée de 48 mois (Japon) ou 60 mois (Inde/ Chine) en fonction des recettes réalisées par Alpha Mos, directement ou par ses filiales, sur la zone objet de la garantie.

Le contrat afférent au Japon est entré dans sa phase d'amortissement à compter du 1^{er} mai 2012. L'intégralité des sommes est remboursable à moins d'un an (120 K€).

Le contrat afférent à l'Inde est entré en phase d'amortissement à compter du 1^{er} Janvier 2013. Le contrat afférent à la Chine est entré en phase d'amortissement à compter du 1^{er} Avril 2013.

Compte tenu de l'aléa sur le rythme de remboursement, il a été estimé que celui-ci interviendrait à plus d'un an mais à moins de 5 ans (Inde 79 K€ ; Chine 380 K€)

Alpha Mos a par ailleurs conclu en Juin 2012 un nouveau contrat avec la COFACE pour la Zone Amérique Latine pour une période de gestion s'achevant au 31 mars 2015 et une phase d'amortissement comprise entre le 1^{er} Avril 2015 et le 31 mars 2019.

Compte tenu de l'aléa sur le rythme de remboursement, il a été estimé que celui-ci interviendrait à plus d'un an mais à moins de 5 ans (81 K€).

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Elle dispose d'outils de mobilisation de ses créances d'exploitation sous la forme d'affacturage auprès de Eurofactor et, pour les créances publiques y éligibles, de mobilisation auprès d'OSEO.

Au 30 septembre 2013, les montants mobilisés à ce titre étaient les suivants :

• Eurofactor	426 K€	Plafond : Néant
• OSEO	158 K€	Plafond : 400 K€

Les financements en location sont indiqués en Note 32.

Les dettes en Euros à plus d'un an représentent 1.473 K€ en valeur brute et 1.364 K€ après actualisation.

La filiale japonaise a contracté un emprunt de 60 millions de yens (598 K€). Au 30 septembre 2013, le solde du s'élevait à 243 K€, dont 61 K€ à moins d'un an.

Les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA

• Prêt LCL	63
• Prêt Export Oseo	30
• Prêt FAP BNP Paribas	126
• Affacturage	306
• COFACE Japon	120
• Intérêts courus non échus	7

Alpha MOS Japan KK

• Quote-part à moins d'un an	61
------------------------------	----

NOTE 21 – PASSIFS COURANTS

	30/09/2013	30/09/2012
Fournisseurs et comptes rattachés	1 326	1 780
Autres dettes	1 482	1 622

Produits constatés d'avance	755	234
Total	3 563	3 636

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et les subventions d'investissement.

NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

- Divers litiges sont en cours à la date de clôture. Des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 381 K€.
- THALES : La société Alpha MOS S.A. s'est vue notifier par Thales Communication & Security en date du 13 novembre 2013, au titre du contrat PERSEIDES, des pénalités de retard à titre provisionnel pour un montant de 1.266.426 €. Il existe dans les comptes une provision de 205 K€ (incluse dans le montant supra).
- Droit individuel à la formation :

Le volume d'heures de formation cumulées au 31 septembre 2013 s'élève à 3.522 heures (contre 3.322 heures au 30 septembre 2012).

NOTE 23 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Pour l'ensemble des membres de la Direction, le total des rémunérations est détaillé en note 33.

NOTE 24 – IMPOTS

24.1 Preuve de l'impôt

Résultat comptable avant impôts au 30/09/2013	- 2 083
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	694
Différences permanentes	-17
Différences temporaires	
Incidence des pertes fiscales sur le résultat	- 802
Différentiels des taux d'imposition	10
Autres	37
Charge d'impôt effective	- 77

24.2 - Déficits fiscaux :

Au 30 Septembre 2013, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France 9.729 K€

Déficits fiscaux US 3.291 K€ (4.445 K\$)

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme. En conséquence, la société ne comptabilise pas les Impôts différés actifs.

NOTE 25 – CHARGES DE PERSONNEL

25.1 - Les charges de personnel incluent la valorisation des bons de souscription d'actions consentis au personnel qui est nulle pour la période.

25.2 – La répartition des charges de personnel est la suivante :

France	3.125 K€
Japon	573 K€
Etats-Unis	365 K€
Chine	223 K€

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charges de Personnel. L'impact n'est pas significatif.

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

	30/09/2013	30/09/2012
Subventions d'exploitation	24	1
Divers	68	51
Crédit d'impôt recherche	301	933
Total	393	985

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société et un contrat CIFRE.

Le poste Divers comprend essentiellement des transferts de charges.

Le Poste Crédit Impôt Recherche est constitué du CIR sur l'exercice 2012/13.

Au 30 septembre 2012, ce poste intégrait des demandes rectificatives au titre des exercices antérieurs à hauteur de 651 K€ dont le remboursement a été obtenu au cours de l'été 2012.

NOTE 27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 1.162 K€ contre 1.695 K€ pour l'exercice 2011/2012.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

NOTE 28 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

	30/09/2013	30/09/2012
Produits (charges) sur ex. antérieurs		- 9
Amendes et pénalités diverses		- 27
Produits (charges) net sur cessions d'immo.	- 5	29
Autres produits (charges)	109	- 44
TOTAL	104	- 51

NOTE 29 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

	30/09/2013	30/09/2012
Résultat de change	- 125	5
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	0	0
Dotation/reprise sur provision financière	0	0
Autres charges/produits financiers	13	9
Total	- 112	14

Le solde net des charges et produits financiers intègre 109 K€ de produits financiers en France et au Japon et 96 K€ de frais financiers (France 88 K€) ainsi que les retraitements de consolidation dont l'actualisation des emprunts.

NOTE 30 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation (4 039 420) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Le nombre maximum d'actions à créer en tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments détaillés Note 34 est de 251 000. Ce nombre n'inclut pas les actions pouvant être créées au titre des délégations donnés au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale du 27 Mars 2013 (Note 34)

Nombre d'actions dilué :	4 290 420
Résultat net par action :	- 0,53 €
Résultat net par action dilué :	- 0,53 €

NOTE 31 – EFFECTIF MOYEN

	30/09/2013	30/09/2012
Effectif moyen France	53,5	55
- cadres (y compris mandataire social)	34,5	39
- non cadres	19	16
Effectif moyen Filiales	23	23
Total	76,5	78

NOTE 32 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Affacturage : Au 30 septembre 2013, l'encours de créances cédées était de 426 K€. Le contrat d'affacturage ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos. En conséquence, Alpha MOS supportant les risques de crédit et de retard de paiement, les créances ont été maintenues à l'actif. Les créances cédées à l'affactureur ne peuvent être cédées ou nanties au bénéfice d'un tiers.

Crédit-bail : Le groupe n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 116 K€ à moins d'un an et 65 K€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises :

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change. Elle n'a procédé à aucune opération de couverture de change à terme au cours de l'exercice. Toutes les opérations de change sont réalisées au comptant.

Au 30 septembre 2013, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 K€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 K€

Garanties reçues

Objet

Prêt LCL	Garantie OSEO sur 60 %	
Prêt OSEO 150 K€	Garantie Fonds International	
Prêt 60 MYens (Alpha MOS KK)	Caution personnelle du dirigeant de filiale	
Concours BNP 250 K€	Participation en risque COFACE	200 K€
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 K€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 K€

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 84 K€. (Voir Note 19)

NOTE 33 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

Elle se compose, avantages en nature compris, comme suit :

	30/09/2013	30/09/2012
Traitement PDG avantages en nature compris en euro	171.887	206.305
<i>Dont part variable</i>		23.500 €

Au cours de l'exercice 2011/2012, le montant inclut le versement d'une rémunération variable au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 30 mars 2012 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2011/2012.

Le Conseil d'Administration du 22 Janvier 2013 a procédé à l'attribution de cette somme à hauteur de 22.500 euros aux 3 administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013 a fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice en cours (7^{ème} résolution).

Aucun montant n'a été versé au cours de l'exercice. Un montant de 22.500 € a été provisionné au titre de l'exercice.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

NOTE 34 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 30 septembre 2013 sont détaillés ci-dessous :

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	12 février 2010	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	269 000	67 826
Dont Conseil d'Administration	192 000	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	1 ^{er} juin 2010	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	12 février 2014	28 mars 2015
Prix de souscription	3,30 €	2,58 €
Nbre actions souscrites au 30 septembre 2013	0	0

Nbre actions annulées au 30 septembre 2013	59 000	67 826
Solde actions à souscrire au 30 sept. 2013	210 000	0

- Au titre des 513 835 BSA attribués à l'occasion de l'augmentation de capital du 27 juin 2011, les mouvements suivants sont intervenus :
 - a) au 30 septembre 2012, 420 bons avaient été exercés :
 - dont 325 au titre de 2011 donnant lieu à la création de 325 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013
 - et 95 au titre de l'année civile 2012 donnant lieu à la création de 45 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013 et à la création de 50 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 31 mai 2013
 - b) Entre le 1^{er} octobre 2012 et le 31 mars 2013, aucun BSA n'a été exercé
 - c) Enfin, 980 bons ont été exercés au mois d'Avril 2013, donnant lieu à la création de 980 actions nouvelles constatées par le Conseil d'Administration du 31 mai 2013.

L'ensemble de ces opérations a donné lieu à la création de 1.400 actions qui ont toutes été constatées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2012/2013.

Le solde des bons non exercés au titre de ce plan, est 512.435. Ces bons sont devenus caducs le 1^{er} mai 2013 et ont été radiés.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1 ^{ères} options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2013	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2013	38 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2013	41 000

BSPCE

Le plan de BSPCE décidé par le Conseil d'Administration du 25 octobre 2007, sur délégation de l'Assemblée du 30 mars 2007 pour lequel 63.500 actions restaient à souscrire au 30 septembre 2012 est devenu caduc à son terme du 25 octobre 2012.

Aucune option n'a été exercée entre le 30 septembre 2012 et le 25 octobre 2012.

Récapitulatif au 30 septembre 2013

Plan Prix Nombre d'actions pouvant être créées Dont Membres C.A

Options 2009	3,24 €	41.000	0
BSA 2010	3,30 €	210.000	192.000
TOTAL		251.000	192.000

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 5,7 %.

Nouvelles autorisations - Capital Autorisé non émis

Lors de l'assemblée générale de la Société du 27 mars 2013, les actionnaires ont approuvé :

- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- L'autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions de la 14^{ème} résolution, de fixer, dans la limite de 10% du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale ;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- La délégation de compétence conférée au Conseil d'administration en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du dps	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du dps	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Augmentation de capital par incorporation de primes ...	400 000€	1 000 000 €	27 septembre 2014	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Par ailleurs, la 21^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 donne délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider en cas d'offre publique visant la Société l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'action.

Aucune des résolutions ci-avant décrite n'a été utilisée au 30 septembre 2013, ni à la date d'arrêté des comptes consolidés.

Valeur des options et comptabilisation :

Les options sont évaluées selon le modèle de Black & Scholes.

Les hypothèses retenues pour la valorisation de la juste valeur des options sont les suivantes :

	Plan BSA 30/03/2007	Plan BSA 31/05/2010	Plan BSPCE 30/03/2007	Plan options 31/03/2008	Plan BSA 15/09/2011
Volatilité attendue	53%	42%	58%	45%	49%
Taux sans risque appliqué	2,80%	1,70%	3%	3%	1,70%
Taux de distribution	0%	0%	0%	0%	0%

Aucune charge n'a été comptabilisée sur la période au titre de ces plans contre - 5 K€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2012 (en charges de personnel avec pour contrepartie les réserves consolidées).

NOTE 35 – INFORMATION RELATIVE A LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Il a été considéré que la valeur comptable des actifs et passifs financiers était représentative de la juste valeur au 30 septembre 2013.

NOTE 36 – GESTION DES RISQUES

Cours de conversion des devises employées

Devises	30/09/2013	30/09/2012
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0,74047	0,7734
Cours moyen	0,761	0,769
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,007588	0,009963
Cours moyen	0,0082	0,00976
RMB chinois (1 RMB = ...€)		
Cours de clôture	0,120999	0,12306
Cours moyen	0,1221	0,12138

Risques de change

Chaque société du groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation en Euros pour ses clients directs y compris vers les clients directs de la zone Asie et envers ses filiales
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change.

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux fixe.

Risques de liquidité

La société a mis en place au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie est poursuivie sur l'exercice ouvert depuis le 1^{er} octobre 2012 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Il existe un risque qu'en cas de ventes insuffisantes, la société ne dispose pas d'un volume de créances à mobiliser suffisant pour exécuter ses engagements. Il existe un risque que certaines créances de la société ne soient pas mobilisées par ses partenaires financiers en raison de la nature ou de la localisation des débiteurs.

L'Assemblée Générale réunie le 27 mars 2013 a décidé une augmentation de capital de 420.000 euros qui a été intégralement souscrite et a donné au Conseil d'Administration l'autorisation de réaliser des opérations financières en vue de renforcer les fonds de la société (voir Notes 1,16 et 17).

La Société Alpha MOS S.A. a été confrontée à un défaut de liquidité en novembre 2013 et a procédé à une déclaration de cessation des paiements le 29 novembre 2013. Cette décision n'affecte pas les filiales étrangères.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

L'attention du lecteur est attirée sur les difficultés rencontrées dans l'exécution du contrat PERSEIDES avec Thales.

Dans ce cadre, la société s'est vue notifier par Thales Communication & Security en date du 13 novembre 2013, au titre du contrat PERSEIDES, des pénalités de retard à titre provisionnel pour un montant de 1.266.426 €. Il existe dans les comptes une provision de 205.611 €.

Compte tenu de la résiliation du contrat en application en application L622-13 du Code de Commerce, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la société a constitué à titre conservatoire une provision pour dépréciation du montant HT des factures à établir au titre du contrat figurant dans les comptes au 30 septembre 2013, soit 216.562 €.

NOTE 37 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	30/09/2013	30/09/2012
Trésorerie brute	857	564
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants		7
Trésorerie nette	857	557
Endettement financier brut	- 2 266	- 2 234
Endettement financier net	- 1 409	- 1 677

Le détail de l'endettement financier est fourni en Note 20.

La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidé.

20.3 Informations financières historiques – Comptes consolidés au 30 Septembre 2012 en normes IFRS

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - ACTIF

ACTIF	30/09/2012	30/09/2011
	(12 mois)	(12 mois)
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	734 464	855 818
Ecart d'acquisition	483 921	483 921
Immobilisations corporelles	421 330	300 547
Immobilisations financières	159 387	164 607
Autres actifs non courants	0	100 000
TOTAL I	1 799 101	1 904 894
Actifs courants		
Stocks et en-cours	1 129 519	1 748 024
Clients et comptes rattachés	2 351 064	2 103 373
Autres actifs courants	1 791 065	1 207 548
Placement à court terme	45 257	45 257
Trésorerie et équivalents de trésorerie	519 205	1 393 224
TOTAL II	5 836 111	6 497 426
TOTAL DE L'ACTIF	7 635 215	8 402 319

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

PASSIF	30/09/2012 (12 mois)	30/09/2011 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital	781 113	781 094
Primes liées au capital	12 164 084	12 163 699
Réserves	-8 912 182	-8 142 566
Résultat de l'exercice	-2 461 602	-762 858
Ecart de conversion	-48 259	-26 388
Subventions d'investissements		-1
TOTAL I	1 523 155	4 012 981
Passifs non courants		
Provisions pour risques et charges	234 239	145 500
Passifs financiers à long terme	1 456 826	391 900
	1 691 065	537 400
Passifs courants		
Passifs financiers à court terme	784 122	137 955
Fournisseurs et comptes rattachés	1 779 821	1 578 252
Autres dettes et comptes régul	1 857 052	2 135 731
TOTAL II	4 420 995	3 851 938
TOTAL DU PASSIF	7 635 215	8 402 319

COMPTE DE RESULTAT

	30/09/2012 (12 mois)	30/09/2011 (12 mois)
Produits des activités ordinaires	8 589 098	9 926 592
Autres produits des activités courantes	984 760	296 314
Variation stock de produits finis	523 774	777 757
Achats consommés	-3 571 302	-3 653 214
Charges de personnel	-4 912 467	-4 541 315
Autres charges externes	-3 221 184	-3 291 910
Impôts et taxes	-175 747	-147 363
Dotations aux amortissements	-376 093	-172 737
Variation des provisions	-215 869	52 498
Résultat opérationnel courant	-2 375 032	-753 377
Autres produits et charges opérationnels	-51 122	23 707
Résultat opérationnel	-2 426 154	-729 670
Résultat financier	13 774	136
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	-2 412 381	-729 534
Impôt sur les bénéfices	-49 221	-33 324
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 461 602	-762 858
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0
Résultat net part de groupe	-2 461 602	-762 858

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
(En milliers d'euros)

	30/09/2012	30/09/2011
Résultat net consolidé	- 2.462	- 763
Ecart de conversion	- 22	- 7
Total des gains et pertes comptabilisés directement e en capitaux propres	6	- 7
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 2.456	- 770

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'Euros	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecart de Conversion	Total
Au 30 septembre 2010	678	2 390	-19	3 049
Augmentation de capital	103			103
Prime d'émission		1 097		1 097
Ecart de conversion			-7	-7
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			-7	-7
Paielements fondés sur des actions		119		119
Elimination des titres d'autocontrôle		415		415
Résultat net		-763		-763
Total des produits et charges de la période		- 763		-763
Au 30 septembre 2011	781	3 258	-26	4 013
Augmentation de capital				
Prime d'émission				
Ecart de conversion			-22	-22
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			-22	-22
Paielements fondés sur des actions		6		6
Autres		-12		-12
Résultat net		-2 462		-2 462
Total des produits et charges de la période		- 2 462		-2 462
Au 30 septembre 2012	781	790	-48	1 523

GROUPE ALPHA MOS					
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE					
ETABLI A PARTIR DU RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES					
En milliers d'euros					
				30/09/2012	30/09/2011
				Net	Net
Résultat net part du groupe				-2462	-763
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:					
Amortissements et provisions				513	180
Charges et produits liés aux stock options				5	120
Autres				-4	0
Variation des actifs et passifs courants:					
Stocks				619	-291
Clients et comptes rattachés				-248	-298
Autres actifs				-584	37
Fournisseurs				202	279
Autres passifs				-280	204
Variation des écarts de conversion				-21	
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles				-2259	-532
Acquisition d'immobilisations				-550	-585
Cessions d'immobilisations				119	0
Variation des immobilisations financières				5	-46
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement				-426	-631
Augmentation de capital				0	1201
Variation des emprunts LT				1125	41
Remboursement des emprunts à LT				-60	
Variation des passifs financiers courants				503	-312
Variation des dettes Affacturage				139	0
Cession de comptes à terme et des autres actifs détenus à des fins de transactions				100	0
Titres d'auto-contrôle				0	415
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement				1808	1345
VARIATION DE TRESORERIE				-878	182
Trésorerie en début d'exercice				1435	1253
Trésorerie en fin d'exercice				557	1435
VARIATION DE TRESORERIE				-878	182

SOMMAIRE

Présentation

Note 1 : Faits Majeurs de l'exercice

Note 2 : Continuité d'exploitation

Note 3 : Evénements postérieurs à la clôture

Note 4 : Règles et méthodes comptables

Note 5 : Périmètre de consolidation

Note 6 : Ecart d'acquisition

Note 7 : Information sectorielle

Note 8 : Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Note 9 : Tableau de variation des immobilisations corporelles

Note 10 : Tableau de variation des immobilisations financières

Note 11 : Autres actifs non courants

Note 12 : Stocks et en-cours

Note 13 : Clients et comptes rattachés

Note 14 : Evolution des provisions sur actif

Note 15 : Autres actifs courants

Note 16 : Trésorerie et équivalents

Note 17 : Composition du capital social

Note 18 : Provisions pour risques et charges

Note 19 : Indemnités de départ à la retraite

Note 20 : Passifs financiers

Note 21 : Passifs courants

Note 22 : Passifs éventuels

Note 23 : Information relative aux parties liées

Note 24 : Impôts

Note 25: Charges de personnel

Note 26 : Autres produits des activités courantes

Note 27 : Frais de recherche et développement

Note 28 : Résultat Financier

Note 29 : Résultat par action

Note 30 : Effectif moyen

Note 31 : Engagements financiers

Note 32 : Rémunération des organes sociaux – modalités de rupture des mandats sociaux

Note 33 : Titres donnant accès au capital

Note 34 : Gestion des risques

Note 35 : Tableau de variation de l'endettement financier net

PRESENTATION

Les présents comptes consolidés sont établis par ALPHA M.O.S, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat.

ALPHA M.O.S est une société d'instrumentation analytique qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs :

- des produits propriétaires innovants dédiés à l'analyse d'odeur, goût et vision: les nez, langue et oeil électroniques
- des services d'analyse pour l'évaluation sensorielle et chimique
- des solutions de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement
- une gamme complète d'instrumentation de chromatographie
- des technologies de pointe en préparation et extraction d'échantillon, automatisation et analyse chimique.

Créée en 1993, la société est cotée sur EuroNext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 30 septembre 2012 a été marqué par les principaux événements suivants :

- Diminution forte de l'activité des filiales
- Réorganisation des équipes visant à réaliser des économies avec diminution des effectifs
- Finalisation du Chromatographe Héraclès 2 et diffusion commerciale
- Poursuite du projet Perséides (D.G.A/Thales)
- Fin du litige afférent au paiement du solde du prix d'acquisition de Perichrom
- Acquisition des actifs de la société suisse SmartNose
- Accord transactionnel avec le distributeur en Chine
- Fermeture du bureau de représentation en Chine (substitué par la filiale créée début 2011)
- Mise en place de moyens de financement d'exploitation à court et à moyen terme
- Déploiement d'un nouveau système informatique de gestion (E.R.P.)
- Pour valoriser les efforts de recherche effectués par la société, Alpha MOS a établi des demandes rectificatives de C.I.R. pour les années 2009 à 2011. Ces rectifications impactent le résultat de l'exercice pour 651 K€ (Voir Note 25)

NOTE 2 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation.

Pour établir le budget 2012/2013, le management a procédé à une analyse des perspectives par zone géographique en tenant compte de l'historique, des clients existants, du portefeuille des prospects et des offres à la date de clôture. Le budget pour l'exercice 2012/2013 fixe l'objectif d'une progression de l'activité de 23,5 %, y compris Thales, qui devrait permettre d'atteindre l'équilibre d'exploitation. Bien qu'élevée, cette progression amènerait le chiffre d'affaires à une progression de 7% seulement par rapport à l'exercice 2010/2011.

Au cours du 4^{ème} trimestre 2012, la société a enregistré une progression des prises de commandes par rapport à l'exercice précédent (2,5 M€). Au 31 décembre 2012, le carnet de commandes s'établissait à 2,76 M€ à comparer 2,17 M€ au 31 décembre 2011. Le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre a atteint 1,94 M€ (contre 2,37 M€ en 2011/12).

Le management considère que les hypothèses d'activité pour l'exercice 2012/2013 conjuguées aux outils de mobilisation des créances mis en place doivent permettre d'assurer le financement de l'exploitation de la société sous réserve de l'atteinte des objectifs commerciaux.

Le suivi régulier des commandes, des facturations, des coûts de fonctionnement et de la trésorerie a pour objet de contrôler la réalisation des objectifs fixés et d'ajuster les prévisions et les actions correctrices.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs décidé de demander à l'Assemblée Générale qui sera réunie le 27 mars 2013 l'autorisation de réaliser des opérations financières en vue de renforcer les fonds de la société.

NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Afin de financer son besoin en fonds de roulement, Alpha MOS S.A., maison-mère du Groupe, a procédé au cours du 4^{ème} trimestre 2012 à la mobilisation de la créance d'impôt recherche afférente à l'année civile 2011 auprès de OSEO. Elle bénéficie à ce titre d'une ligne de financement d'un montant de 558 K€.

Un litige prudhommal ayant fait l'objet d'une décision défavorable à la société postérieurement à la date de clôture a été comptabilisé au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Par ailleurs, la société a conclu 2 contrats de participation à des projets de recherche coopérative pluriannuelle (Open Food System & Object's World). A ce titre, elle a perçu un montant de 222 K€ à titre de subventions. Des avances remboursables sont par ailleurs contractuellement prévues au cours de l'avancement desdits projets.

En date du 21 janvier 2013, Alpha MOS S.A. a obtenu l'accord du C.C.S.F. sur un plan d'échelonnement sur 18 mois d'une dette sociale de 310 K€ à compter de Février 2013. Cette décision n'a pas d'impact sur les comptes au 30 septembre 2012.

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture dans les filiales de nature à avoir un impact sur la situation du Groupe.

NOTE 4 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés présentés concernent la période de douze mois du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, date de clôture d'Alpha Mos S.A. (France), société consolidante.

1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié, les comptes consolidés annuels du Groupe Alpha Mos au 30 septembre 2012 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes et à la Recommandation AMF N° 2012-16 relative à l'arrêté des comptes 2012.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels au 30 septembre 2012 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 septembre 2011.

Les améliorations aux IFRS (troisième omnibus publié en mai 2010) sont une série d'amendements à diverses normes existantes se traduisant par des changements de présentation, de reconnaissance comptable, de méthodes de mesure ou de terminologie. Leur application est obligatoire à compter de l'exercice 2011 ou 2012, selon le cas. L'adoption de ces améliorations au cours de l'année n'a pas eu d'impact sur la position financière du Groupe ou les notes annexes.

Les autres normes, interprétations et amendements dont l'application était obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet 2011, n'ont pas eu d'incidence significative chiffrée pour le Groupe au 30 septembre 2012.

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013. Ils sont libellés en euros.

Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale en date du 27 Mars 2013.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Alpha Mos S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture; leur compte de résultat est converti au taux moyen mensuel de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Changement d'estimation comptable

Le service Recherche et Développement de la société mère Alpha MOS réalise des opérations de préparation de produits pilotes et de prototypes. Ces produits étaient auparavant constatés en stock car destinés principalement à la vente.

A compter du 1^{er} octobre 2011, ces articles sont comptabilisés en immobilisations et font l'objet d'un amortissement calculé sur une durée de 3 ans, complété éventuellement par une dépréciation appréciée au cas par cas pour tenir compte de leur valeur recouvrable.

La valeur brute de ces actifs reclassés de stocks à immobilisations s'élève au 30 septembre 2012 à 263 K€ et a fait l'objet d'un amortissement pour 87 K€.

6. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients :

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour les valeurs les plus substantielles, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Les risques ont fait l'objet d'une analyse par dossier objet d'une réclamation d'un tiers ou susceptible de donner lieu à une réclamation.

7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez et langues électroniques, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des contrats de sous-traitance est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Les produits du contrat sont rattachés aux coûts encourus pour parvenir au degré d'avancement. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Aux premiers stades du contrat, si le résultat de celui-ci ne peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés qu'à concurrence des coûts encourus dont le recouvrement est attendu.

8. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

9. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
 - des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est à dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
 - des plus ou moins-values ou dépréciations d'actifs,
 - du résultat financier,
 - des impôts courants et différés

10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,33 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des Impôts Différés Actifs, ils ne sont pas reconnus. A titre d'information, le montant théorique des Impôts différés actifs au 30 septembre 2012 s'élèverait à 3.902 K€.

11. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

Projets de développement de logiciels : 3 ans
Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet.

Des provisions pour dépréciation ou un amortissement exceptionnel sont constatés lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

12. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

13. Ecart d'acquisition (Goodwill)

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation serait inscrite en résultat opérationnel, sur une ligne «Dépréciations de l'écart d'acquisition».

Pour le test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

14. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

15. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

16. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir 4.10 supra).

17. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies.

18. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

19. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

19.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

19.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

19.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie, qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La société n'a qualifié aucun instrument de couverture à la clôture de l'exercice.

20. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

21. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations. Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du

régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

22. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

23. Subventions publiques

Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique.

La part des sommes correspondant au Développement de produits spécifiques est classée en moins des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement. La part correspondant aux travaux de recherche est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389.274.846	781 029,40	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha MOS UK	Ltd (U.K.)	-	2	Coventry	100 %	100%	IG
Alpha Mos Japan	KK (Japan)	-	10.000.000	Tokyo	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1 000 002	Shanghai	100%	100%	IG

Alpha MOS UK n'a pas d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

NOTE 6 - ECART D'ACQUISITION

Alpha Mos S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

Le prix d'acquisition des parts s'élève à 440 K€, dont 140 K€ payé le jour de l'acquisition, 153 K€ sur la période après l'application d'un ajustement à la baisse de 47 k€. Le solde de 100 K€ était payable à l'acquéreur à partir du 12 janvier 2010 sous certaines conditions suspensives et le paiement est intervenu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

La société Perichrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 K€
Ajustement de prix	(47) K€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 K€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	<u>-15 K€</u>
Ecart d'acquisition	484K€

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flows futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Le test réalisé au 30 septembre 2012 n'a pas révélé de perte de valeur.

Les hypothèses retenues sont :

- période de projection des flux de trésorerie 2013-2016
- taux de croissance : 0 % (stabilité de l'activité sur la période)
- taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie : 15 %

NOTE 7 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité.

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan qui a débuté son activité commerciale depuis le 1^{er} avril 2009. Sur l'exercice, la filiale chinoise créée en 2011 a exercé une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées directement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Ainsi, l'information sectorielle est détaillée comme suit par zone géographique :

	Social USA Alpha Mos America Inc	Social Japon Alpha Mos Japan	Social Chine	Social France	Elimination	Total
Au 30 Septembre 2011						
Chiffre d'affaires (1)	1 858	3 546	2	7 634	-3 114	9 926
Valeur comptable des actifs (2)	643	2 091	97	8 271	-2 700	8 402
Investissements corporels et incorporels (2)	0	58		811	-4	865
Au 30 Septembre 2012						
Chiffre d'affaires (1)	1 609	2 562	48	6 433	-2 063	8 589
Valeur comptable des actifs (2)	656	1 536	331	7 512	-2 401	7 635
Investissements corporels et incorporels (2)	0	0		590	0	590

(1) selon la situation géographique
(2) selon l'implantation géographique des actifs

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

NOTE 8 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles	30/09/2011	Augmentation s de la période	Diminutions de la période	30/09/2012
Valeurs brutes				
Frais R&D	649	164		813
Brevets	289	38	-14	313
Brevets en cours de validation	29	17	-23	23
Logiciels	102	0		102
Logiciels en cours	104	5	-107	2
Total	1173	223	-143	1 253
Amortissements et perte de valeur	30/09/2011	Augmentation s de la période	Diminutions de la période	30/09/2012
Amortissement des frais de R&D	28	190		218
Amortissement des brevets	189	23	-14	199
Amortissement logiciels	100	2		102

Total	317	215	-14	519
<u>Valeur nette</u>	<u>856</u>	<u>8</u>	<u>-130</u>	<u>734</u>

L'amortissement des frais de R&D intègre, à hauteur de 30 K€, une provision pour dépréciation spécifique à un projet.

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38 sous déduction de l'abandon d'un projet en cours d'exercice.

NOTE 9 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	30/09/2011	Augmentation s de la période	Cessions de la période et écart conversion	30/09/2012
Valeurs brutes				
Installations générales	225	2		227
Installations techniques, matériel et outillage	875	311	-25	1161
Matériel de bureau & informatique	204	25		229
Mobilier de bureau	31			31
Véhicules	65	3		68
Véhicules en location financement	0			0
Total	1400	341	-25	1716
Amortissements et perte de valeur				
	30/09/2011	Augmentation s de la période	Cessions de la période et écart conversion	30/09/2012
Amortissements installations générales	133	15		148
Amortissements matériel et outillage	715	156	-13	858
Amortissements matériel de bureau et informatique	172	27		199
Amortissements mobilier de bureau	26	2		28
Amortissements véhicules	53	9		62
Amortissements véhicules en location	0	0		0
Total	1099	209	-13	1 295
Valeur nette	301	132	-12	421

L'augmentation de la valeur brute des Installations techniques, matériels et outillage sur l'exercice intègre à hauteur de 263 K€ le changement d'estimation comptable des Pilotes et Prototypes décrit Note 4 §5 (Transfert du poste Stock au poste Immobilisations). Les dotations aux amortissements associées représente 87 K€ sur la période.

NOTE 10 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30/09/2011	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2012
Valeurs brutes				
Prêts	34	8		42
Dépôts et cautionnements	130	18	-31	117
Total	164	26	-31	159

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Le Groupe ne détient pas d'autres actifs non courants au 30 septembre 2012.

Au 30 septembre 2011, ce poste s'élevait à 100 K€ correspondant à un placement financier (compte à terme) nanti au bénéfice d'un établissement bancaire en contre garantie d'une caution délivrée dans le cadre du litige sur le prix d'acquisition de Perichrom. Ce litige a été soldé au cours de l'exercice par le paiement du solde du prix d'acquisition.

Il est rappelé que compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs, ces derniers ne sont pas activés par le Groupe dans les comptes consolidés (voir Note 4 supra).

Il est précisé que le Crédit Impôt Recherche calculé au titre des 9 premiers mois de 2012 représentant un montant de 377 K€ reste classé en autres actifs courants compte tenu de la possibilité de mobiliser cette créance.

NOTE 12 - STOCKS ET EN-COURS

Valeurs brutes	30/09/2012	30/09/2011
Matières premières	1 156	1 773
Produits finis	273	203
Travaux en cours		
Valeur brute	1 429	1 976
Dépréciation		
Matières premières	255	167
Produits finis	45	61
Total Provisions	300	228
Valeur nette	1 129	1 748

La diminution de la valeur du stock sur l'exercice intègre à hauteur de 263 K€ l'effet du changement d'estimation comptable des Pilotes et Prototypes décrit Note 4 §5 (Transfert du poste Stock au poste Immobilisations).

L'ensemble des stocks de Matières premières sont localisés chez Alpha MOS SA. Les stocks de produits finis concernent principalement les filiales.

NOTE 13 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	Montant brut	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	114		114	
Clients et comptes rattachés	2 336	2 336		
Total	2 450	2 336	114	0
Provisions pour dépréciation	99		99	
Valeur Nette	2 351	2 336	15	0
<i>Rappel 30/09/2011 - Valeur nette</i>	<i>2 103</i>	<i>2 023</i>	<i>80</i>	<i>0</i>

Le poste Clients intègre un montant de 392 K€ ayant fait l'objet d'une cession antérieurement au 30 septembre 2012 à une société d'affacturage.

Le montant financé à la même date (139 K€) figure en Passifs financiers à court terme.

NOTE 14 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF

	30/09/2011	Augmentation de la période	Reprise de la période Utilisées non utilisées	30/09/2012
Provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles	0	30		30
Provision pour dépréciation des créances douteuses	134	64		98
Provision pour dépréciation des stocks	228	104	32	300
Total	362	198	32	428

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS

	30/09/2012	30/09/2011
Autres actifs courants	589	632
Crédit Impôt Recherche	1 062	367
Charges constatées d'avance	140	209
Total	1 791	1 208

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales (TVA déductible à récupérer) ainsi que d'avances versées aux fournisseurs

La créance de CIR comprend la créance au titre l'année civile 2011 à hauteur de 698 K€ et le montant calculé au titre des 9 premiers mois de l'année 2012 à hauteur de 376 K€, sous déduction de l'actualisation.

NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS

Les valeurs mobilières de placement (45 K€) sont constituées de SICAV nanties en garantie d'un prêt à moyen terme LCL.

La trésorerie se répartissait comme suit (contrepartie en K€) au 30 septembre 2012 :

France (EUR)	281
Etats Unis (USD)	66
Japon (JPY)	142
Chine (RMB)	30

NOTE 17 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2012, le capital social était composé de 3 905 517 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	nombre de titres			
		au début de période	créés pendant la période	Remboursés pendant la période	en fin de période
Actions ordinaires	0.2 €	3 905 147	370	0	3 905 517

La société ne détient aucun titre en propre au 30 septembre 2012. L'ensemble des 122.824 titres auto-détenus au 30 septembre 2010 a été remis sur le marché au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Au 30 septembre 2012, il restait 23.900 titres sur le contrat de liquidité (2011 : 14.597 titres)

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	30/09/2011	Dotations	Reprises Utilisées	30/09/2012
Provisions pour litige	80	160	80	160
Provision pour indemnité de départ retraite	65	9		74
Total	145	169	80	234

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un

risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement. Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours. Le risque global sur ces affaires au 30 septembre 2012 est évalué par la société à 160 K€.

NOTE 19 – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Les engagements de retraite de la société française (Indemnité de Fin de Carrière) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

1. Taux d'actualisation : 4 % au 30 septembre 2012
2. Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et 3,3% pour les non cadres,
3. Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
4. Table de mortalité : TD 88-90
5. Age de départ : 65 ans

La provision calculée au 30 septembre 2012 selon ces hypothèses s'élève à 74 K€ et impacte ainsi le résultat consolidé pour 9 K€.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS

	Total	Courants (moins d'1 an)	Non courants (plus d'1 an)
Emprunts bancaires et assimilés	2 234	777	1 457
Intérêts courus non échus	7	7	
Total	2 241	784	1 457
<i>Rappel 30/09/2011</i>	<i>530</i>	<i>139</i>	<i>392</i>

L'augmentation des passifs financiers sur l'exercice intègre la mise en place par Alpha MOS S.A. au cours de l'exercice de 3 nouveaux concours à moyen terme :

- Total Développement Régional : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Juin 2012 amortissable mensuellement avec un différé de 24 mois. Taux fixe de 1 %

Ce concours a été débloqué à hauteur de 200 K€, le solde pouvant être tiré moyennant la réalisation d'un ensemble de conditions liées à un programme de développement avant le 31 décembre 2014.

- OSEO : Prêt PTZ Innovation de 480 K€ sur 26 trimestres souscrit en Juillet 2012 amortissable trimestriellement avec un différé de 11 trimestres. Taux 0 %
Ce prêt a pour objet le financement d'un programme de développement technique.
- OSEO : Prêt Export de 150 K€ sur 6 ans souscrit en Janvier 2012 amortissable trimestriellement avec un différé d'un an. Taux 5,47 %

Ce prêt est garanti à 60 % par le Fonds international. Un dépôt de garantie de 7,5 K€ a été constitué. Il figure dans les dépôts de garantie en Immobilisations financières. Assurance du dirigeant.

Aucun des emprunts souscrits ne comporte de covenant.

La société est par ailleurs engagée sur un Prêt de 300 K€ souscrit en septembre 2009, amortissable sur 5 ans par trimestrialités constantes.

Le poste intègre par ailleurs les financements obtenus pour le financement de l'activité internationale auprès de la COFACE (Contrats Assurance Prospection) ainsi qu'un concours de préfinancement des dépenses de prospection d'un montant de 250 K€ obtenu auprès de BNP Paribas.

Les dettes en Euros à plus d'un an représentent 1.279 K€ en valeur brute et 1.136 K€ après actualisation.

La filiale japonaise a contracté un emprunt de 60 millions de yens (598 K€). Au 30 septembre la part à plus d'un an était de 32 MYens (soit 319 K€).

Les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA

-	Prêt LCL	62
-	Prêt Export Oseo	15
-	Concours CT BNP Paribas	250
-	Affacturage	139
-	COFACE Japon	30
-	Interêts courus non échus	7

Alpha MOS Japan KK

-	Quote-part à moins d'un an	279
---	----------------------------	-----

NOTE 21 – PASSIFS COURANTS

	30/09/2012	30/09/2011
Fournisseurs et comptes rattachés	1 780	1 578
Autres dettes	1 622	1 565
Produits constatés d'avance	234	571
Total	3 636	3 714

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et les subventions d'investissement.

NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

- Des litiges sont en cours de à la date de clôture. Diverses provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 160 K€.
- Droit individuel à la formation :

Le volume d'heures de formation cumulées au 30 septembre 2012 s'élève 3.322 heures (par rapport à 2.783 heures au 30 septembre 2011).

NOTE 23 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Il s'agit des filiales de commercialisation établies au Japon, aux Etats-Unis et en Chine qui sont consolidées.

Informations concernant les entreprises liées

	30/09/2011	30/09/2012
Participations	2263	2263
Créances rattachées à des participations	278	677
Prêts	936	1552
Créances clients et comptes rattachés	1773	1387
Dettes rattachées à des participations	46	210
Dettes Fournisseurs	0	0
Chiffre d'affaires	3243	2079
Produits Financiers	22	28
Charges financières	7	4
Reprise sur provisions	356	189
Dotations aux provisions	409	1265

NOTE 24 – IMPOTS

24.1 Preuve de l'impôt

Résultat comptable avant impôts au 30/9/2012	- 2 412
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	804
Différences permanentes	(11)
Différences temporaires	0
Incidence des pertes fiscales sur le résultat	(1 190)
Différentiels des taux d'imposition	(3)
Autres	351
Charge d'impôt effective	- 49

24.2 - Déficits fiscaux :

Au 30 septembre 2012, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	7 699 K€
Déficits fiscaux US	2 486 k€ (donnée au 30 septembre 2011)

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme. En conséquence, la société ne comptabilise pas les Impôts différés actifs.

Au titre de l'annexe aux comptes au 30 septembre 2011, la société avait retenu un déficit fiscal de 6.216 K€ comprenant à hauteur de 873 K€ le déficit fiscal de la société Perichrom qui avait fait l'objet au cours dudit exercice d'une fusion-absorption. Ces conditions de reprise de ce déficit par Alpha Mos Sa n'étant pas réunies, ce montant est définitivement perdu.

Le déficit reportable France au 30 septembre 2012 doit donc être comparé à un déficit fiscal reportable de 5.343 K€ au 30 septembre 2011.

NOTE 25 – CHARGES DE PERSONNEL

25.1 - Les charges de personnel incluent la valorisation des bons de souscription d'actions consentis au personnel qui s'élève à 5 K€ pour la période contre 119 K€ l'exercice précédent.

25.2 – La répartition des charges de personnel est la suivante :

France	3.602 K€
Japon	665 K€
Etats-Unis	439 K€
Chine	200 K€

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charge de Personnel. L'impact n'est pas significatif.

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

	30/09/2012	30/09/2011
Subventions d'exploitation	1	7
Divers	51	62
Crédit d'impôt recherche	933	227
Total	985	296

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société.

Le poste Divers comprend essentiellement des transferts de charges.

Le Poste Crédit Impôt Recherche est constitué comme suit comprend :

Crédit d'impôt recherche afférent à l'exercice social 2011/2012	449 K€
Demandes rectificatives au titre des exercices antérieurs	651 K€
Dont année civiles 2009 et 2010	387 K€

NOTE 27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour l'exercice à 1.695 K€ contre 1.542 K€ pour l'exercice 2010/2011.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

NOTE 28 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

	30/09/2012	30/09/2011
Résultat de change	5	-34
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	0	0
Dotation/reprise sur provision financière	0	0
Autres charges/produits financiers	9	34
Total	14	0

Le solde net des charges et produits financiers intègre 106 K€ de produits financiers en France et au Japon et 62 K€ de frais financiers (France 52 K€) ainsi que les retraitements de consolidation dont l'actualisation des emprunts.

NOTE 29 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation (3 883 236) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Le nombre maximum d'actions à créer en tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments détaillés Note 32 est de 828 010.

Nombre d'actions dilué :	4 711 246
Résultat net par action :	- 0.63 €
Résultat net par action dilué :	- 0.63 €

NOTE 30 – EFFECTIF MOYEN

30/09/2012	30/09/2011
-------------------	-------------------

Effectif moyen France	55	53
- cadres (y compris mandataire social)	39	37
- non cadres	16	16
Effectif moyen Filiales	23	22
Total	78	75

NOTE 31 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Affacturage : Au 30 septembre 2012, l'encours de créances cédées était de 392 K€. Le contrat d'affacturage ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos. En conséquence, Alpha MOS supportant les risques de crédit et de retard de paiement, les créances ont été maintenues à l'actif. Les créances cédées à l'affactureur ne peuvent être cédées ou nanties au bénéfice d'un tiers.

Crédit-bail : Le Groupe n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 129 K€ à moins d'un an et 110 K€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises :

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change, mais couvre ponctuellement des rentrées ou des sorties significatives de devises par le biais de ventes ou achats à terme à un cours garanti pendant une période définie.

Au 30 septembre 2012, il existait :

- 1 option d'achat de 21.971.539 JPY à échéance du 1^{er} Octobre 2012 au taux de 99,80
- 1 option de vente de 21.971.539 JPY à échéance du 21 Décembre 2012 au taux de 99,80

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 K€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 K€

Garanties reçues

Objet

Prêt LCL	Garantie OSEO sur 60 %	
Prêt OSEO 150 K€	Garantie Fonds International	
Prêt 60 MYens (Alpha MOS KK)	Caution personnelle du dirigeant de filiale	
Concours BNP 250 K€	Participation en risque COFACE	200 K€
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 K€
Garantie bancaire	Garantie de parfait achèvement Banque Inde	12 K€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 K€

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 74 K€. (Voir Note 19)

NOTE 32 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

La rémunération des membres du Conseil d'Administration ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration. Elle s'élève avantage en nature compris, comme suit :

	30/09/2012	30/09/2011
Salaires avantages en nature compris en euro	206.305	181.395

Au cours de l'exercice 2011/2012, ce montant inclut le versement d'une rémunération variable au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 30 mars 2012 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2011/2012. A la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration n'a procédé à aucune attribution de cette somme qui a été provisionnée à hauteur de 22.500 euros.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

NOTE 33 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 30 septembre 2012 sont détaillés ci-dessous :

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	12 février 2010	28 mars 2011	27 juin 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	269 000	67 826	513 835
Dont Conseil d'Administration	192 000	15 000	121 610
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	1 ^{er} juin 2010	29 mars 2011	29 juillet 2011
Date d'expiration des derniers BSA	12 février 2014	28 mars 2015	30 avril 2013
Prix de souscription	3.30 €	2.58 €	4.25 €
Nbre actions souscrites au 30 septembre 2012	0	0	325
Nbre actions annulées au 30 septembre 2012	59 000	67 826	0
Solde actions à souscrire au 30 sept. 2012	210 000	0	513 510

- Le plan de BSA consenti le 25 octobre 2007 au titre d'une autorisation de l'AGE du 30 mars 2007 (60.000 BSA au bénéfice des membres du Conseil d'Administration) est venu à terme le 24 octobre 2011 sans qu'aucune souscription n'ait été enregistrée.
- Le plan de BSA consenti le 15 septembre 2011 au titre d'une autorisation de l'AGE du 28 mars 2011 prévoyait l'attribution de 67.826 BSA à 0,01 € avant le 28 septembre 2012. Au titre de ce plan 38.500 BSA ont été attribués et devaient être souscrits avant le 15 septembre 2012. Aucun BSA n'ayant été souscrit et le solde n'ayant pas été attribué, le plan est devenu caduc.
- Au titre des BSA attribués à l'occasion de l'augmentation de capital du 27 juin 2011, 370 BSA ont été exercés entre le 1^{er} octobre 2011 et le 30 septembre 2012.

Toutefois, au 30 septembre 2012, le Conseil d'Administration n'avait pas constaté la création des actions nouvelles qui est intervenue le 22 janvier 2013.

Sous déduction de ces 370 actions nouvelles dont la création est constatée au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2012, le nombre d'actions à souscrire s'établit à 513.140 avant le 30 avril 2013.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1 ^{ères} options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2012	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2012	38 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2012	41 000

BSPCE

Date d'assemblée	30 mars 2007
Dates des conseils d'administration	25 octobre 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	90 000
Dont Conseil d'Administration	18 000
Point de départ d'exercice des 1 ^{ères} options	25 octobre 2007
Date d'expiration des dernières options	25 octobre 2012
Prix de souscription	3,91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2012	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2012	26 500

Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2012	63 500
--	--------

A titre d'information, aucune option n'a été exercée entre le 30 septembre 2012 et le 25 octobre 2012. Ce plan BSPCE est désormais caduc.

Actions gratuites

L'Assemblée Générale du 28 mars 2011, statuant en matière extraordinaire, a, dans ses 21^{ème} et 22ème résolutions, autorisé le Conseil d'Administration attribuer des actions gratuites, à créer ou à acquérir sur le marché, dans la limite de 10 % du capital social existant à cette date.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette faculté qui est arrivée à terme le 28 septembre 2012.

Valeur des options et comptabilisation :

Les options sont évaluées selon le modèle de Black & Scholes.

Les hypothèses retenues pour la valorisation de la juste valeur des options sont les suivantes :

	Plan BSA 30/03/2007	Plan BSA 31/05/2010	Plan BSPCE 30/03/2007	Plan options 31/03/2008	Plan BSA 15/09/2011
Volatilité attendue	53%	42%	58%	45%	49%
Taux sans risque appliqué	2,80%	1,70%	3%	3%	1,70%
Taux de distribution	0%	0%	0%	0%	0%

La charge comptabilisée sur la période au titre de ces plans est de – 5 K€ (en charges de personnel avec pour contrepartie les réserves consolidées) contre - 119 K€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2011.

NOTE 34 – GESTION DES RISQUES

Cours de conversion des devises employées

Devises	30/09/2012	30/09/2011
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0,7734	0,7406
Cours moyen	0,769	0,72
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,009963	0,00963
Cours moyen	0,00976	0,00887
RMB chinois (1 RMB = ...€)		
Cours de clôture	0,12306	0,116
Cours moyen	0,12138	0,110

Risques de change

Chaque société du Groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation en Euros pour ses clients directs y compris vers les clients directs de la zone Asie et envers ses filiales
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

Sur la période, les ventes réalisées en USD représentent 18,7 % du chiffre d'affaires total et les ventes en yen représentent 29,8 %. Les ventes en Yuans ne sont pas significatives.

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change, mais couvre ponctuellement des rentrées ou des sorties significatives de devises par le biais de ventes ou achats à terme à un cours garanti pendant une période définie.

Au 30 septembre 2012, il existait :

- 1 option d'achat de 21.971.539 JPY à échéance du 1^{er} Octobre 2012 au taux de 99,80
- 1 option de vente de 21.971.539 JPY à échéance du 21 Décembre 2012 au taux de 99,80

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux fixe.

Risques de liquidité

La société a mis en place au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie est poursuivie sur l'exercice ouvert depuis le 1^{er} octobre 2012 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Il existe un risque qu'en cas de ventes insuffisantes, la société ne dispose pas d'un volume de créances à mobiliser suffisant pour exécuter ses engagements. Il existe un risque que certaines créances de la société ne soient pas mobilisées par ses partenaires financiers en raison de la nature ou de la localisation des débiteurs.

La société estime disposer des moyens de financement nécessaires pour la poursuite de son activité et le respect de ses engagements.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Gestion du capital

L'objectif principal d'Alpha Mos en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter et pérenniser son activité avec ses clients et ses relations avec ses salariés, et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster son capital, le Groupe a par le passé et pourra pour le futur procéder à des augmentations de capital.

NOTE 35 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le détail de l'endettement financier est fourni en Note 20.
La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidé.

	30/09/2012	30/09/2011
Trésorerie brute	564	1 439
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants	7	4
Trésorerie nette	557	1 435
Endettement financier brut	- 2 234	-526
Endettement financier net	-1 677	909

20.4 Informations financières historiques – Comptes consolidés au 30 Septembre 2011 en normes IFRS

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

En K€		30/09/2011	31/03/2010
ACTIF	Note	Net	Net
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	III-4	856	443
Ecart d'acquisition	III-2	484	484
Immobilisations corporelles	III-5	300	304
Immobilisations financières	III-6	164	118
Autres actifs non courants	III-7	100	100
TOTAL I		1 904	1 449
Actifs courants			
Stocks et en-cours	III-8	1 748	1 456
Clients et comptes rattachés	III-9	2 103	1 805
Autres actifs courants	III-10	1 208	1 245
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 439	1 267
TOTAL II		6 498	5 773
TOTAL DE L'ACTIF		8 402	7 222

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

En K€		30/09/2011	30/09/2010
PASSIF	Note	Net	Net
Capitaux propres			
Capital social	III-11	781	678
Primes liées au capital		12 164	11 066
Réserves		-8 143	-8 224
Ecart de conversion		-26	-19
Résultat de l'exercice		-763	-452
Total capitaux propres		4 013	3 049
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	III-12	145	139
Passifs financiers à long terme	III-14	392	351
Total passifs non courants		537	490
Passifs courants			
Passifs financiers à court terme	III-14	138	460
Fournisseurs	III-15	1 578	1 299
Autres dettes et comptes régul	III-15	2 136	1 924
Total passifs courants		3 852	3 683
TOTAL DU PASSIF		8 402	7 222

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	30/09/2011 Net	30/09/2010 Net
Produits des activités ordinaires		9 926	8 113
Autres produits des activités courantes	III-20	296	613
Achats consommés		-2 875	- 2 249
Charges de personnel		-4 541	- 4 110
Autres charges externes		-3 292	- 2 564
Impôts et taxes		-147	- 144
Dotations aux amortissements et provisions		-120	- 205
Résultat opérationnel courant		-753	- 546
Autres produits et charges opérationnels		23	45
Résultat opérationnel		-730	- 501
Résultat financier	III-22	0	51
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		-730	- 450
Impôt sur les bénéfices	III-17	-33	- 2
Résultat net de l'ensemble consolidé		-763	- 452
Part revenant aux intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part de groupe		- 763	- 452

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (En K€)

	30/09/2011	30/09/2010
Résultat net consolidé	- 763	- 452
Ecart de conversion	-7	13
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-7	13
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 770	- 439

GRUPE ALPHA MOS					
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE					
ETABLI A PARTIR DU RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES					
En K€					
		30/09/2011	30/09/2010		
	Note	Net	Net		
Résultat net part du groupe		-763	-452		
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:					
Amortissements et provisions		180	194		
Impôts différés		0	0		
Charges et produits liés aux stock options et BSA		120	184		
Autres		0	0		
Variation des actifs et passifs courants:					
Stocks		-291	-572		
Clients et comptes rattachés		-298	-135		
Autres actifs		37	-613		
Fournisseurs		279	490		
Autres passifs		204	878		
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		-532	-26		
Acquisition d'immobilisations		-585	-421		
Acquisition de la filiale Périchrom	III-2	0	0		
Cessions d'immobilisations		0	0		
Variation des immobilisations financières		-46	-22		
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement		-631	-443		
Augmentation de capital		1201	29		
Variations des emprunts et avances remboursables		41	105		
Variation des dettes financières à court terme		-312	173		
Cession de comptes à terme et des autres actifs détenus à des fins de transaction		0	190		
Titres d'auto-contrôle		415	-9		
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement		1345	488		
VARIATION DE TRESORERIE		182	19		
Trésorerie en début d'exercice		1253	1234		
Trésorerie en fin d'exercice		1435	1253		
VARIATION DE TRESORERIE		182	19		

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecart de Conversion	Total
Au 30 Septembre 2009	675	2 642	-32	3 285
Augmentation de capital	3			3
Prime d'émission		26		26
Ecart de conversion			13	13
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			13	13
Paielements fondés sur des actions		174		174
Elimination des titres d'autocontrôle		0		0
Résultat net		-452		-452
Total des produits et charges de la période		-452	13	-439
Au 30 Septembre 2010	678	2390	-19	3 049
Augmentation de capital	103			103
Prime d'émission		1 097		1 097
Ecart de conversion			-7	-7
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			-7	-7
Paielements fondés sur des actions		119		119
Elimination des titres d'autocontrôle		415		415
Résultat net		-763		-763
Total des produits et charges de la période		-763	-7	-770
Au 30 Septembre 2011	781	3 258	-26	4 013

GROUPE ALPHA MOS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés annuels du Groupe Alpha Mos au 30 septembre 2011 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels au 30 septembre 2011 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 septembre 2010 et disponibles sur le site d'Alpha Mos.

Les améliorations aux IFRS (troisième omnibus publié en mai 2010) sont une série d'amendements à diverses normes existantes se traduisant par des changements de présentation, de reconnaissance comptable, de méthodes de mesure ou de terminologie. Leur application est obligatoire à compter de l'exercice 2011 ou 2012, selon le cas. L'adoption de ces améliorations au cours de l'année n'a pas eu d'impact sur la position financière du Groupe ou les notes annexes.

Les autres normes, interprétations et amendements dont l'application était obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet 2010, dont notamment les textes mentionnés ci-dessous n'ont pas eu d'incidence significative chiffrée pour le Groupe au 30 septembre 2011 :

- IAS 32 « Classification of Rights Issues »
- IFRIC 19 « Extinguishing Financial Liabilities with Equity Instruments »
- IFRS 1 « Amendment – Limited Exemption from Comparative IFRS 7 Disclosures »

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 janvier 2012.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Alpha Mos S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture ; leur compte de résultat est converti au taux moyen mensuel de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits

enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

6. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez et langues électroniques, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des contrats de sous-traitance est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Les produits du contrat sont rattachés aux coûts encourus pour parvenir au degré d'avancement. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Aux premiers stades du contrat, si le résultat de celui-ci ne peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés qu'à concurrence des coûts encourus dont le recouvrement est attendu.

7. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet, et le crédit d'impôt recherche.

8. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :

- des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est à dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
- des plus ou moins-values ou dépréciations d'actifs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

9. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,1/3 % pour la société mère.

10. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20.

L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

Projets de développement de logiciels : 3 ans

Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet.

11. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

12. Ecart d'acquisition (Goodwill)

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation serait inscrite en résultat opérationnel, sur une ligne «Dépréciations de l'écart d'acquisition».

Pour le test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

Pour la mise en œuvre de ce test, dont les modalités sont décrites en III.1, le Groupe n'a identifié qu'une seule UGT.

13. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel industriel	linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	linéaire	10 ans

14. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

15. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent au crédit d'impôt recherche et aux dépôts à terme dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

16. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies.

17. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

18. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

A. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

B. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

C. Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie, qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

19. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

20. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations. Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

21. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

II. LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389.274.846	781 029,40	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha MOS UK	Ltd (U.K.)	-	2	Coventry	100 %	100%	IG
Alpha Mos Japan	KK (Japan)	-	10.000.000	Tokyo	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1 000 000	Shanghai	100%	100%	IG

Alpha MOS UK n'a pas d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

L'ancienne filiale détenue à 100%, Perichrom, a été fusionnée avec sa société mère Alpha MOS SA avec effet au 1 octobre 2010. Jusqu'à cette date elle avait été consolidée par intégration globale. Cette fusion n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés au 30 septembre 2011.

Une nouvelle entité en Chine, Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co, a été créée au 31 janvier 2011. Elle est opérationnelle depuis le 1 avril 2011, date de son entrée dans le périmètre de consolidation.

III. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

1. Faits marquants de l'exercice

Alpha MOS a fait une émission de 513 835 ABSA (actions à bons de souscription d'actions) au mois de juillet 2011. Cette opération, qui a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'AMF sous le numéro 11-272 en date du 29 juin 2011, a permis de lever le montant brut de € 1 541 505. Les 513 835 BSA émis concomitamment sont exerçables au prix de € 4.25 jusqu'au 30 avril 2013.

2. Ecart d'acquisition

Le Groupe Alpha Mos a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

Le prix d'acquisition des parts s'élève à 440 K€, dont 140 K€ payé le jour de l'acquisition, 153 K€ sur la période après l'application d'un ajustement à la baisse de 47 k€. Le solde de 100 K€ était payable à l'acquéreur à partir du 12 janvier 2010 sous certaines conditions suspensives, notamment l'obtention des liasses industrielles telles que définies dans le contrat de cession. Son paiement est suspendu au respect de l'ensemble des conditions préconisées dans l'acte de cession.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 K€
Ajustement de prix	(47) K€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 K€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	<u>-15 K€</u>

Ecart d'acquisition	484K€
----------------------------	--------------

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flow futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

L'appréciation de la juste valeur de l'UGT Alpha Mos, tient compte notamment de la valeur boursière de la société.

3. Information sectorielle

Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité. Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats Unis à travers sa filiale américaine dédiée et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan qui a débuté son activité commerciale depuis le 1^{er} avril 2009. La société mère opère sur le reste du monde.

Ainsi, l'information sectorielle est détaillée comme suit par zone géographique :

Immobilisations incorporelles	30/09/2010	Augmentations de la période	Cessions de la période (1)	30/09/2011	
Valeurs brutes					
Frais R&D	330	416	-97	649	
Brevets	257	32		289	
Brevets en cours de validation	28	16	-15	29	
Logiciels	102	0	0	102	
Logiciels en cours	89	15	0	104	
Total	806	479	-112	1 173	
(1) dont € 1 k d'écart de conversion					
Amortissements et perte de valeur	30/09/2010	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/09/2011	
Amortissement des frais de R&D	99	26	-97	28	
Amortissement des brevets	170	19		189	
Amortissement logiciels	94	6	0	100	
Total	363	51	-97	317	
<u>Valeur nette</u>	<u>443</u>			<u>856</u>	

5. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	30/09/2010	Augmentations de la période	Cessions de la période (1)	30/09/2011
Valeurs brutes				
Installations générales	196	29		225
Installations techniques, matériel et outillage	851	61	-37	875
Matériel de bureau & informatique	185	37	-18	204
Mobilier de bureau	31			31
Véhicules	64	1	0	65
Véhicules en location financement	0			0
Total	1 327	128	-55	1 400
(1) dont € 3 k d'écart de conversion				
Amortissements et perte de valeur	30/09/2010	Augmentations de la période (1)	Cessions de la période	30/09/2011
Valeurs brutes				
Amortissements installations générales	116	17		133
Amortissements matériel et outillage	692	48	-25	715
Amortissements matériel de bureau et informatique	143	47	-18	172
Amortissements mobilier de bureau	24	2		26
Amortissements véhicules	48	5		53
Amortissements véhicules en location	0	0		0
Total	1023	119	-43	1 099
(1) dont € 6 k d'écart de conversion				
Valeur nette	304			301

6. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Immobilisations financières	30/09/2010	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2011
Valeurs brutes				
Prêts	32	2		34
Dépôts et cautionnements	86	46	-2	130
Total	118	48	-2	164

7. Autres actifs non courant

	Montant brut	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	
Compte à terme	100	100		
Total	100	100	0	

8. Stocks et encours

		30/09/2011	30/09/2010	
Valeurs brutes				
Matières premières		1773	1627	
Produits finis		203	49	
Travaux en cours		0	0	
Valeur brute		1976	1676	
Dépréciation				
Matières premières		167	172	
Produits finis		61	47	
Total provision		228	219	
<u>Valeur nette</u>		1748	1457	

9. Clients et comptes rattachés

	Montant brut	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	214	0	214	0
Clients et comptes rattachés	2 023	2023	0	0
Total	2 237	2 023	214	0
Provisions pour dépréciation	134	0	134	0
Valeur nette	2103	2023	80	0

La ventilation par antériorité des créances clients échues non provisionnées est la suivante :

	Solde à la clôture	A moins d'un mois	De un à deux mois	De deux à trois mois	A plus de trois mois
Créances clients échues	966 k€	440 k€	144 k€	67 k€	315 k€

10. Autres actifs courants

	30/09/2011	30/09/2010
Autres actifs courants	592	371
Charges constatées d'avance	209	384
Placement à court terme	40	45
Crédit d'impôt recherche à moins d'un an	367	445
Total	1 208	1 245

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de disponibilités sur un contrat de liquidité.

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales et sociales ainsi que d'avances versées aux fournisseurs

11. Composition du capital social

Au 30 septembre 2011, le capital social était composé de 3 905 147 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	nombre de titres			
		au début de période	créés pendant la période	Remboursés pendant la période	en fin de période
Actions	0.2 €	3 391 312	513 835	0	3 905 147

La société ne détient aucun titre en propre au 30 septembre 2011. L'ensemble des 122 824 titres auto-détenus au 30 septembre 2010 a été remis sur le marché au cours de l'exercice. Au 30 septembre 2011, il restait 14 597 titres sur le contrat le liquidité (2010 : 11 270 titres).

12. Provisions pour risques et charges

	30/09/2010	Dotations	Reprises		30/09/2011
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litige	80				80
Provision pour indemnité de départ retraite	59	6			65
Total	139	6	0	0	145

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. La société se défend vigoureusement devant les tribunaux chaque fois qu'elle s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement. Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours. Le risque global sur ces affaires au 30 septembre 2011 est évalué par la société à 80 k€.

13. Indemnité de départ à la retraite

Les engagements de retraite des sociétés françaises reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 5,5 %,
- Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et 3,3% pour les non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TD 88-90

La provision calculée au 30 septembre 2011 selon ces hypothèses s'élève à 65 k€ et impacte ainsi le résultat consolidé pour 6 k€.

14. Passifs financiers

	30/09/2011	Courants (moins d'1 an)	non courants (plus d'1 an)
Emprunts bancaires et assimilés	527	135	392
Intérêts courus non-échus	3	4	
Total	530	139	392

15. Passifs courants

	30/09/2011	30/09/2010
Fournisseurs et comptes rattachés	1578	1299
Autres dettes	1565	1168
Produits constatés d'avance	571	756
Total dettes	3714	3223

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et également la dette restant à payer dans le cadre de l'acquisition de la société Perichrom pour 100 k€.

16. Passifs éventuels

- Des litiges sont en cours de procédure en date de clôture.

Une provision relative à ce risque a été constituée pour un montant de 80 k€.

- Droit individuel à la formation :

Le volume d'heures de formation cumulées au 30 septembre 2011 s'élève à 2 783 heures, une hausse de 67 heures par rapport au 30 septembre 2010.

17. Impôts

* Preuve de l'impôt :

Résultat comptable avant impôts au 30/9/2011	- 730
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	- 243
Différences permanentes	165
Différences temporaires	-48
Incidence des pertes fiscales sur le résultat	-408
Différentiels des taux d'imposition	14
Charge d'impôt effective	-33

* Défisits fiscaux :

Au 30 septembre 2011, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	6.216 k€
Déficit fiscaux US	2.486 k€

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme.

18. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent la valorisation des bons de souscription d'actions consenties au personnel qui s'élève à 119 k€ pour la période contre 183 k€ l'exercice précédent.

19. Variation des provisions des actifs courants

	30/09/2010	Augmentation de la période	Reprise de la Utilisées	période non utilisées	Var. écart de conversion	30/09/2011
Provision pour dépréciation des créances douteuses	203	65	134	0	0	134
Provision pour dépréciation des stocks	219	9	0	0		228
Total	422	74	134	0	0	362

20. Autres produits des activités courantes

	30/09/2011	30/09/2010
Subventions d'exploitation	7	42
Divers	62	61
Crédit d'impôt recherche/prospection	227	510
Total	296	613

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société.

21. Frais de recherche et développement (R&D)

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour l'exercice à 1 542k€ contre 1 329k€ pour l'exercice 2010.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

22. Résultat financier

Le résultat financier intègre :

	30/09/2011	30/09/2010
Résultat de change	-34	28
Produits nets sur cessions de VMP et juste valeur	0	23
Dotation/Reprise sur provision financière	0	0
Autres charges / produits financiers	34	0
Total	0	51

23. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période. Le nombre moyen d'actions en circulation (3 453 084) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

24. Effectif moyen

	30/09/2011	30/09/2010
Effectif moyen France	53	55
dont cadres	37	40
non cadres	16	15
Effectif moyen filiales	22	12
Total	75	67

25. Engagements Financiers

	Loyers restant dûs (k€)		
	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Location financières	95	112	4

Il s'agit de contrats de location longue durée relatifs à des véhicules, du matériel de bureau et des équipements informatiques.

Caution reçue et nantissement donné

Afin de garantir le paiement des échéances du prix des parts de la filiale Perichrom, une caution bancaire a été donnée par la banque CIC pour un montant de 100 k€. En garantie de cette caution bancaire, la banque CIC a pris un nantissement sur un compte à terme détenu par la société d'un montant équivalent.

Par ailleurs, un prêt bancaire de 300 k€ contracté le 25 septembre 2009 est garanti à hauteur de 60% par une caution d'Oseo Anvar et pour 20% par un nantissement sur des Sicav monétaires du Crédit Lyonnais détenues par la société.

La société dispose de lignes de mobilisation de créances commerciales en France et en Europe pour un total de 350 k€.

26. Rémunérations des organes de direction – Modalités de rupture des mandats sociaux

La rémunération des membres du Conseil d'Administration ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration. Elle s'élève avantage en nature compris comme suit :

	30/09/2011	30/09/2010
Salaires avantages en nature compris en euro	181 395	184 391

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 28 mars 2011 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2010/2011. Pour l'instant, le Conseil d'Administration n'a procédé à aucune attribution de cette somme.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

27. Titres donnant accès au capital

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	12 février10	30 mars 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	269 000	60 000
Dont Conseil d'Administration	192 000	60 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	1 ^{er} juin 2010	25 octobre 2007
Date d'expiration des derniers BSA	12 février 2014	24 octobre 2011
Prix de souscription	3.30 €	3.91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2011	0	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2011	59 000	0
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2011	210 000	60 000

Date d'assemblée	28 mars 2011	27 juin 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67 826 (*)	513 835
Dont Conseil d'Administration	15 000	121 610
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 mars 2011	29 juillet 2011
Date d'expiration des derniers BSA	28 mars 2015	30 avril 2013
Prix de souscription	2.58 €	4.25 €

Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2011	0	325
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2011	0	0
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2011	38 500	513 510

* dont 29 326 restant à attribuer.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	09 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3.24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2011	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2011	12 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2011	67 000

BSPCE

Date d'assemblée	30 mars 2007
Dates des conseils d'administration	25 octobre 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	90 000
Dont Conseil d'Administration	18 000
Point de départ d'exercice des 1ères options	25 octobre 2007
Date d'expiration des dernières options	25 octobre 2012
Prix de souscription	3.91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2011	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2011	18 500
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2011	71 500

Valeur des options et comptabilisation :

Les options sont évaluées selon le modèle de Black & Scholes.

Les hypothèses retenues pour la valorisation de la juste valeur des options sont les suivantes :

	Plan BSA 30/03/2007	Plan BSA 31/05/2010	Plan BSPCE 30/03/2007	Plan options 31/03/2008	Plan BSA 15/09/2011
Volatilité attendue	53%	42%	58%	45%	49%
Taux sans risque appliqué	2,80%	1,70%	3%	3%	1,70%
Taux de distribution	0%	0%	0%	0%	0%

La charge comptabilisée sur la période au titre de ces plans est de - 119 k€ (en charges de personnel avec pour contrepartie les réserves consolidées), contre - 183 k€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2010.

28. Objectifs et politiques de gestion des risques de marché

Cours de conversion des devises employées

Devises	30/09/2011	30/09/2010
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0.7406	0.7346
Cours moyen	0.72	0.74
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,00963	0,00878
Cours moyen	0,00887	0,00835
RMB chinois (1 RMB = ...€)		
Cours de clôture	0.116	-
Cours moyen	0.110	-

Risques

Risques de change : Le Groupe réalise toute sa facturation en euros, à l'exception de la filiale américaine qui libelle ses factures en US dollars et la filiale japonaise qui facture en yen. Sur la période, les ventes réalisées en USD représentent 19% du chiffre d'affaires total et les ventes en yen représentent 35%.

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change mais couvre ponctuellement des rentrées significatives de devises par le biais de ventes à terme à un cours garanti pendant une période définie.

POSITION AU 30 SEPTEMBRE 2011	Milliers de Dollars	Milliers de Yen
Actifs	868	217 063
Passifs	483	73 358
Position nette dans la devise	385	143 705
Taux de change de clôture	0.7406	0,00963
Position nette en €	285	1384
Impact d'une variation de change de 10%	28	138

Au 30 septembre 2011 il restait un solde de USD 180 000 sur un contrat à échéance au 31 décembre 2011 à un cours fixe de € = USD 1.3628.

Risques de taux : Les prêts bancaires présentés au passif du bilan correspondent à un contrat de crédit-bail sur un véhicule et des prêts pour renforcement des fonds propres de la société sur lesquels il n'y a aucun risque de taux.

Risques de liquidité : En raison des disponibilités du Groupe, la société ne présente pas un risque de liquidité significatif.

Gestion du capital : L'objectif principal d'Alpha Mos en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter et pérenniser son activité avec ses clients et ses relations avec ses salariés, et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster son capital, le Groupe a par le passé et pourra pour le futur procéder à des augmentations de capital.

29. Evénements postérieurs

Aucun événement postérieur à la clôture de la période et de nature à avoir une incidence sur ces comptes n'est à signaler.

30. Tableau de variation de l'endettement financier net :

	30/09/2011	30/09/2010
Trésorerie brute	1439	1267
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	4	14
Trésorerie nette	1435	1253
Endettement brut	-526	-811
Endettement financier net	909	442
L'endettement financier brut est détaillé en III.14.		

20.5 Informations financières pro forma

Non applicable.

20.6 Etats financiers

Les Etats Financiers pour les exercices clos le 30 septembre 2013, 30 septembre 2012 et 30 Septembre 2011 sont produits aux sections 20.2 à 20.4 du présent document de référence.

20.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

20.7.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les états de situation financière consolidée au 31 mars 2014

EURAUDIT
Résidence "Cap Wilson"
81, boulevard Carnot
31000 TOULOUSE
S.A.R.L. au capital de € 350.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 TOULOUSE Cedex 06
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ALPHA MOS

Période du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Alpha M.O.S., relatifs à la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014 , tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3 de l'annexe.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Toulouse, le 1^{er} Juillet 2014

Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Julien Duffau

Stéphanie Mounès

20.7.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2013

EURAUDIT

Résidence "Cap Wilson"

81, boulevard Carnot

31000 TOULOUSE

S.A.R.L. au capital de € 350.000

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres

1, place Alfonse Jourdain

B.P. 98536

31685 TOULOUSE Cedex 06

S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Versailles

ALPHA MOS

Exercice clos le 30 septembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ALPHA M.O.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3 de l'annexe ainsi que sur les notes 2 « Evénements postérieurs à la clôture », 14 « Clients et comptes rattachés » et 36 « Gestion des risques » se rapportant au contrat Perséides.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède au moins une fois par an à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans le paragraphe 17 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » des notes annexes. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 6 « Ecart d'acquisition » des notes annexes donne une information appropriée.
- Comme indiqué dans le paragraphe 11 « Frais de recherche et développement » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » des notes annexes, votre société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par la norme IAS 38. Nous avons vérifié que les projets ayant fait l'objet d'une activation répondent aux critères et qu'une information appropriée est fournie à ce sujet dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse, le 24 février 2014

EURAUDIT
Julien Duffau

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Stéphanie Mounès

20.7.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2012

EURAUDIT

Résidence "Cap Wilson"
81, boulevard Carnot
31000 TOULOUSE
S.A.R.L. au capital de € 350.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG ET AUTRES

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ALPHA MOS

Exercice clos le 30 septembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ALPHA M.O.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention, nous attirons votre attention sur les points suivants:

- la note 1 « Faits majeurs de l'exercice » qui précise l'impact des demandes de rectification du Crédit Impôt Recherche (C.I.R.) au titre des exercices 2009 à 2011 ;
- la note 2 « Continuité d'exploitation » précisant justifiant l'appréciation du principe de continuité d'exploitation ;
- la note 5 « Permanence des méthodes – changement d'estimation comptable » de la note 4 « Principes et méthodes comptables » qui expose le reclassement de produits pilotes et de prototypes du poste stocks à celui d'immobilisations.
-

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède au moins une fois par an à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans la note 17 de la partie « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 6 « Ecart d'acquisition » de l'annexe donne une information appropriée.
- Comme indiqué dans la note 11 de la partie « Principes et méthodes comptables » de l'annexe, votre société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons vérifié que les projets ayant fait l'objet d'une activation répondent à ces critères et nous nous sommes assurés que cette note fournit une information appropriée à ce sujet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse, le 31 janvier 2013

Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT

Julien Duffau

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Stéphanie Mounès

20.7.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2011

EURAUDIT

Résidence Cap Wilson
81, boulevard Carnot
31000 Toulouse
S.A.R.L. au capital de € 350.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres

Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ALPHA MOS

Exercice clos le 30 septembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Alpha M.O.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2 de la partie « III. Compléments d'informations au bilan et au compte de résultat consolidés » fournit des informations relatives à l'écart d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de comptabilisation utilisées et vérifié que cette note donne une information appropriée.
- Comme indiqué dans la note 12 de la partie « I. Principes comptables » de l'annexe, votre société procède au minimum une fois par an à un test de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les critères d'analyse de la valeur boursière de votre société et nous avons vérifié que la note 2 de la partie « III. Compléments d'informations au bilan et au compte de résultat consolidés » donne une information appropriée.
- Comme indiqué dans la note 10 de la partie « I. Principes comptables » de l'annexe, votre société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons vérifié que les projets ayant fait l'objet d'une activation des frais de développement répondent à ces critères et nous nous sommes assurés que la note 10 fournit une information appropriée à ce sujet.
- La note 17 de la partie « I. Principes comptables » de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations relatives aux valeurs nettes de réalisation des stocks, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse et Bordeaux, le 30 janvier 2012

Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT

Julien Duffau

ERNST & YOUNG et Autres

Laurent Chapoulaud

20.8 Précisions complémentaires sur les comptes

Comptes semestriels au 31 mars 2014

L'attention du lecteur est attirée sur les facteurs de risques financiers, notamment le risque de liquidité documenté au chapitre IV et change documenté au Chapitre XVI.

Comptes annuels consolidés au 30/09/13 :

IAS 1 - Commentaires sur les flux de trésorerie :

Sur l'exercice le Groupe a généré un flux de trésorerie d'exploitation positif (+ 232 K€) malgré un résultat net et un EBE négatifs grâce à une gestion très contrainte de son besoin en fonds de roulement (réduction du niveau des stocks ; réduction du poste clients par une amélioration des délais de recouvrement ; réduction des autres actifs courant sous l'effet de l'encaissement du CIR ; augmentation des produits constatés d'avance.

Le flux résultant des opérations d'investissement est resté négatif (-363 K€) compte tenu des acquisitions d'immobilisations (dont le niveau a été réduit par rapport à l'exercice précédent) et à l'absence de cession d'actifs.

Enfin, les opérations de financement ont généré un flux de trésorerie positif (428 K€) quasiment équivalent à l'augmentation de capital en numéraire de l'exercice. Les remboursements d'emprunt à long terme et des passifs financiers courants ont pu être compensés par la progression des dettes d'affacturage sous l'effet de la montée en charge du contrat de factoring et par l'augmentation des emprunts à long terme (déblocage de prêt TRD, avance Oseo, reclassement d'une opération COFACE).

Note annexe n°18 - Provisions :

Les provisions pour litige comprennent essentiellement une provision pour le projet Thales Perséides (205 K€), une provision pour risque général (120 K€), une provision pour risque lié à un contentieux prud'homal en France (15 K€), une provision pour litige avec un fournisseur Suisse (10 K€) et une provision pour garantie des équipements vendus (22 K€)

La provision pour perte à terminaison concerne le projet Thales Perséides.

La provision pour remboursement de subvention concerne le risque de remboursement d'une subvention sur projet collaboratif à hauteur de la quote-part comptabilisée en produit du fait de la possibilité d'arrêt du projet dans le cadre du redressement judiciaire.

Comptes annuels au 30/09/12 :

Note annexe n°1 : faits majeurs :

Fin du litige afférent au paiement du solde d'acquisition de Perichrom :

Alpha MOS a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts de la société française Perichrom installée en région Parisienne dont l'objet social était la fabrication et la vente de matériels et consommables de chromatographie gazeuse. Le paiement du prix total de 440 K€ était intervenu à hauteur de 140 K€ au jour de l'acquisition suivi de 3 échéances de 100 K€ dont la dernière le 12 janvier 2010, sous réserve de la réalisation de certaines conditions suspensives. Les 1^{ère} et 2^{ème} échéances avaient été réglées par Alpha-Mos sous déduction d'une révision de prix de 47 K€. Alpha MOS n'avait pas réglé la dernière échéance, estimant que les conditions contractuelles n'étaient pas remplies par le cédant. Ce dernier a alors assigné en paiement Alpha MOS. Condamnée en 1^{ère} instance, Alpha MOS avait

interjeté appel en constituant une caution bancaire au bénéfice du demandeur, contregarantie par le nantissement de valeurs mobilières de placement au bénéfice de la banque caution.

En juillet 2012, suite à la décision de la Cour d'Appel en faveur du demandeur, Alpha MOS a payé le solde de 100 K€.

Accord transactionnel avec un distributeur en Chine

Alpha MOS a mis fin en 2011 à son contrat de distribution exclusive en Chine avec un distributeur. Les parties ont conclu au cours de l'exercice un accord mettant fin à tout litige à ce titre.

Note annexe n°4 : règles et méthodes comptables : **changement d'estimation comptable s'agissant de la décision d'activer des produits en immobilisations et de ne plus les stocker (point relevé en observation par les commissaires aux comptes) :**

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012, dans la cadre de la révision du Crédit d'Impôt Recherche (cf infra), la Société a identifié qu'un certain nombre d'équipements développés et/ou utilisés pour des travaux de recherche et développement éligibles au C.I.R (pilotes et prototypes) étaient comptabilisés dans les stocks, alors qu'ils ne constituaient pas des actifs destinés à être revendus et présentaient le caractère d'immobilisation.

Elle a en conséquence reclassé l'ensemble de ces éléments en immobilisations pour un montant brut de 263 K€.

La charge d'amortissement comptabilisée à ce titre sur l'exercice est de 87 K€ et l'impact sur les comptes des exercices suivants est de 88 K€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 et 88 K€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Note annexe n°26 : autres produits des activités courantes : **décision de procéder à des demandes de rectifications venant majorer le CIR pour +651 K€ d'impact/résultat au 30/09/12 (point relevé en observation par les commissaires aux comptes) :**

Au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2012, le Conseil d'Administration a décidé de faire appel à un conseil spécialisé pour la préparation des dossiers de Crédit Impôt Recherche. Dans le cadre de sa mission au titre de l'exercice 2011/2012, ledit conseil a exposé la possibilité de revoir les déclarations antérieures non prescrites.

Dans ce cadre, et en appliquant les règles utilisées pour l'année 2011 aux années antérieures non prescrites, le Conseil a identifié des demandes de rectifications sur les années 2009 et 2010 qui ont fait l'objet de demande rectificatives et ont été validés par le Trésor Public, à hauteur de 387 K€, ainsi que sur les 9 premiers mois de l'année 2011, rattachés à l'exercice clos le 30 septembre 2011, mais exigibles seulement à compter de la production des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012, à hauteur de 264 K€

Les demandes rectificatives ont majoré de 651 K€ le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2012 qui, hors cette opération se serait établi à une perte de 3.122 K€ contre une perte publiée de 2.462 K€.

20.9 Date des dernières informations financières vérifiées

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Le dernière période pour laquelle les informations financières ont été vérifiées est le 1^{er} semestre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 (1^{er} octobre 2013 – 31 mars 2014). Cet Etat Consolidé de Situation Financière Intermédiaire a fait l'objet d'une revue limitée par les Commissaires aux Comptes conformément à l'article L 451-162 III du Code Monétaire et Financier.

20.10 Informations financières intermédiaires

L'Etat Consolidé de Situation Financière Intermédiaire relatif à la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014 a été arrêté par le Conseil d'Administration du 18 juin 2014. Il a été publié le 1^{er} juillet 2014.

Il est fourni au Chapitre XX - § 20.1.

Au 8 août 2014, la Société a publié le Chiffre d'affaires réalisé au 3^{ème} trimestre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 (1^{er} avril 2014 – 30 juin 2014). Ces éléments sont fournis au Chapitre XII.

20.11 Politique de distribution de dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Compte tenu de la situation de la Société, il n'est pas envisagé en cas de réalisation de bénéfice, la distribution de dividendes, les résultats devant être affectés à l'apurement du passif et au renforcement de la structure financière de la société.

Ultérieurement, le paiement de dividendes dépendrait principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière et de sa politique d'investissement.

Toutefois, par jugement du 19 septembre 2014 homologuant le plan de continuation, le Tribunal de Commerce de Toulouse a interdit de procéder à des distributions de dividendes pendant la durée d'exécution du plan soit 9 ans.

20.12 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance de la Société, au cours des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage n'est intervenue, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe à l'exception des éléments figurant dans les comptes au 31 mars 2014 et dans les informations fournies au Chapitre IV.

20.13 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Depuis la fin du dernier exercice clos le 30 Septembre 2013, la société-mère Alpha M.O.S S.A. a été mise en redressement judiciaire.

A l'exception de cet événement et de ses conséquences décrites dans les chapitres IV, XII et XXII ainsi que dans les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2013 et dans l'Etat Consolidé de Situation Financière Intermédiaire au 31 Mars 2014 (voir Chapitre XX § 20.1), il n'y a eu, depuis la fin du dernier exercice, aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe.

CHAPITRE XXI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

Au 31 août 2014, le capital social s'établit à 833.809,40 €, divisé en 4.169.047 actions de 0,20 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

21.1.1 Capital autorisé non émis

Le tableau ci-après présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour consenties par l'Assemblée générale de la société du 27 mars 2013 :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du dps	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du dps	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Augmentation de capital par incorporation de primes ...	400 000€	1 000 000 €	27 septembre 2014	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Par ailleurs, la 21^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 donne délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider en cas d'offre publique visant la Société l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'action.

Le texte intégral de cette résolution est reproduit Chapitre XXI § 21.2.5

Au jour de l'approbation du présent document, il n'a été fait usage d'aucune des délégations ci-avant mentionnées.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

A la date de l'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

La Société n'a pas acquis de titres directement au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 ni depuis cette date.

La Société ne détient aucune action propre, à l'exception de celles détenues au titre du contrat de liquidité.

Par contrat en date du 30 juin 2009 et pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, la Société ALPHA M.O.S. a confié à Portzamparc Société de Bourse la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI. Pour le fonctionnement de ce contrat, la Société a affecté une garantie de 85.000 € au compte de liquidité. Ce contrat de liquidité a pour objectif principal d'assurer une meilleure gestion de la volatilité quotidienne du titre.

En date du 27 mars 2013, l'Assemblée Générale (8^{ème} résolution) a renouvelé pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 27 septembre 2014, l'autorisation d'achat d'actions de la Société, dans le limite de 10 % du capital social, ce qui correspondait, au 27 mars 2013 à un nombre maximal de 390.551 actions de 0,20 € de nominal.

En date du 15 novembre 2013 après Bourse, la Société, après en avoir informé l'Autorité des marchés financiers, a demandé à EuroNext Paris de suspendre la cotation de son titre à partir du Lundi 18 novembre 2013 avant l'ouverture dans l'attente de la publication d'un communiqué. La cotation est restée suspendue depuis cette date et le demeure au jour du présent document.

En conséquence de cette suspension de la cotation, en accord avec Portzamparc, la Société a mis fin à effet du 31 décembre 2013 au contrat de liquidité. En conséquence, Portzamparc a transféré à la Société l'ensemble des fonds disponibles à cette date sur le compte espèces et a transféré les 32.198 titres détenus à cette date au titre du contrat sur un Compte titres ouvert en ses livres au nom de la Société.

Le programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 27 Mars 2013 a été reconduit par l'Assemblée Générale du 28 mars 2014, (10^{ème} résolution).

21.1.4 Cessions de blocs

Sans objet

21.1.5 Titres donnant accès au capital

Bons de souscription d'actions

- Au titre du plan de BSA décidé par l'Assemblée Générale du 12 février 2010, il restait à souscrire au 30 septembre 2013 210.000 actions nouvelles au prix de 3,3 euros. Aucune action n'ayant été souscrite avant le 12 février 2014, date d'expiration des bons, ce plan est désormais clos.
- Au titre du plan de BSA décidé par l'Assemblée Générale du 28 mars 2011, l'ensemble des 67.826 BSA attribués pouvant être exercés entre le 29 mars 2011 et le 28 mars 2015 ayant été annulés au 31 mars 2013, ce plan est désormais clos.
- Au titre des 513 835 BSA attribués à l'occasion de l'augmentation de capital du 27 juin 2011, aucun BSA n'a été exercé entre le 1^{er} octobre 2012 et le 31 mars 2013.

Au 30 septembre 2012, 420 bons avaient été exercés :

- dont 325 au titre de 2011 donnant lieu à la création de 325 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013
- et 95 au titre de l'année civile 2012 donnant lieu à la création de 45 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013 et à la création de 50 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 31 mai 2013

980 bons ont été exercés au mois d'Avril 2013, donnant lieu à la création de 980 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 31 mai 2013.

Le solde des bons non exercés au titre de ce plan, est 512.435. Ces bons sont caducs depuis le 1^{er} mai 2013 et radiés.

Il n'existe plus de plan de B.S.A donnant accès au capital social.

BSPCE

Le plan de BSPCE décidé par le Conseil d'Administration du 25 octobre 2007, sur délégation de l'Assemblée du 30 mars 2007 pour lequel 63.500 actions restaient à souscrire au 30 septembre 2012 est devenu caduc à son terme du 25 octobre 2012.

Aucune option n'a été exercée entre le 30 septembre 2012 et le 25 octobre 2012.

Il n'existe plus de plan de B.S.P.C.E. donnant accès au capital social.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2014	0
Nombre d'actions annulées au 31 mars 2014	38 000
Solde d'actions à souscrire au 31 mars 2014	41 000

Récapitulatif au 30 juin 2014

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	41.000	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 0,95 %.

21.1.6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option une partie des actions de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consenties par ces derniers portant sur des actions de la Société.

De même, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur les actions de ses filiales.

21.1.7 Evolution du capital social de la Société

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant de l'augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport par action	Montant cumulé des primes d'émission ou d'apport	Montant cumulé du capital social	Nombre cumulé total d'actions
10/01/2007	Exercice de BSPCE par des salariés (plan autorisé par l'assemblée du 8 juillet 2002)	375	75 €	2,85€	1 068,75 €	664 957,40 €	3 324 787
25/09/2007	Exercice de BSPCE par des salariés (plans autorisés par les assemblées du 8 juillet 2002 et du 7 octobre 2004)	27 025	5 405 €	25 025 à 2,85€ + 2 000 à 1,78 €	74 881,25 €	670 362,40 €	3 351 812
12/09/2008	Exercice de BSPCE par des salariés (plan autorisé par l'assemblée du 7 octobre 2004)	1 500	300 €	1,78 €	2 670 €	670 662,40 €	3 353 312
28/05/2009	Exercice de BSPCE par des salariés et mandataires sociaux	23 500	4 700 €	1,78 €	41 830 €	675 362,40 €	3 376 812
15/12/2009	Exercice de stock-options par des salariés	4 000	800 €	1,78 €	7 120 €	676 162,40 €	3 380 812
31/01/2010	Exercice de stock-options par des salariés	10 500	2 100 €	1,78 €	18 690 €	678 262,40 €	3 391 312
29/07/2011	Augmentation de capital	513 835	102.767 €	2,80 €	1.438.738 € (1)	781.029,40 €	3 905 147
22/01/2013	Exercice BSA 2011	370	74 €	4.05 €	1.498,50 €	781.103,40 €	3 905 517
29/3/2013	Augmentation de capital	262 500	52 500 €	1,40 €	367.500 €	833.603,40 €	4 168 017
31/05/2013	Exercice BSA 2011	1.030	206 €	4.05 €	4.171,50 €	833.809,40 €	4 169 047

(1) La prime d'émission brute de 1.438.738 € a été réduite par l'imputation des frais d'opération pour un montant de 344.455 €, ramenant ainsi le montant net à 1.094.283 €

21.2 Dispositions statutaires

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, la conception et la fabrication de matériel de laboratoire et à vocation scientifique, la recherche et l'application dans les domaines scientifiques industriels et agroalimentaires, les services, conseils et études, la prise de

participation et gestion de titres de toutes sociétés et plus particulièrement de sociétés à vocation scientifique.

De même, la Société a pour objet les activités de formation au bénéfice de tout type de clientèle.

Plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

21.2.2 Mode d'exercice de la Direction Générale (article 14 des statuts)

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale, dans les conditions ci-après :

- le choix est opéré par le conseil d'administration statuant à la majorité de ses membres présents ou représentés ;
- les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le conseil dans les conditions définies par décret en Conseil d'État ;
- lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables.

21.2.3 Droit de vote double (Article 23 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

21.2.4 Assemblées générales (Article 23 des statuts)

1. Convocation, lieu de réunion. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation est faite conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

2. Ordre du jour. L'ordre du jour de l'assemblée figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions figurant à son ordre du jour ; néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

3. Accès aux assemblées.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, ou de prendre part aux votes par correspondance, ou encore par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, dans les conditions légales et réglementaires.

Justification de la qualité d'actionnaire. Immobilisation.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné au respect des dispositions légales et réglementaires applicables en la matière, en particulier l'article R225-85 du Code de commerce.

Télécommunication.

Tout actionnaire pourra également, si le conseil le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

En cas de vote par correspondance, seuls seront pris en compte les formulaires reçus par la société trois jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

5. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires parvenus à la société dans le délai ci-dessus.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Le droit de vote attaché aux actions appartient, sauf convention contraire, à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'assemblée générale extraordinaire, sous réserve des dispositions particulières applicables aux assemblées des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote. »

21.2.5 Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

- Sous réserve du droit de vote double accordé à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées depuis au moins deux ans sous forme nominative, aucune clause statutaire ni aucune charte ou règlement de l'émetteur n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société.

- En cas d'offre publique sur la Société, le Conseil d'Administration dispose, en application de la 21ème résolution de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 du pouvoir d'émettre à titre gratuit des bons de souscription d'action dans les termes ci-dessous :

L'Assemblée Générale, compétente à titre extraordinaire mais statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires prévues à l'article L. 225-98 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider, en cas d'offre publique visant la Société :

- l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société, avec faculté d'y surseoir ou d'y renoncer,
- leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, et
- les conditions d'exercice de ces bons ainsi que toutes leurs caractéristiques, et notamment :
 - (i) fixer leur prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix ;
 - (ii) décider s'il y a lieu ou non à demander l'admission de ces bons aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext ;
 - (iii) arrêter les conditions de la ou des augmentations de capital nécessaires pour permettre aux titulaires de bons d'exercer les droits qui sont attachés audits bons ;
 - (iv) arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions souscrites par l'exercice des droits attachés aux bons porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) réalisée(s) pour permettre aux titulaires des bons d'exercer les droits qui y sont attachés ;
 - (v) prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux bons pendant un délai maximal de trois (3) mois ;
 - (vi) et, de manière générale, déterminer les modalités de toute émission fondée sur la présente résolution ;

2. décide que le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons ne pourra excéder huit cent mille euros (800.000 €), étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisées par la présente assemblée générale ou toute assemblée générale antérieure ; cette limite sera majorée du montant correspondant à la valeur nominale des titres nécessaires à la réalisation des ajustements susceptibles d'être effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables (notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires) et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs des bons mentionnés ci-dessus ;

3. décide que le nombre maximal de bons qui pourraient être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;

4. décide que la présente délégation ne pourra être utilisée qu'en cas d'offre publique visant la Société ;

5. décide qu'en cas de mise en œuvre de la présente délégation, le Conseil d'administration rendra compte, lors de l'émission des bons :

- des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission de tels bons,
- ainsi que des critères et méthodes selon lesquelles sont fixées les modalités de détermination du prix d'exercice des bons ;

6. décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les limites fixées par les statuts et par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente délégation de compétence.

Ces bons de souscription d'actions deviendront caducs de plein droit dès que l'offre publique et toute offre concurrente éventuelle échoueraient, deviendraient caduques ou seraient retirées ; il est précisé que les bons qui seraient devenus caducs par effet de la loi ne seront pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum des bons pouvant être émis au titre d'une utilisation ultérieure de la présente délégation, tel qu'indiqué au point 3 ci-dessus.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration à faire usage de la présente autorisation en cas d'offre publique visant les titres de la Société, dans les conditions prévues par l'article L. 233-33 du Code de commerce.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

21.2.6 Franchissements de seuils (Article 11 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, tout personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions égal ou supérieur à 2 % du capital ou des droits de vote (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspondent pas au nombre et à la répartition du capital) ou un multiple de ce pourcentage, est tenu, dans un délai de 4 jours de bourse suivant la date du franchissement de ce seuil, dans les conditions définies à l'article L. 233-7 du Code de Commerce, de déclarer à la Société le nombre total d'actions qu'il possède par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède et indiquer la ou les dates d'acquisition. L'obligation de déclaration s'applique de la même façon en cas de franchissement à la baisse de chacun des seuils ci-dessus.

Pour la détermination des seuils ci-dessus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-9 du Code de Commerce.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée.

Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.7 Modifications du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux actions qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

CHAPITRE XXII – CONTRATS IMPORTANTS

- Contrat PERSEIDES

En novembre 2008, la Société a conclu un contrat d'étude et de prestation avec Thales Security Systems SAS (TSS) en qualité de sous-traitant de cette dernière, pour un projet de la Direction Générale de l'Armement.

L'objet de ce contrat, divisé en 3 tranches dont 1 ferme et 2 conditionnelles ayant été ultérieurement validées, complété par un avenant n°1 en octobre 2009, consistait en le développement de 2 appareils prototypes pour la Direction Générale de l'Armement. La rémunération à forfait prévue pour l'exécution des 3 tranches par ALPHA M.O.S. s'élevait à un montant total de 2.633.000 € H.T..

L'exécution du contrat était prévue sur une période initiale de 30-36 mois.

Compte tenu de la complexité technique du projet et d'imprévus survenus au cours du déroulement des 2 tranches conditionnelles, le projet a pris du retard par rapport au planning originel.

Conformément aux règles comptables en vigueur en la matière, la comptabilisation des revenus de ce contrat a été réalisée à l'avancement, tandis que la facturation était contractuellement réalisée en fonction de recettes partielles. Cette différence traitement a généré au cours de l'exécution des factures à établir et des produits constatés d'avance en fonction des écarts pouvant exister entre la réalisation et le facturable/facturé sur chacune des 2 principales tranches.

Au cours du mois de juillet 2013, la Société a remis à TSS le prototype de l'un des lots mais la recette provisoire n'a pu être réalisée du fait de retards dans les tests et la mise au point.

Compte tenu de la taille et de la complexité du projet, la Société a mobilisé une partie significative de ses équipes de R&D, et à partir de l'été 2013, l'ensemble de ses équipes, afin de finaliser la mise au point de l'équipement livré, cet investissement entraînant un nouveau décalage dans l'avancement de l'autre tranche.

Compte tenu de ces difficultés, la Société a procédé au 30 Septembre 2013 à une réévaluation de l'avancement du projet par rapport aux estimations antérieures au 31 mars 2013 et a constaté en conséquence une diminution de son chiffre d'affaires de 264 K€, entièrement comptabilisée sur le second semestre de l'exercice 2012/2013.

Divers échanges ont eu lieu entre les parties entre les mois de septembre et d'octobre 2013 afin de rechercher les moyens d'achever le projet dans des conditions économiques et de délai acceptables.

Le 13 novembre 2013, Thales a notifié à la Société, à titre provisoire, des pénalités de retard pour un montant de 1.266.426,67 euros. La Société a contesté sur le fond et sur la forme le bien-fondé et le quantum de la réclamation provisionnelle de Thales. Nonobstant ces contestations, elle a constitué au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013, une provision pour risque de 205.611 euros, outre la provision pour perte à terminaison constituée en application des règles comptables relatives aux contrats à l'avancement.

En date du 31 janvier 2014, dans le cadre de la période d'observation, l'Administrateur Judiciaire de la Société a signifié à Thales la résiliation du contrat de sous-traitance en application de l'article L.622-13 du Code de Commerce.

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire, Thales a déclaré une créance d'un montant total de 2,96 millions d'euros, laquelle a été contestée par la Société par l'intermédiaire de son mandataire judiciaire.

Afin de mettre fin au différend opposant Thales et Alpha Mos concernant l'exécution et la résiliation du contrat Perseides, un accord a été conclu entre les parties, lequel est soumis à l'autorisation de transiger donnée par le juge-commissaire, qui pourrait intervenir le 10 octobre 2014. En l'absence d'homologation de cet accord, la créance restera inscrite au passif tout en étant contestée, et Alpha M.O.S. restera propriétaire de l'intégralité des matériels, documents et logiciels qui n'ont pas été livrés et réceptionnés par Thales et qu'elle a conçus, développés et réalisés pour Thales dans le cadre de l'exécution du contrat Perséides.

Compte tenu des opérations enregistrées dans les comptes de la Société, l'homologation de ce protocole et son entrée en vigueur après réalisation des conditions suspensives n'aurait pas d'impact sur la trésorerie et aurait un impact positif de 622 K€ sur les capitaux propres.

En l'absence d'homologation et/ou en l'absence d'exécution par Alpha MOS des obligations souscrites au titre dudit protocole, celui-ci resterait sans effet. Ainsi, dans ce cas et en cas de validation de l'intégralité des réclamations de Thales, l'impact sur les capitaux propres serait négatif de 2.356 K€. L'impact sur la trésorerie serait au maximum du montant de la réclamation.

Les postes du bilan impactés par ce litige sont :

- A l'actif : Clients Factures à établir totalement provisionné à hauteur du montant HT soit 216.562 €
- Au passif : Produits constatés d'avance à hauteur de 389.673,75 €
- Au passif : Provision pour risque de 205.611 €
- Au passif : Provision pour perte à terminaison de 27.099 €

La Société n'a pas provisionné les réclamations présentées par Thales dans son courrier du 13 novembre 2013, ni le montant de la déclaration de créances.

Le lecteur est invité à se reporter au Chapitre 4.1.3 sur les facteurs de risques.

- Contrat France BREVETS/C.N.R.S.

En Mai 2013, la Société a conclu un Contrat de Licensing avec France Brevets portant sur les micro-capteurs gaz développés en coopération avec le C.N.R.S..

En janvier 2014, l'accord de Licensing a été réitéré entre Alpha MOS et le C.N.R.S. et France Brevets.

Aux termes de cet accord, les concédants accordent à France Brevets l'exclusivité de la commercialisation de leurs brevets communs dans un certain nombre de domaines.

A court terme, ce contrat permet notamment :

- D'assurer une veille concurrentielle et contre les contrefacteurs éventuels, assurée par France Brevets au bénéfice de ses cocontractants
- De financer l'entretien des brevets concédés et le dépôt de nouveaux brevets, ces coûts étant à la charge de France Brevets
- De construire des ensembles cohérents de brevets d'une taille significative dans ce domaine,
- D'accompagner Alpha M.O.S. et le CNRS dans des processus de normalisation.

En contrepartie d'une commercialisation active, France Brevets partagera avec les concédants les revenus tirés des programmes de licensing qu'elle mettra en place.

CHAPITRE XXIII – INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D’EXPERTS ET DECLARATIONS D’INTERET

Aucune information en provenance de tiers n’est retranscrite dans ce document.

CHAPITRE XXIV – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur les sites Internet d'ALPHA M.O.S. (www.alpha-mos.com), sur le site d'Information Financière des Sociétés (www.info-financiere.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.

Ces éléments comprennent l'acte constitutif et les statuts de la Société; tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques ainsi que les évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de la Société dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence; les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

CHAPITRE XXV – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le lecteur est invité à se référer au *Chapitre VII – Organigramme du Groupe* ainsi qu'au périmètre présenté dans les annexes aux comptes consolidés figurant dans le présent document de référence.